

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

RAPPORT FINANCIER



**20
21**

EXERCICE 2021

MAI **2022**

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	5
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉQUILIBRE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021	6
1) L'équilibre général du CA 2021	6
2) Description des grands postes de dépenses et recettes	10
CRÉDITS TRANSVERSES : FISCALITÉ, DOTATIONS, PÉRÉQUATION ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES	20
PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE	28
1) Sécurité	31
2) Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	35
3) Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	41
4) Santé et action sociale	48
5) Aménagement des territoires et habitat	54
6) Action économique	60
7) Environnement	65
8) Transports	70
9) Services généraux	75
INSCRIPTIONS À CARACTÈRE TECHNIQUE	83
1) Détail des opérations équilibrées	83
2) Les opérations liées à la dette	85
3) Les opérations d'ordre	86
4) Les autorisations de programme	89
PRÉSENTATION PAR CHAPITRE COMPTABLE, RÉSULTATS ET RATIOS FINANCIERS	90
LEXIQUE	92

AVANT-PROPOS

En 2021 comme en 2020, la crise sanitaire a affecté le quotidien des Parisiennes et des Parisiens et perturbé l'activité économique de la capitale. Le compte administratif 2021 en est de nouveau le reflet : plus qu'ailleurs nos finances ont été particulièrement touchées, en raison notamment de l'importance des secteurs du tourisme, de la restauration ou de la culture dans l'économie parisienne.

Ainsi, pour les années 2020 et 2021, le coût pour Paris de la crise du covid-19 est évalué à 1,2 milliard d'euros. Après un total de 771 millions d'euros en 2020, la crise sanitaire a engendré, en 2021, 94 millions d'euros de dépenses supplémentaires et 333 M€ de pertes de recettes. Par ailleurs, depuis 2020, la dette dite « covid », correspondant au montant de l'emprunt supplémentaire induit par la crise, est évaluée à 1 milliard d'euros, mettant un terme à la stabilisation de la dette, observée en fin de mandature précédente.

« MALGRÉ CE CONTEXTE BUDGÉTAIRE PARTICULIÈREMENT CONTRAINT, LA VILLE RÉUSSIT À RÉTABLIR SON ÉPARGNE BRUTE, TOUT EN RENFORÇANT LES BUDGETS POUR ACCOMPAGNER LES PLUS FRAGILES, SOUTENIR LA REPRISE ÉCONOMIQUE, ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET POUR PRÉPARER L'ACCUEIL DES JOP EN 2024. »

Face à cette situation inédite de la crise sanitaire, non seulement l'État n'a pas soutenu la Ville - aucune aide directe en fonctionnement et un niveau de cofinancements très faible au regard des investissements parisiens - mais, au contraire, le poids de la péréquation n'a cessé de croître (+ 22 millions d'euros entre 2020 et 2021). Ainsi, pour la troisième année consécutive, les dotations de l'État sont inférieures aux dépenses de péréquation de la Ville de Paris, cette dernière versant 118 millions d'euros de plus qu'elle ne reçoit. Et malgré nos nombreuses demandes pour créer un cadre de partenariat avec l'État sur la relance économique et la transition écologique, le désengagement de l'État envers la Ville ne fait que se confirmer.

Enfin, je veux souligner l'engagement de la Ville dans la démarche innovante et transparente de certification des comptes. Pour ce premier exercice, le compte de gestion 2021 est certifié par le professionnel du chiffre, sous le contrôle de la Cour des comptes, soulignant la qualité et la fiabilité de la comptabilité de la Ville.

Paul SIMONDON

*Adjoint de la Maire de Paris
chargé des finances, du budget, de la finance verte
et des affaires funéraires*

I/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE

DE L'ÉQUILIBRE DU COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2021

1 / L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU CA 2021

Alors que le CA 2020 avait été fortement affecté par les conséquences économiques de la crise sanitaire, occasionnant un effet ciseau important avec des pertes de recettes inédites et des dépenses exceptionnelles élevées, le CA 2021 témoigne de la poursuite de l'impact de la crise. Toutefois, il est constaté une reprise progressive de l'activité, illustrée notamment par le rétablissement des recettes usagers et par la mise en extinction des plans de soutien sectoriels déployés par la Ville au plus fort des confinements. Certains indicateurs (épargne brute, capacité de financement des investissements) traduisent la lenteur de ce retour à une configuration d'avant-crise, qui correspondrait aux résultats du CA 2019.

Au CA 2021, les **recettes réelles de fonctionnement** s'établissent à **8 639,9 M€**, en progression de 389,3 M€, soit +4,7 %, par rapport au CA 2020 (8 250,6 M€). En parallèle, les **dépenses réelles de fonctionnement** reculent légèrement de 0,6 % (-49,0 M€) pour s'établir à **8 181,5 M€**, contre 8 230,5 M€ au CA 2020.

Par conséquent, **l'épargne brute**, qui avait atteint un niveau historiquement bas à 20,1 M€ au CA 2020, se rétablit nettement **au CA 2021 en atteignant 458,4 M€**. Elle reste cependant en-deçà du niveau atteint au CA 2019 (670,7 M€), illustrant la poursuite des conséquences de la crise sanitaire.

La section d'investissement affiche un dynamisme en dépenses par rapport l'année 2020, année de crise mais aussi de transition entre deux mandatures. Ainsi, le niveau de **dépenses opérationnelles d'investissement** – hors remboursements d'emprunt – atteint **1 408,8 M€ au CA 2021** contre 1 365,3 M€ au CA 2020, soit une augmentation de 43,5 M€. Cette tendance à la hausse s'explique par la fin des restrictions sanitaires permettant le redémarrage de certains chantiers, mais aussi par la montée en charge progressive des projets d'investissement de la nouvelle mandature.

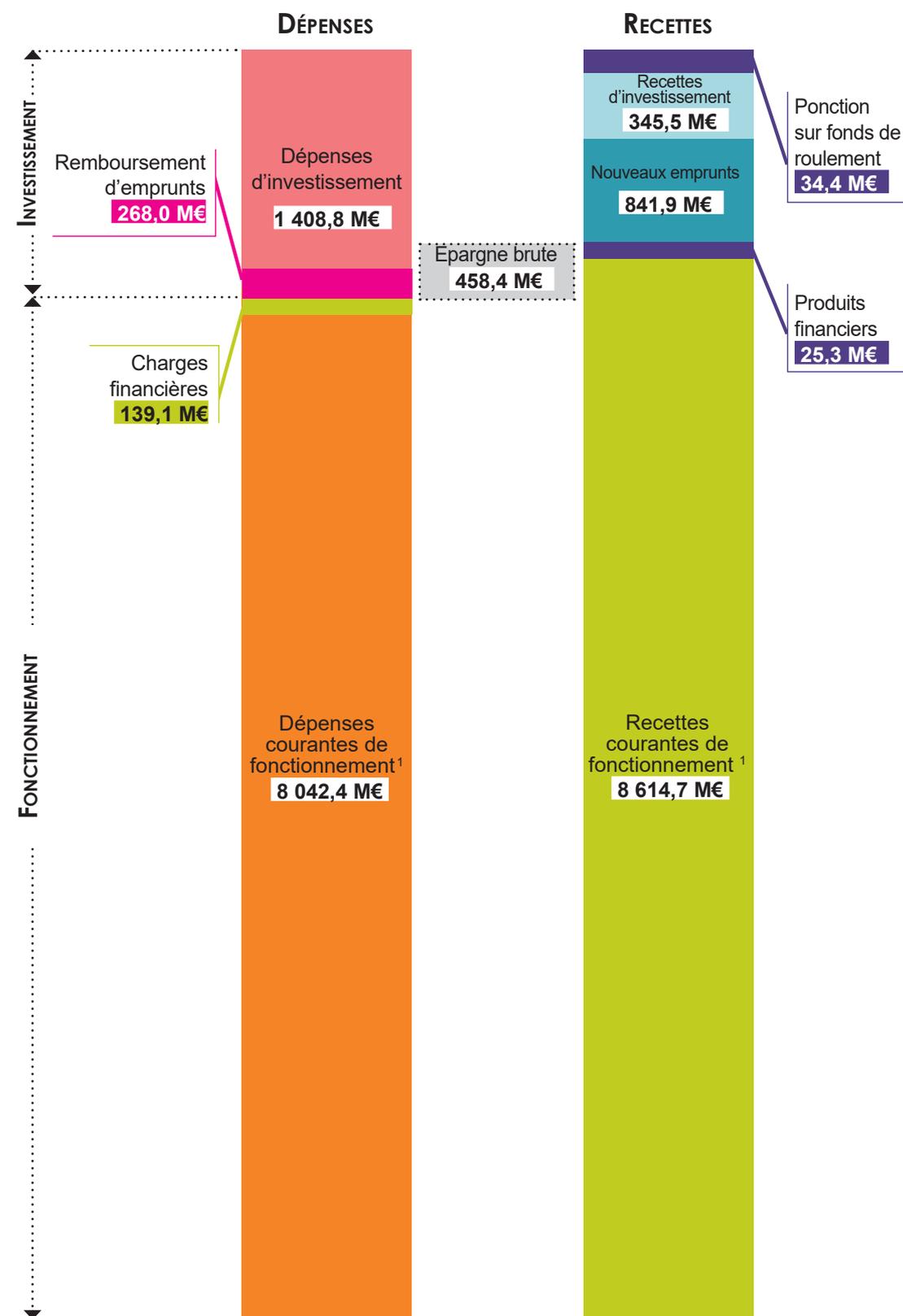
Les **recettes réelles d'investissement** restent orientées à la baisse. Elles s'élèvent à **345,5 M€** en 2021, en recul de 74,8 M€ par rapport au CA 2020. Comme l'an dernier, cette diminution est largement imputable aux recettes issues des cessions foncières, qui reculent de 150,4 M€ au CA 2020 à 63,6 M€ au CA 2021.

La **capacité de financement des investissements** augmente logiquement au CA 2021 grâce au rebond de l'épargne brute (458,4 M€), à laquelle s'ajoutent les recettes d'investissement (345,5 M€) pour un montant total de 804,0 M€. Ce niveau est nettement supérieur à celui du CA 2020 (440,4 M€), mais reste, là encore, en-deçà des niveaux constatés en 2019 (1 185,3 M€) et en 2018 (1 244,1 M€). La capacité de financement des investissements couvre 47,9 % des dépenses réelles d'investissement, l'épargne brute y contribuant pour 27,3 %.

Le **besoin de financement**, qui s'élevait l'an passé à 1 152,6 M€ en raison de la crise, est en diminution et s'établit à 872,8 M€ au CA 2021.

Les **nouveaux emprunts** s'élèvent à 841,9 M€ au CA 2021, soit un montant inférieur au CA 2020 (974,0 M€). La **dette bancaire et obligataire** s'établit fin 2021 à 7 046,5 M€ et la **dette totale** à 7 183,4 M€. Cela représente une variation de dette totale de +561,5 M€ sur l'exercice, plus faible qu'en 2020 (+739,8 M€). La **durée théorique de désendettement** est de 15,7 ans.

COMPTE ADMINISTRATIF CONSOLIDÉ 2021



¹ Les dépenses et recettes courantes de fonctionnement correspondent aux dépenses et recettes réelles de fonctionnement hors charges et produits financiers.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 8,2 Md€.

Les dépenses réelles d'investissement, hors remboursement d'emprunt (0,3 Md€), s'établissent à 1,4 Md€.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dépenses et recettes du CA 2021 selon les fonctions représentatives des différentes politiques publiques.

En M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution 2020/2021
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	8 600,5	8 250,6	8 639,9	4,7%
FISCALITÉ	5 089,4	4 982,2	5 263,1	5,6%
Fiscalité directe locale	2 735,6	2 785,0	2 139,7	-23,2%
Fiscalité indirecte	1 762,7	1 599,7	1 842,8	15,2%
Fraction de fiscalité nationale	-	-	675,7	
Taxes affectées	591,1	597,5	604,8	1,2%
DOTATIONS ET COMPENSATIONS	1 986,2	1 984,3	1 962,6	-1,1%
RECETTES DE GESTION	1 495,9	1 261,7	1 389,0	10,1%
Sécurité	1,7	1,4	1,6	15,5%
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	45,0	58,9	78,2	32,8%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	107,6	65,9	72,6	10,2%
Action sociale	333,5	304,4	325,5	6,9%
Aménagement des territoires et habitat :	305,2	214,7	183,4	-14,6%
Action économique	67,6	64,6	37,1	-42,5%
Environnement	119,1	105,7	129,3	22,4%
Transports	339,9	263,6	355,7	34,9%
Services généraux	176,4	182,6	205,7	12,7%
PRODUITS FINANCIERS	29,0	22,4	25,3	12,7%
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	7 929,8	8 230,5	8 181,5	-0,6%
CHARGES DE PERSONNEL	2 423,5	2 452,2	2 479,5	1,1%
DÉPENSES DE GESTION (HORS CHARGES DE PERSONNEL)	3 844,8	3 999,1	3 902,9	-2,4%
Sécurité	237,8	239,8	240,0	0,1%
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	236,2	237,0	225,8	-4,7%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	262,4	276,4	248,2	-10,2%
Action sociale	1 718,7	1 822,2	1 792,6	-1,6%
Aménagement des territoires et habitat	86,9	88,1	88,1	0,1%
Action économique	36,0	49,5	40,3	-18,4%
Environnement	346,0	356,2	345,8	-2,9%
Transports	543,1	545,2	551,1	1,1%
Services généraux	377,7	384,7	370,9	-3,6%
PÉRÉQUATION ET REVERSEMENTS FISCAUX	1 521,5	1 637,8	1 659,9	1,4%
CHARGES FINANCIÈRES	140,0	141,5	139,1	-1,7%
EPARGNE BRUTE AU SENS DE L'ANALYSE FINANCIÈRE	670,7	20,1	458,4	2 183,4%
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (HORS EMPRUNTS)	514,7	420,3	345,5	-17,8%
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 791,5	1 593,0	1 676,8	5,3%
Remboursement d'emprunt	223,0	227,7	268,0	17,7%
Dépenses opérationnelles	1 568,5	1 365,3	1 408,8	3,2%
NOUVEAUX EMPRUNTS	250,0	974,0	841,9	-13,6%
<i>Dont prime d'émission (versée si > 0, reçue si < 0)</i>	1,8	-2,5	3,5	-239,0%
Dettes bancaires et obligataires au 31/12/N	5 726,3	6 472,7	7 046,5	8,9%
Encours total de dette au 31/12/N	5 882,1	6 621,9	7 183,4	8,5%
DURÉE DE DÉSENETTEMENT	8,77	329,82	15,67	-95,2%

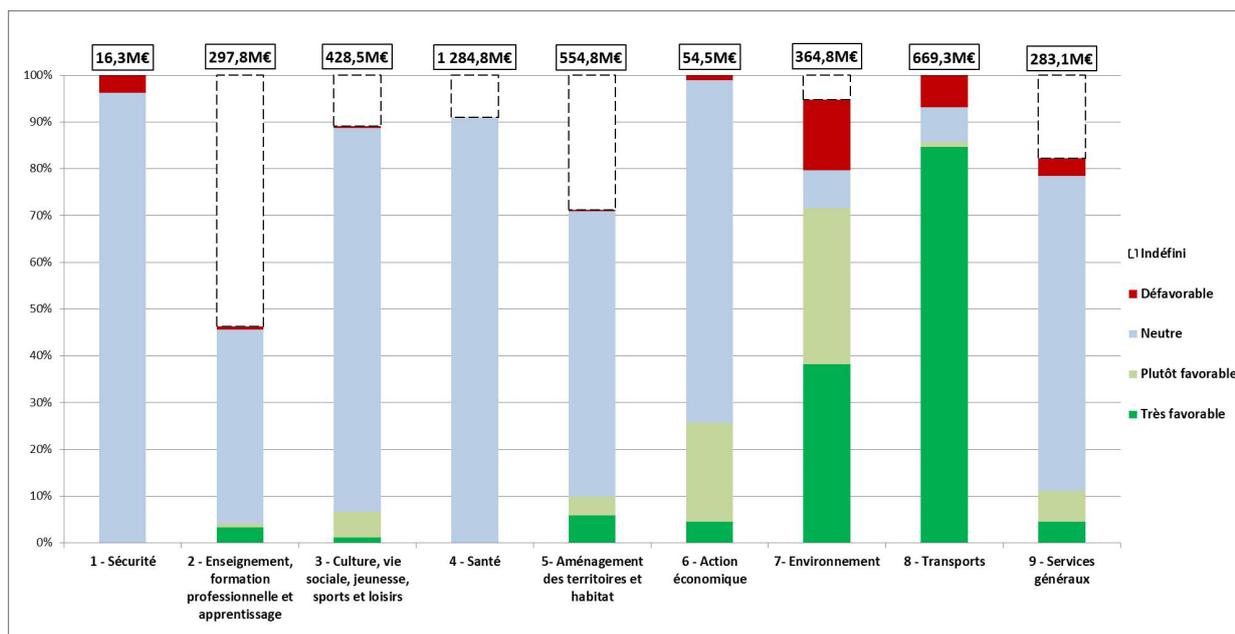
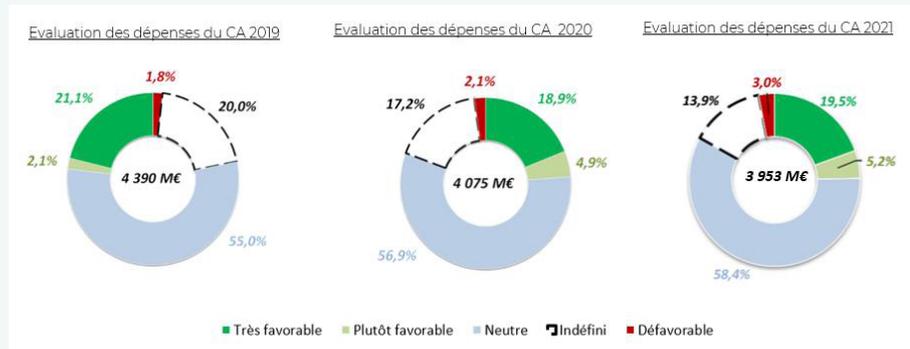
ÉVALUATION CLIMAT DU BUDGET DE LA COLLECTIVITÉ

En 2018, lors de l'adoption de son troisième « Plan climat », la Ville de Paris s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Pour concourir à l'atteinte de cet objectif et dans une perspective de transparence, l'évaluation de l'impact climatique du budget de la collectivité permet d'identifier les dépenses de fonctionnement et d'investissement ayant un impact significatif sur le climat. Cette démarche ambitieuse et vertueuse repose sur la méthodologie portée par l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE), qui qualifie les montants associés à un impact favorable, défavorable, neutre ou indéfini sur l'émission des gaz à effet de serre (GES).

Entreprise pour la première fois sur le compte administratif de 2019, l'évaluation climat est depuis reconduite chaque année. En 2022, l'exercice a été avancé dans le temps afin d'en publier les résultats dans le même rapport que celui du compte administratif concerné, et non plus lors du vote du budget prévisionnel de l'année suivante.

L'évaluation climat du CA 2021 a été réalisée sur un périmètre d'analyse de 3 953,7 M€, qui correspond aux dépenses dites « opérationnelles ». Sur ce périmètre, l'impact carbone de 86,1 % des dépenses a pu être évalué. Le reste des dépenses a un impact encore « indéfini », mais ce pourcentage diminue d'année en année, passant de 20,0 % en 2019 à 17,2 % en 2020 et 13,9 % en 2021, grâce à la consolidation de la méthodologie et à l'implication des différentes directions opérationnelles de la Ville.

Les résultats obtenus cette année confirment les tendances observées précédemment ainsi que la robustesse de la méthode. Si l'exécution budgétaire 2020 était fortement marquée par l'impact de la crise sanitaire, qui a donné lieu à de nombreuses dépenses relevant du plan de relance (aides complémentaires aux kiosquiers, au secteur du tourisme, ...) ou d'ordre sanitaire (masques, gel hydro-alcoolique dans les bâtiments administratifs et sur l'espace public, ...), l'exercice 2021 l'a été dans une moindre mesure. Il demeure néanmoins concerné par une survalorisation de la part neutre au détriment des autres colorations, liée à ces dépenses exceptionnelles.



BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE D'EXPÉRIMENTATION DE LA BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE (BSG)

En cohérence avec ses engagements en faveur de l'égalité entre les Parisiennes et les Parisiens présentés dans le « Plan égalité », la Ville de Paris a lancé en 2021 une démarche de budgétisation sensible au genre (BSG). Ce projet vise à analyser les dépenses de la collectivité sous le prisme du genre, et à évaluer les conséquences directes ou indirectes de ses activités sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette démarche a vocation à s'inscrire dans une phase exploratoire jusqu'en 2023 avant de faire l'objet d'une formalisation et d'une phase de test jusqu'en 2026. L'objectif de ce nouvel outil d'analyse budgétaire, inspiré en partie par la démarche d'évaluation climat des dépenses, devrait permettre à terme de systématiser la prise en compte de cette dimension dans la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques. La budgétisation sensible au genre vise à permettre, en utilisant l'entrée budgétaire, la prise en compte de l'égalité de genre dans tous les secteurs d'activité de la Ville de Paris et dans son dialogue avec ses partenaires.

Lors de cette première année d'expérimentation, l'équipe projet a délimité un périmètre d'actions, identifié les principaux obstacles et mis en place une feuille de route définissant les premières orientations méthodologiques. Paris a ainsi échangé avec d'autres collectivités françaises et européennes engagées dans une démarche similaire pour recueillir leur expérience. Elle a constitué un réseau de référent.es égalité et de correspondant.es budgétaires dans toutes les directions de la Ville. Enfin, la mise en place d'une catégorisation des dépenses a été expérimentée, avec une distinction entre les dépenses « genrées » visant directement à plus d'égalité entre les femmes et les hommes, les dépenses « genrables » ayant un impact indirect sur l'égalité, et les dépenses « neutres » sans lien avec l'égalité (par exemple, les dépenses de fluides). Cette première analyse a été conduite sur le périmètre de directions pilotes (attractivité et emploi, affaires culturelles, jeunesse et sport, urbanisme, voiries et déplacements). Elle a permis de montrer qu'une grande partie des actions de la Ville a un impact sur l'égalité, et d'identifier des premières pistes de réflexion pour systématiser l'intégration de mesures correctives.

La BSG se poursuit de manière exploratoire en 2022 avec l'intégration de nouvelles directions pilotes (famille et petite enfance) et d'une mairie d'arrondissement (10^{ème} arrondissement). Un nouveau travail de réflexion à partir de thématiques transverses (subventions, marchés publics, dispositifs accueillant du public etc.) a en outre été entamé avec les directions concernées. Enfin, des partenaires vont être impliqués dans la démarche afin d'échanger autour de bonnes pratiques : l'École des ingénieurs de la Ville de Paris, le Carreau du Temple et la Maison des pratiques artistiques amateurs concourent ainsi à la BSG.

Un rapport détaillé sur les travaux 2021 ainsi qu'une synthèse sont disponibles sur paris.fr.

2 / DESCRIPTION DES GRANDS POSTES DE DÉPENSES ET RECETTES

Les éléments ci-dessous sont détaillés dans les parties suivantes du présent rapport.

2.1. La section de fonctionnement dégage une épargne brute de 458,4 M€, en augmentation par rapport au CA 2020 mais en-deçà des niveaux 2019 et 2018.

► Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 8 639,9 M€, en augmentation de 389,3 M€ par rapport au CA 2020, soit +4,7 %, sous l'effet de la reprise progressive de l'activité après une année 2020 marquée par la crise sanitaire et économique.

Cette hausse s'explique principalement par :

- des recettes de fiscalité qui augmentent de 280,9 M€ par rapport au CA 2020, essentiellement en raison de la hausse des recettes de fiscalité immobilière. La majeure partie de cette augmentation s'explique par l'alignement sur l'année civile du rythme de titrage des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). S'y ajoute le retour du dynamisme du marché immobilier parisien ;
- des recettes de gestion en hausse de 127,3 M€ par rapport au CA 2020, principalement en raison de l'augmentation des recettes de stationnement, sur fond de reprise progressive de l'activité économique.

Ainsi, les recettes de fiscalité atteignent 5 263,1 M€ en 2021 et affichent une hausse de 280,9 M€, soit +5,6 % par rapport au CA 2020.

Celle-ci s'explique d'abord par l'augmentation des recettes de fiscalité immobilière (DMTO et taxe additionnelle sur les droits d'enregistrement), qui s'établissent à 1 734,0 M€ au CA 2021, contre 1 480,1 M€ au CA 2020, soit une hausse de 253,9 M€ (+17,2 %). Les deux tiers de cette augmentation s'expliquent par le titrage des DMTO du mois de décembre 2021 afin d'aligner l'exercice budgétaire sur l'année civile de janvier à décembre, comme demandé par la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France. Le dernier tiers traduit le rétablissement du dynamisme du marché immobilier parisien.

S'agissant de la fiscalité directe, la loi de finances pour 2020 ayant acté la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), la Ville ne perçoit plus que le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), soit 189,3 M€ au CA 2021. Dans le cadre de cette réforme, une compensation est versée par l'État sous la forme d'une fraction de TVA nationale. En retraçant le montant de TH de ces effets de périmètre, le produit perçu par la Ville en 2021 s'élève à 865,1 M€, contre 858,5 M€ au CA 2020 (compensations d'exonérations incluses), soit une augmentation de 6,6 M€ et 0,8 %. Les recettes de taxes foncières sont quasi-stables par rapport à l'an passé (+1,5 M€).

Ces hausses sont toutefois partiellement compensées par la baisse d'autres recettes fiscales, dont la cotisation foncière des entreprises (CFE) (-9,5 M€, soit -2,8 % par rapport au CA 2020) du fait de la baisse de moitié des bases fiscales des locaux industriels – qui fait elle-même l'objet d'une compensation par ailleurs, la taxe de séjour en retrait de 8,8 M€ par rapport au produit de 2020, déjà fortement affecté par la crise sanitaire et ses conséquences sur le tourisme, la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) (-1,5 M€, soit -2,3 %) ainsi que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) (-1,5 M€, soit -0,3 %).

Les dotations et compensations sont en diminution, avec 1 962,6 M€ au CA 2021, soit -21,7 M€ par rapport au CA 2020. Ce montant résulte essentiellement de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État, qui chute à 31,0 M€ contre 53,5 M€ l'an passé (-22,5 M€, soit -42,0 %).

Les recettes de gestion s'élevèrent à 1 389,0 M€, en hausse de 127,3 M€ par rapport au CA 2020, principalement en raison de l'augmentation des recettes de stationnement (+74,9 M€), et du dynamisme des redevances des concessions de la collectivité parisienne (+20,4 M€), sur fond de reprise progressive de l'activité économique, qui contribue au rétablissement de certaines recettes usagers et à l'extinction des mesures d'exonération de taxes et de redevances prises durant la période de crise.

L'évolution des recettes de chaque politique publique est détaillée par fonction dans les parties suivantes du rapport financier. Il est à noter que les recettes réelles de fonctionnement ventilées (par opposition aux recettes dites transverses, non ventilées, décrites dans la partie 2 du rapport) comprennent les recettes de gestion ainsi que, le cas échéant, les recettes de fiscalité ou compensations rattachées à chaque politique publique (TICPE au titre de l'action sociale, taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et taxe de balayage au titre de l'environnement...).

Sept fonctions affichent des recettes de gestion en augmentation par rapport au CA 2020.

Les recettes liées aux transports augmentent de 92,1 M€ par rapport au CA 2020, essentiellement portées par la réforme du stationnement, avec une hausse de 74,9 M€ (+42,8 % sur un an), et dans une moindre mesure par la fin de la crise sanitaire et le retour à la normale du niveau des droits d'occupation du domaine public (+7,9 M€) et des redevances de stationnement concédé (+10,3 M€).

Les recettes de la fonction « Environnement » augmentent de 23,6 M€ par rapport au CA 2020, notamment en raison d'une recette exceptionnelle de 12,4 M€ au titre du préjudice subi par la Ville à la suite de la résiliation du marché conclu avec le fournisseur d'électricité Hydroption, et d'un retour à la normale du produit de la redevance relative aux déchets non ménagers (DNM) (+8,8 M€).

La hausse de recettes constatée sur la fonction « Services généraux » à hauteur de 23,1 M€ est en grande partie liée à l'augmentation des recettes de redevances perçues au titre des concessions de la collectivité parisienne (+20,4 M€).

Dans le domaine de la santé, de l'action sociale et de la petite enfance, la sortie de crise sanitaire et la fin des confinements permettent le rebond du niveau de recettes, en augmentation de 21,1 M€ par rapport au CA 2020. Ainsi, la réouverture des crèches se matérialise par une hausse de 7,9 M€ des participations familiales. Les recettes afférentes aux actions de prévention, de dépistage et de prophylaxie (+5,8 M€), aux centres de vaccinations (+4,4 M€) ou encore à l'aide sociale à l'enfance (+4,4 M€) sont également orientées à la hausse.

Sur la fonction « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage », la hausse de 19,3 M€ constatée au CA 2021 s'explique essentiellement par la compensation de la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes maternelles privées sous contrat (11,6 M€), et dans une moindre mesure par la hausse des droits d'inscription au cours municipaux pour adultes (+2,8 M€).

Au sein de la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse et sports », les recettes augmentent de 6,7 M€, traduisant notamment le retour des Parisiennes et des Parisiens au sein des équipements sportifs (+3,1 M€ pour les stades, +2,1 M€ pour les dispositifs et événements sportifs, +1,7 M€ pour les piscines).

Enfin, les recettes de la fonction « Sécurité » sont en légère augmentation (+0,2 M€), passant de 1,4 M€ au CA 2020 à 1,6 M€ au CA 2021 grâce au dynamisme des recettes liées au contrôle réglementaire de salubrité.

Deux politiques publiques affichent néanmoins des recettes en diminution par rapport au CA 2020.

Sur la fonction « Aménagement des territoires et habitat », les recettes diminuent de 31,4 M€ par rapport au CA 2020. Cela résulte principalement de la réduction des recettes de loyers capitalisés allant de pair avec le nombre de conventionnements réalisés en 2021 (-26,8 M€).

La fonction « Action économique » affiche un nouveau recul de 27,5 M€, sous l'effet conjugué de la forte chute des recettes liées aux activités sur l'espace public (commerces et marchés) (-21,2 M€), ainsi que des exonérations sur les droits de voirie qui ont été en partie maintenues en 2021 (-6,6 M€).

Enfin, les produits financiers s'élevèrent à 25,3 M€, en hausse de 2,9 M€ par rapport au CA 2020.

EVOLUTION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2018 EN M€



► Les dépenses réelles de fonctionnement sont en retrait, notamment en raison de l'extinction des aides sectorielles exceptionnelles. Elles atteignent 8 181,5 M€, en baisse de 0,6 % par rapport au CA 2020 (8 230,5 M€).

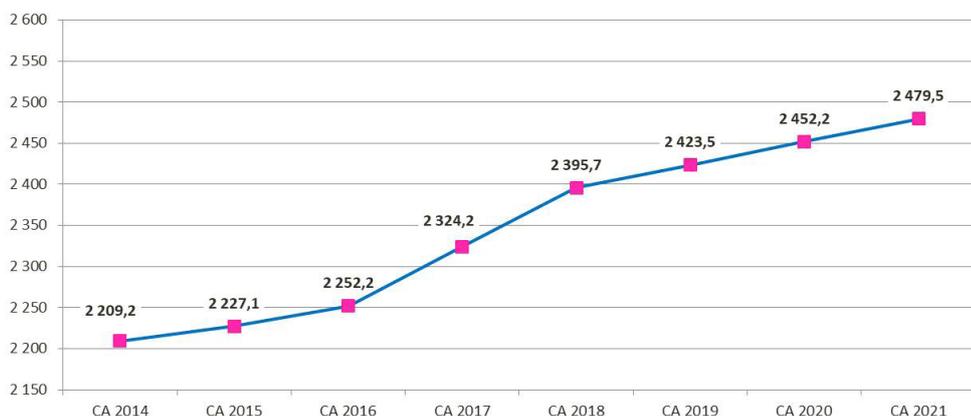
La diminution de 49,0 M€ s'explique par la baisse des dépenses de gestion, même si par ailleurs les charges de personnel et les reversements fiscaux continuent à augmenter. Ainsi :

- les dépenses de gestion diminuent de 96,1 M€, du fait de la sortie progressive de la crise sanitaire et économique, avec le reflux des dépenses de santé et d'action sociale et la mise en extinction des plans de soutien à la culture, aux associations et à l'activité économique ;
- les charges de personnel augmentent de 1,1 %, soit 27,4 M€, couvrant à la fois la progression spontanée des dépenses de masse salariale ainsi que les mesures de revalorisation décidées fin 2020 ;
- les dépenses de péréquation et reversements fiscaux sont en hausse de 22,1 M€ par rapport au CA 2020, essentiellement sous l'effet de la réévaluation du prélèvement au titre du compte d'affectation spéciale (CAS) « Amendes » (+24,0 M€ par rapport à 2020) ;
- les charges financières sont en diminution de 2,4 M€.

Les dépenses de personnel représentent 30,3 % des dépenses réelles de fonctionnement (proportion en hausse de 0,5 point par rapport au CA 2020) et s'établissent à 2 479,5 M€ en 2021. Le taux d'exécution s'élève à 99,5 %, soit une exécution inférieure de 11,7 M€ aux crédits votés.

Par comparaison avec le CA 2020, les dépenses de personnel enregistrent une progression de 27,4 M€, soit +1,1 %. Cette évolution traduit une maîtrise de la masse salariale dans la mesure où, d'une part, sa seule évolution spontanée, sous l'effet du glissement vieillesse technicité (GVT), représente à elle seule environ la moitié de cette évolution ; et d'autre part, la Ville a fait face à des besoins liés à la crise sanitaire, notamment par un recours accru aux vacances (en centre de vaccination ou pour le remplacement des agents en autorisation spéciale d'absence) avec un impact en masse salariale estimé à 12,0 M€.

ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE ENTRE 2014 ET 2021 (EN M€)



La répartition des dépenses par grands postes s'établit comme suit :

TYPES DE DÉPENSE	BP 2021	EXÉCUTÉ À FIN DÉCEMBRE		ECART DÉCEMBRE 2021 / DÉCEMBRE 2020		TAUX D'EXÉCUTION / BP 2021
		2020	2021	EN MONTANT	EN %	
Titulaires	2 066,9 M€	2 034,6 M€	2 048,7 M€	14,1 M€	0,7%	99,1%
Contractuels	196,4 M€	193,3 M€	195,7 M€	2,4 M€	1,2%	99,6%
Vacataires	108,8 M€	107,1 M€	120,6 M€	13,5 M€	12,6%	110,8%
Assistants familiaux	37,2 M€	36,6 M€	36,9 M€	0,3 M€	0,9%	99,3%
Assistants maternelles	22,0 M€	21,6 M€	20,1 M€	-1,5 M€	-7,0%	91,6%
Apprentis	9,0 M€	8,9 M€	8,9 M€	0,0 M€	-0,4%	98,0%
Emplois aidés, CIFRE, service civique, stagiaires rémunérés	6,4 M€	6,3 M€	5,8 M€	-0,5 M€	-8,1%	90,4%
Instituteurs, directeurs (vacations)	0,4 M€	0,4 M€	0,1 M€	-0,3 M€	-67,7%	31,8%
Agents de ménage, gardiens et employés d'immeuble	0,4 M€	0,4 M€	0,4 M€	0,0 M€	-3,8%	94,7%
SOUS-TOTAL rémunérations	2 447,5 M€	2 409,2 M€	2 437,0 M€	27,9 M€	1,2%	99,6%
Autres dépenses hors SIRH						
Chômage	21,3 M€	21,0 M€	20,6 M€	-0,4 M€	-1,8%	96,7%
Indemnités d'élus	17,6 M€	17,3 M€	17,3 M€	0,0 M€	-0,1%	98,4%
Autres dépenses	1,9 M€	1,9 M€	1,9 M€	0,0 M€	1,2%	99,6%
Participation Ville à la région (TOS)	2,9 M€	2,9 M€	2,8 M€	-0,1 M€	-5,0%	93,5%
SOUS-TOTAL autres dépenses hors SIRH	43,7 M€	43,0 M€	42,5 M€	-0,6 M€	0,0 M€	0,0 M€
TOTAL GENERAL	2 491,2 M€	2 452,2 M€	2 479,5 M€	27,4 M€	1,1%	99,5%

Les dépenses de gestion s'établissent à 3 902,9 M€, en baisse de 96,1 M€ par rapport au CA 2020, soit une diminution de 2,4 %, dans un contexte de sortie de crise qui se matérialise par l'extinction des plans de soutien et par la résorption des dépenses exceptionnelles constatées au CA 2020.

Les dépenses de santé et d'action sociale diminuent de 29,5 M€, soit -1,6 % par rapport au CA 2020. Malgré le fort dynamisme des dépenses liées au revenu de solidarité active (RSA), qui augmentent de 21,2 M€, cette baisse globale s'explique d'abord par la non reconduction au même niveau qu'en 2020 des crédits exceptionnels d'achat d'équipements de protection individuelle (EPI) dans le cadre de la crise sanitaire (-30,7 M€), ainsi que par le non renouvellement d'une contribution exceptionnelle de 10,0 M€ au centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP). Parallèlement, les dépenses au titre des personnes âgées (-8,1 M€) et aux personnes en situation de handicap (-4,9 M€) apparaissent en baisse en raison notamment d'une difficulté technique dans la chaîne de facturation ayant entraîné un retard dans le paiement des dépenses de décembre 2021 et un report sur 2022.

Sur la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse et sports », la baisse des dépenses de 28,2 M€ illustre la sortie progressive de la crise dans le secteur de la culture, avec notamment l'extinction du plan exceptionnel de soutien (qui s'est élevé à 13,7 M€ au CA 2020), et des subventions aux établissements culturels en retrait de 16,5 M€ par rapport au CA 2020, ou encore la diminution des subventions allouées aux musées (-5,6 M€) compte tenu de leur réouverture.

Les dépenses au titre des « Services généraux » sont en diminution de 13,8 M€ par rapport au CA 2020, en lien avec l'amélioration de la situation sanitaire qui explique la chute des dépenses d'habillement (-18,5 M€ par rapport à 2020) consacrées pendant la crise à l'acquisition de masques et d'EPI.

Sur la fonction « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage », les dépenses reculent de 11,2 M€ par rapport au CA 2020, en raison de la baisse des dépenses de nettoyage et de désinfection dans les écoles et les collèges. Ainsi, l'adaptation des protocoles mis en œuvre durant la crise sanitaire, a permis la réalisation de ces prestations en régie, alors qu'elles avaient été externalisées l'année précédente.

La fonction « Environnement » voit ses dépenses diminuer de 10,4 M€ au CA 2021, du fait notamment de la baisse des tonnages d'ordures ménagères traitées en 2020 pendant la crise sanitaire, occasionnant de moindres dépenses de collecte des déchets en année N+1, ainsi que de la baisse des consommations énergétiques qui se sont répercutées sur le calcul du montant des forfaits applicables en 2021.

Les dépenses de la fonction « Action économique » sont également en baisse de 9,1 M€ par rapport au CA 2020, là aussi en raison de l'arrêt progressif du plan de soutien mis en œuvre par la Ville en 2020 à destination des acteurs du commerce, de l'artisanat, du tourisme ou encore de l'économie sociale et solidaire.

La fonction « Aménagement des territoires et habitat » porte une dépense de 88,1 M€ au CA 2021, stable par rapport au CA 2020.

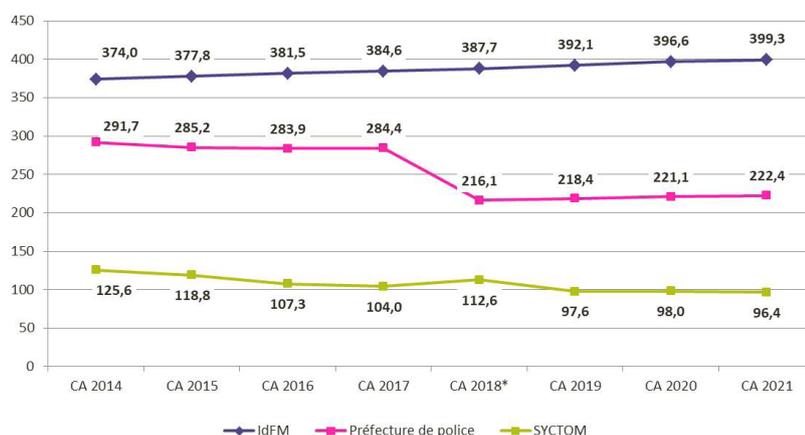
Sur la fonction « Sécurité », le montant des dépenses est quasiment stable (+0,2 M€) entre le CA 2020 (239,8 M€) et le CA 2021 (240,0 M€). Le montant des dépenses de fonctionnement hors masse salariale consacrées à la création de la police municipale s'est élevé à 0,3 M€ pour une enveloppe estimée initialement à 0,7 M€, grâce à la mobilisation de locaux de la Ville pour l'organisation des formations.

La seule politique publique affichant au CA 2021 une tendance dynamique en dépenses est celle des transports, avec une hausse de 5,9 M€. Cette hausse est pour moitié imputable à l'augmentation de la contribution versée par la Ville à Île-de-France Mobilités (IDFM) et pour moitié au dynamisme des moyens consacrés à l'entretien de la voirie communale, aux transports pour les personnes à mobilité réduite (PAM) et au fonctionnement des traverses (dessertes locales de quartier).

Au sein de ces dépenses de gestion, les contributions de la collectivité parisienne augmentent de 2,4 M€ par rapport au CA 2020, pour atteindre 718,1 M€ :

- la contribution versée à Ile-de-France Mobilités (IDFM) s'établit à 399,3 M€, en progression de 2,8 M€ par rapport au CA 2020, soit une évolution de +0,7 % ;
- la contribution à la Préfecture de police s'élève à 222,4 M€, soit une hausse de 1,4 M€ par rapport au CA 2020. Cette évolution s'explique par l'augmentation de la contribution versée à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), portée à 94,1 M€ au CA 2021, afin de financer le plan de modernisation de la brigade (cf. Présentation par politique publique, fonction « Sécurité ») ;
- la contribution au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) s'élève à 96,4 M€, en baisse de 1,6 M€ par rapport au CA 2020, en raison de la diminution du volume des déchets traités en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire.

ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2014 (EN M€)



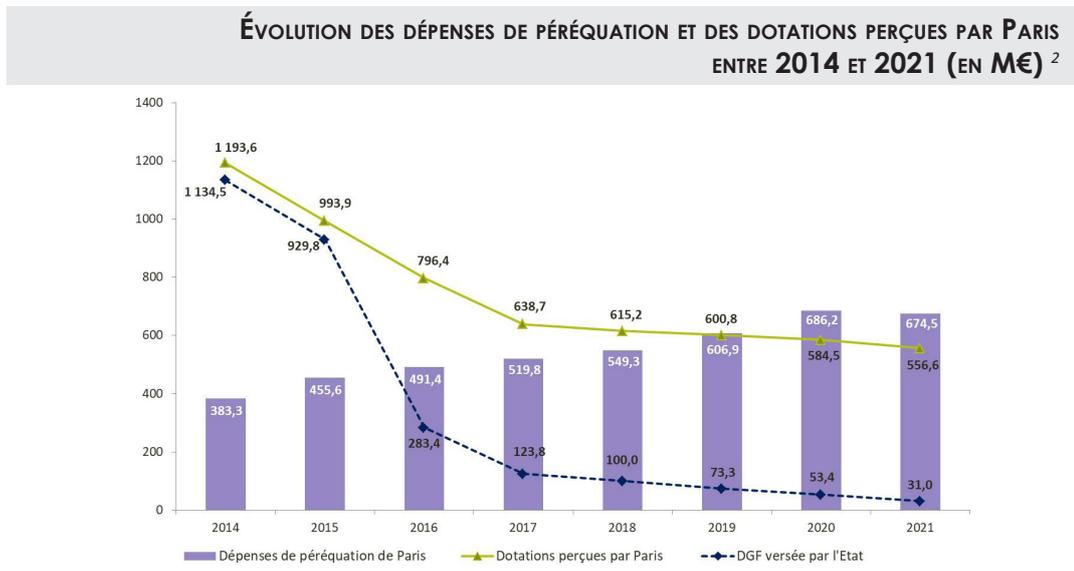
*Pour la Préfecture de Police, changement de périmètre en 2018 consécutif à la réforme du statut de Paris.

Les dépenses de péréquation et les reversements fiscaux s'établissent à 1 659,9 M€ au CA 2021, en hausse de 22,1 M€ par rapport au CA 2020.

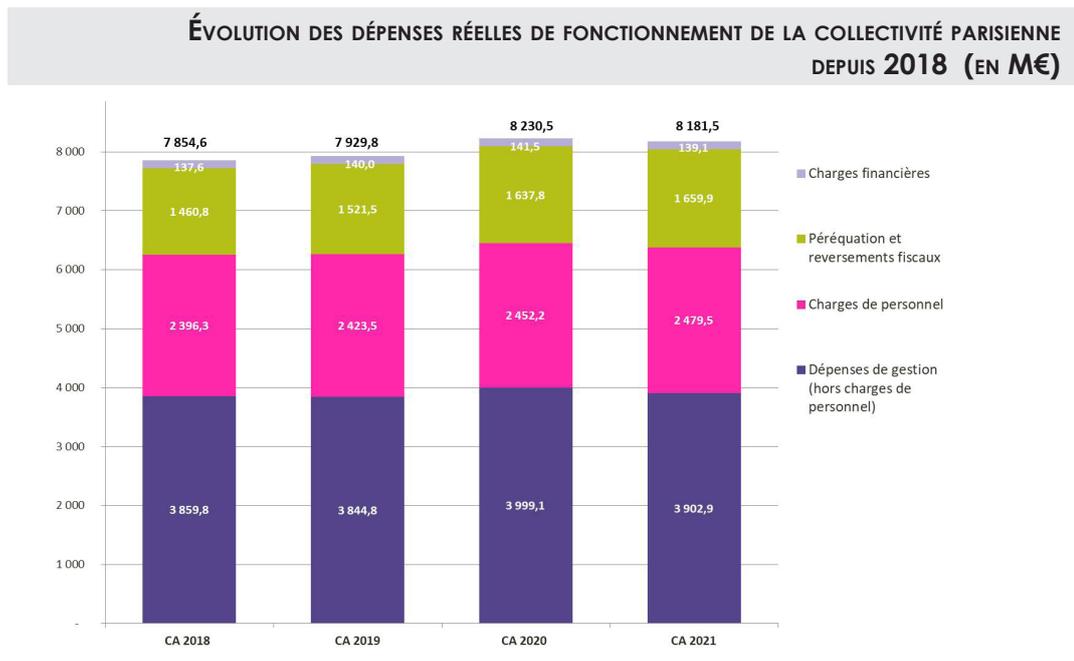
Les dépenses de péréquation atteignent 674,5 M€, en baisse de 11,6 M€ par rapport au CA 2020, essentiellement en raison de la diminution de la contribution de Paris au fonds de péréquation DMTO (-19,9 M€), liée aux moindres recettes de DMTO perçues en 2020 et sur la base desquelles le montant de contribution en année N+1 est établi. Cette évolution est partiellement compensée par celle de la péréquation hors fonds DMTO, en hausse de 8,3 M€ par rapport à 2020.

En revanche, s'agissant des prélèvements et restitutions de fiscalité directe, l'évolution de la contribution de la collectivité parisienne au CAS « Amendes » enregistre une nouvelle hausse de 24,0 M€ au CA 2021, dans un contexte où le produit des amendes de police N-1 était historiquement bas du fait des confinements successifs. De plus, le prélèvement au titre des recentralisations sanitaires passe de 1,8 M€ à 9,2 M€ : au-delà de la reconduction du prélèvement de 1,8 M€ relatif au financement des centres gratuits de dépistage des maladies sexuellement transmissibles, un nouveau prélèvement de 7,5 M€ sur les recettes de la Ville a été institué en 2021, dans le cadre de la réforme du financement de la lutte contre la tuberculose, en contrepartie d'une nouvelle contribution d'un montant significativement moindre (2,5 M€) désormais versée par l'agence régionale de santé (ARS).

Parallèlement à ces évolutions sur le périmètre de la péréquation et des reversements fiscaux, la dotation globale de fonctionnement (DGF) perçue par Paris enregistre une nouvelle diminution de 22,5 M€ par rapport au CA 2020, du fait de son écrêtement pour contribuer au financement des mécanismes de péréquation internes à la DGF : son montant s'établit à 31,0 M€ au CA 2021.



Enfin, les frais financiers s'établissent à 139,1 M€, en baisse de 2,4 M€ par rapport au CA 2020, en lien avec la diminution du coût moyen du stock de dette.



² Le calcul des dotations perçues par Paris fait l'objet pour ce CA 2021 de deux nouveautés quant au périmètre retenu : ne sont plus comptabilisées les attributions de compensation au titre de la taxe d'habitation (-26,8 M€ par rapport au CA 2020), en raison de la disparition de la THRP qui fait l'objet d'une compensation par une fraction de TVA. À l'inverse, est comptabilisée la nouvelle attribution de compensation d'exonération des locaux industriels (+21,9 M€ au CA 2021), qui vient compenser la création du dégrèvement à 50 % des bases des locaux industriels en LFI 2021.

Pour rappel, la Métropole du Grand Paris (MGP) perçoit depuis 2016, en lieu et place de la Ville, la dotation dite « compensation part salaires » (CPS) de la dotation forfaitaire de la DGF. La MGP reverse à la Ville une attribution de compensation représentant la différence entre les ressources et les charges transférées. Ce reversement inclut la dotation « CPS », pour 453,0 M€, ce qui explique la différence entre le montant global des dotations perçues, de 556,6 M€, et le niveau des concours financiers versés directement par l'État, de 93,6 M€, incluant la DGF (31,0 M€), la dotation globale de décentralisation (15,8 M€), les compensations d'exonération de fiscalité (36,7 M€), la dotation titres sécurisés (1,4 M€) et le fonds de compensation de la TVA en fonctionnement (8,7 M€).

CA 2021 - IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

Comme l'an dernier, la Ville de Paris fait le choix de présenter et compléter dans son compte administratif les informations nécessaires permettant d'identifier le coût total de la crise sanitaire sur ses finances.

La circulaire du 24 août 2020 prévoit, pour les collectivités qui le souhaitent, d'identifier dans un état dédié annexé au compte administratif les dépenses directement liées à la crise sanitaire. Bien que cette option ait été retenue par la Ville de Paris, cette présentation ne reflète qu'imparfaitement l'impact de la crise sur le budget de la collectivité dans la mesure où celle-ci affecte également le montant des recettes perçues.

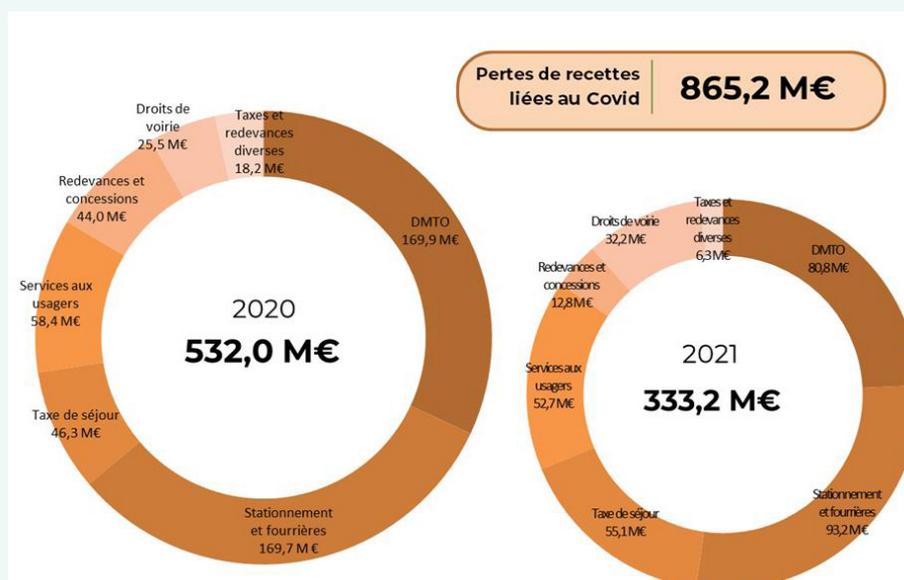
Pour remédier à ces lacunes méthodologiques, le présent encart synthétise l'ensemble des coûts supplémentaires et des pertes de recettes causés par la pandémie de covid-19 sur les exercices 2020 et 2021.

En 2020, la Ville de Paris a été particulièrement affectée par cette crise en raison notamment de la structure de son économie, et du poids – y compris en matière d'emploi – des secteurs du tourisme national et international, de la restauration, et de la culture, ce qui s'est traduit par un coût total de **771,7 M€**.

En 2021, sans atteindre la même ampleur, les effets de la crise sanitaire restent très élevés et ont abouti à un coût total de **427,4 M€** dont 94,1 M€ de dépenses supplémentaires et 333,2 M€ de pertes de recettes.

À fin 2021, le coût total de la pandémie pour la Ville de Paris atteint ainsi 1,2 Md€.

► En 2021, la Ville enregistre des pertes de recettes à hauteur de 333,2 M€ contre 532,0 M€ en 2020, soit 865,2 M€ au total sur la période 2020-2021.



En 2021, les pertes de recettes sont dues principalement au ralentissement de l'activité économique :

- D'importantes pertes de recettes fiscales sont constatées sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour 80,8 M€ et sur la taxe de séjour pour 55,1 M€ (contre respectivement 169,9 M€ et 46,3 M€ en 2020).
- Les pertes de recettes de fourrières et de stationnement sont moindres qu'au CA 2020 mais occasionnent un manque à gagner de 93,2 M€ (169,7 M€ en 2020).
- En raison de la fermeture puis de la baisse de fréquentation des services aux usagers (crèches, stades, piscines), la perte de recettes tarifaires est estimée à 52,7 M€, soit un niveau comparable à 2020 (58,4 M€).
- À cela s'ajoutent certaines mesures d'aménagement et d'exonérations consenties notamment sur les droits de voirie (32,2 M€) et vis-à-vis des concessionnaires de la Ville de Paris (12,8 M€), ainsi que des pertes de taxes et redevances diverses (6,3 M€).

Ainsi, les pertes de recettes en 2021 restent élevées, estimées à 333,2 M€, portant le montant global de l'impact de la crise en recettes à 865,2 M€ sur les deux exercices.

► En 2021, la Ville enregistre des dépenses supplémentaires engagées pour faire face à la crise sanitaire à hauteur de 94,1 M€. Le total des dépenses liées au covid-19 atteint 333,8 M € sur 2020-2021.



Pour 2021, ces dépenses supplémentaires comprennent :

- Majoritairement l'effet du ralentissement du marché de l'emploi sur le versement du RSA (50,7 M€), une partie des bénéficiaires n'ayant pas pu, du fait de la crise, retrouver un emploi, alors que dans le même temps, le nombre de bénéficiaires entrant dans le dispositif se maintenait ;
- L'achat d'équipements de protection individuels (EPI, dont notamment des masques, pour 3,6 M€), de matériel d'hygiène et sécurité (gels, distributeurs, surnettoyage et désinfection des locaux, pour 7,4 M€) et plus généralement les dépenses d'adaptation de l'activité des services à la crise sanitaire (21,1 M€) ;
- Diverses aides aux associations, aux bailleurs sociaux, aux acteurs économiques, culturels et du tourisme dont l'activité est pénalisée par la crise sanitaire (5,7 M€) ;
- Des dépenses réalisées dans le cadre de la mise en place de campagnes de dépistage et de vaccination (5,6 M€), dont une partie par les mairies d'arrondissement (2,2 M€).

Ces dépenses sont détaillées par nature comptable dans les états réglementaires IV15.1 et IV15.2 annexés au compte administratif 2021.

Leur total atteint 94,1 M€ en 2021, ce qui porte le surcoût lié à la crise sanitaire à 333,8 M€ sur deux ans.

DÉPENSES PAR FONCTION	2020	2021	TOTAL
Services généraux	35,1 M€	7,3 M€	42,4 M€
Sécurité	1,9 M€	0,1 M€	2,0 M€
Enseignement, formation pro. et apprentissage	14,6 M€	2,1 M€	16,7 M€
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	22,5 M€	1,3 M€	23,8 M€
Santé et action sociale (dont APA et RSA)	87,4 M€	63,4 M€	150,8 M€
Aménagement des territoires et habitat	33,9 M€	4,9 M€	38,9 M€
Action économique	17,3 M€	0,1 M€	17,4 M€
Environnement	5,6 M€	3,0 M€	8,6 M€
Transport	7,7 M€	3,1 M€	10,8 M€
Masse salariale	13,6 M€	8,8 M€	22,4 M€
TOTAL GÉNÉRAL	239,6 M€	94,1 M€	333,8 M€

► L'impact de la pandémie sur la dette de la collectivité est estimé à 396,4 M€ en 2021, portant la part de la dette parisienne imputable à la crise sanitaire à 989,4 M€.

Comme en 2020, les dépenses supplémentaires et les moindres recettes induites par la pandémie contribuent à la progression de la dette. Sur les 841,9 M€ de nouveaux emprunts souscrits par la Ville en 2021, l'augmentation de la dette imputable au covid-19 peut être évaluée à 396,4 M€.

En effet, l'emprunt (841,9 M€) et l'épargne brute (458,4 M€) sont destinés à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (1 331,3 M€ au CA 2021, une partie des dépenses étant couvertes par les recettes d'investissement à hauteur de 345,5 M€).

La pandémie a entraîné un surcoût en dépenses de 94,1 M€, dont 9,7 M€ en investissement et 84,5 M€ en fonctionnement, ainsi qu'une baisse des recettes de fonctionnement de 333,2 M€.

Ainsi, l'épargne brute, qui résulte de la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, aurait été largement supérieure, pour atteindre 876,1 M€ (458,4 M€ constatés au CA 2021 + 333,2 M€ pour les recettes non recouvrées + 84,5 M€ de dépenses évitées).

Le besoin de financement de 1 321,6 M€ (réduit des dépenses d'investissement imputables au covid-19), en grande partie couvert par l'épargne brute (876,1 M€), n'aurait ainsi nécessité qu'une mobilisation de l'autorisation d'emprunt à hauteur de 445,5 M€.

L'emprunt constaté au CA 2021 étant de 841,9 M€, l'augmentation de la dette imputable à la pandémie atteint donc 396,4 M€ en 2021.

En 2020, l'impact de la pandémie sur l'augmentation de la dette était estimé à 593,0 M€. Ainsi, sur les années 2020 et 2021, la crise sanitaire induit une hausse totale de 989,4 M€ de la dette de la collectivité parisienne.

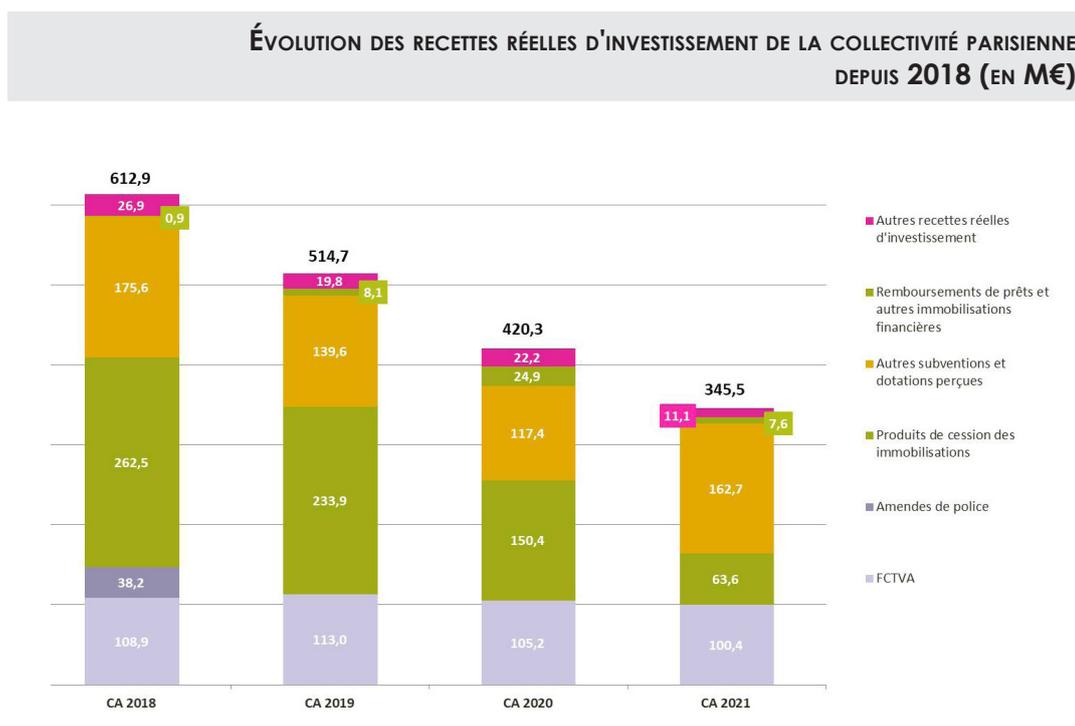
2.2 La capacité de financement des investissements se redresse, mais demeure en-deçà de son niveau d'avant crise, impliquant un recours encore soutenu à l'emprunt.

► Les recettes réelles d'investissement atteignent 345,5 M€ en 2021, en recul pour la troisième année consécutive.

La baisse, de 74,8 M€ par rapport au CA 2020, s'explique toujours essentiellement par la diminution en volume et en valeur des produits de cession (-86,7 M€). En effet, plusieurs cessions ont dû être reportées en 2022, tel que l'appel à projets urbains innovants (APUI) « Inventons la Métropole du Grand Paris » sur la porte de Saint-Ouen (18^e arrondissement) pour 38,0 M€. Elle s'explique également par la diminution des remboursements de prêts et d'avances reçus par la Ville (-17,0 M€) après la perception en 2020 de 23,1 M€ d'avance remboursable sur le produit des DMTO.

Au total, les recettes d'investissement 2021 sont constituées :

- des **subventions et dotations** perçues à hauteur de **263,1 M€**. Celles-ci incluent 100,4 M€ au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) (en baisse de 4,8 M€ du fait de la plus faible exécution des dépenses d'investissement en 2020). Les autres subventions d'équipement perçues par la collectivité incluent notamment 80,9 M€ versés par l'État au titre des aides à la pierre (+4,7 M€), 10,9 M€ au titre de la taxe d'aménagement (+4,7 M€), 6,0 M€ pour la dotation départementale des collèges et 6,0 M€ versés par la société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo) au titre des équipements aménagés par la Ville en vue des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 (en retrait de 5,1 M€ par rapport à 2020) ;
- des **produits de cessions des immobilisations** qui ont atteint **63,6 M€**. Les principales cessions réalisées en 2021 sont le foncier dans le cadre de la ZAC Paul Bourget (13^e arrondissement) pour 16,3 M€, le 5 quai Malaquais (6^e arrondissement) pour 11,2 M€, l'APUI « Reinvesting cities » - Porte de Montreuil pour 9,9 M€ et le 96-108 rue des Poissonniers (18^e arrondissement) pour 7,8 M€ ;
- de **7,6 M€ de remboursements de prêts et d'avances**, dont 4,5 M€ de déconsignation d'acquisition foncière et 2,6 M€ de remboursement d'avance du fonds de résilience de la Région Île-de-France ;
- de **11,1 M€ d'autres recettes réelles d'investissement**, dont 8,5 M€ concernent des recettes sur comptes de tiers au titre principalement de travaux sur la voirie (6,1 M€).



► Les dépenses opérationnelles d'investissement (hors remboursements d'emprunt) atteignent 1 408,8 M€ en 2021, en hausse de 43,5 M€ par rapport au CA 2020, année marquée par un ralentissement de l'activité économique et de l'investissement du fait de la crise sanitaire.

Les dépenses d'équipement s'établissent à 841,4 M€ et représentent 59,7 % des dépenses réelles d'investissement hors remboursements d'emprunt. Elles se décomposent comme suit :

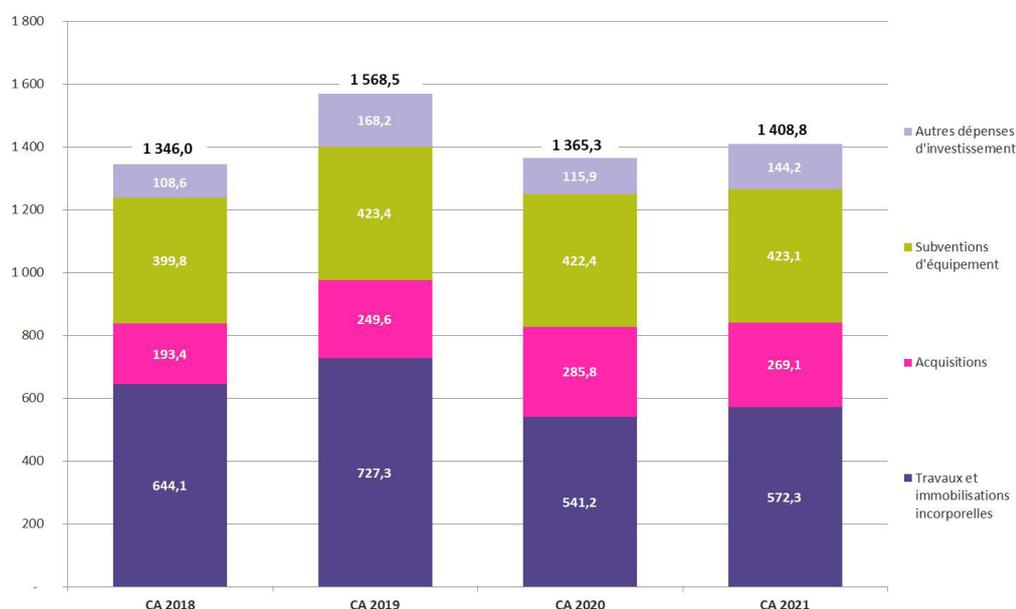
- 505,8 M€ de dépenses de travaux ;
- 269,1 M€ d'acquisitions ;
- 66,5 M€ d'immobilisations incorporelles (notamment frais d'études, frais d'insertion et frais de recherches).

Parmi ces dépenses d'équipement, 175,6 M€ sont consacrés aux acquisitions d'emprises foncières, dont 145,1 M€ au titre du logement social.

Les subventions d'équipement représentent 423,1 M€, dont 216,9 M€ en faveur du logement social.

Les autres dépenses d'investissement, d'un montant de 144,2 M€, incluent 12,9 M€ d'opérations pour compte de tiers et 6,0 M€ de prêts accordés à des tiers.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT HORS REMBOURSEMENT D'EMPRUNT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2018 (EN M€)

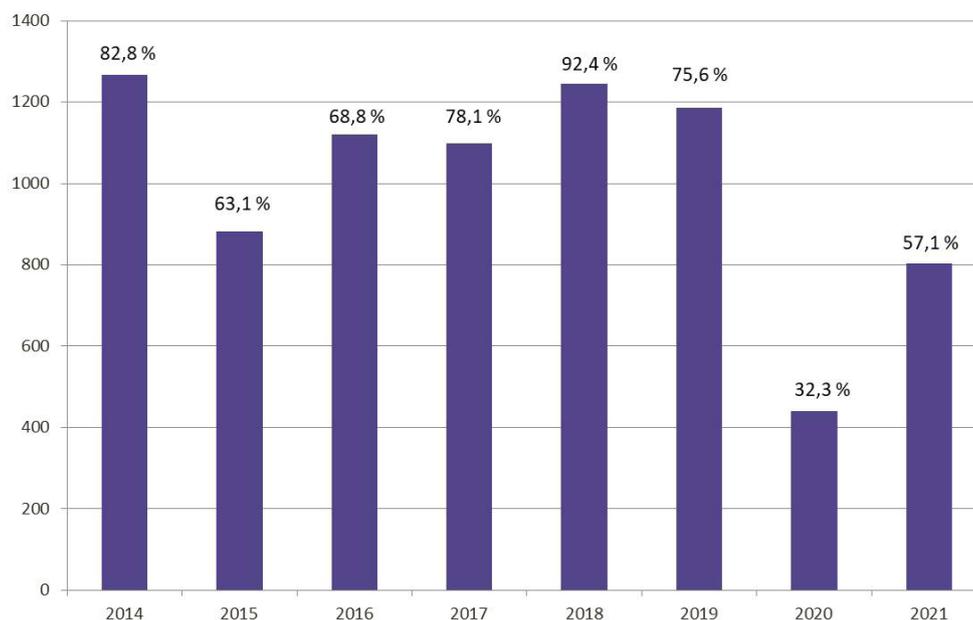


► Le redressement de l'épargne brute permet de réduire le recours à l'emprunt.

Grâce à la hausse de l'épargne brute, qui s'élève à 458,4 M€ en 2021, et malgré la baisse des recettes d'investissement, la capacité de financement des investissements de la collectivité augmente par rapport à 2020 et s'élève à 804,0 M€. Elle reste néanmoins inférieure aux niveaux constatés en 2019 (1 185,3 M€) et 2018 (1 244,1 M€) en raison de la poursuite de l'impact de la crise sanitaire.

Les dépenses réelles d'investissement (hors remboursements d'emprunt) ayant pour leur part augmenté de 43,5 M€ par rapport au CA 2020, la Ville finance par ses ressources propres 57,1 % de ses investissements en 2021, contre 32,3 % en 2020.

CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2014 EN M€ ET EN % DU MONTANT DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS



Les **nouveaux emprunts** se sont ainsi établis à 841,9 M€, contre 974,0 M€ l'année précédente, les remboursements d'emprunt s'élevant pour leur part à 268,0 M€ en 2021, en hausse de 40,3 M€ par rapport au CA 2020.

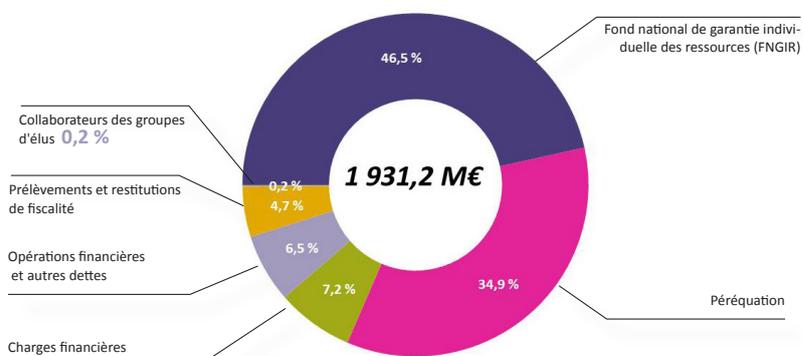
À l'issue de l'exercice 2021, **la dette bancaire et obligataire s'établit à 7 046,5 M€**, en hausse de 573,9 M€ par rapport à fin 2020, montant auquel s'ajoutent les autres dettes contractées dans le cadre d'opérations foncières et d'aménagement (24,7 M€), l'échéancier d'emprunt concernant la Philharmonie (89,0 M€), ainsi que le montant de l'avance de recettes DMTO versée par l'État à la Ville dans le cadre des mesures d'aide aux collectivités locales (23,1 M€). La dette totale de la collectivité parisienne s'établit ainsi à **7 183,4 M€**, en hausse de 561,5 M€ en 2021.

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE BANCAIRE ET DE LA DETTE TOTALE DU 31 DÉCEMBRE 2014 AU 31 DÉCEMBRE 2021 (EN M€)



II/ CRÉDITS TRANSVERSES : FISCALITÉ, DOTATIONS, PÉRÉQUATION ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ AUX OPÉRATIONS NON VENTILÉES - CA 2021



PRÉCISION MÉTHODOLOGIQUE :

La fonction 0 « Services généraux » inclut, conformément aux instructions budgétaires et comptables, les dépenses et les recettes non ventilables entre services opérationnels (sous-fonction 01), et notamment les recettes de fiscalité et les dépenses de péréquation³. Ces opérations sont détaillées dans la présente partie.

Les autres crédits de la fonction « Services généraux » (crédits découlant du fonctionnement des services et des équipements publics de la collectivité, états spéciaux d'arrondissement (ESA), crédits relatifs à l'action internationale et à la gestion des fonds européens) sont détaillés dans la fiche 9 « Services généraux – opérations ventilables » de la partie III.

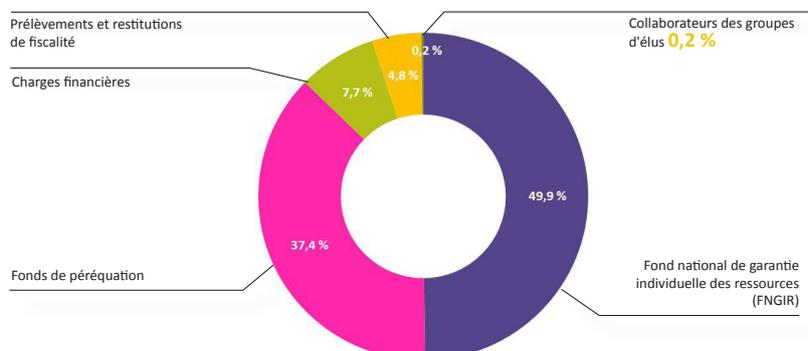
EN M€	CA 2020	CA 2021
Dépenses de fonctionnement	1 782,2	1 802,2
<i>dont masse salariale</i>	2,9	3,1
Dépenses d'investissement	87,0	129,0
Recettes de fonctionnement	6 095,3	6 342,5
Recettes d'investissement	146,3	148,1

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Dépenses

Les dépenses de fonctionnement consacrées aux opérations non ventilables s'élèvent à 1 802,2 M€, en hausse de 20,0 M€ par rapport au CA 2020.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - CA 2021



³ Ainsi que les opérations d'ordre. Tous les montants présentés dans cette partie du rapport sont des dépenses et recettes réelles, l'autofinancement et les opérations d'ordre étant pour leur part détaillés dans la partie IV du rapport. Elles correspondent principalement aux opérations comptables (dotations aux amortissements, provisions pour risques notamment), strictement équilibrées en dépenses et en recettes.

► La contribution de la collectivité parisienne au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), créé en 2011 à la suite de la réforme de la taxe professionnelle, a été reconduit à hauteur de 898,2 M€ en 2021. Le montant de ce prélèvement est stable depuis 2011.

► Les dépenses de péréquation (hors FNGIR) s'établissent à 674,5 M€ au CA 2021, en diminution de 1,7 % par rapport à 2020, conséquence de la baisse des recettes de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) observée en 2020 en raison de la crise sanitaire.

La péréquation regroupe les mécanismes de redistribution visant à réduire les inégalités entre les différentes collectivités territoriales. Par rapport à l'exercice 2010 (86,3 M€ de dépenses de péréquation), en 12 ans, la contribution annuelle de Paris à la solidarité nationale et francilienne a été multipliée par huit. En 2021, la péréquation totale au niveau des communes et départements en France s'est élevée à environ 3,1 Md€. En consolidant les différents fonds de péréquation communaux et départementaux auxquels la Ville de Paris participe, il apparaît que celle-ci a financé 21,9 % de la péréquation nationale et 60,6 % de la péréquation régionale en 2021.

Paris contribue à hauteur de 225,0 M€ au fonds globalisé de péréquation des DMTO, en retrait de 8,1 % par rapport au CA 2020 (-19,9 M€). Cette baisse résulte des moindres recettes de DMTO perçues en 2020, du fait de la crise sanitaire et des confinements, qui servent à calculer le montant du prélèvement au titre du fonds de péréquation DMTO de 2021. La diminution de la valeur des transactions immobilières départementales constatée en 2020 a donc conduit à une réduction de la péréquation en 2021.

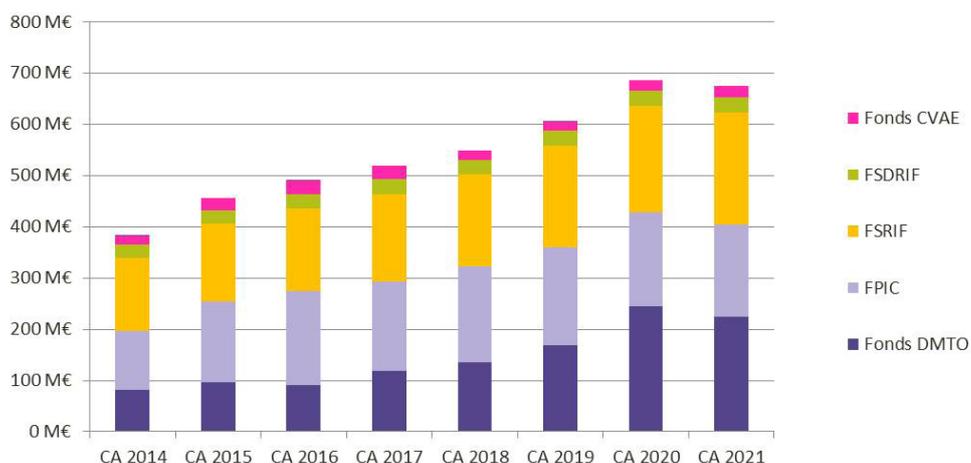
La participation de Paris au fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF) a atteint 218,6 M€ au CA 2021, contre 207,9 M€ au CA 2020. Le montant notifié de prélèvement pour 2021 pour Paris a ainsi été de nouveau relevé, à hauteur de 10,7 M€, sous l'effet de l'augmentation du montant total du fonds votée dans la loi de finances pour 2020, dans la continuité de la hausse observée chaque année depuis 2010.

Par ailleurs, la contribution de Paris au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a légèrement reculé par rapport à 2020 (-3,6 M€) pour s'établir à 179,6 M€. Paris participe ainsi à hauteur de 18,0 % du total du fonds (1,0 Md€). Cette baisse s'explique par les règles de plafonnement qui minorent le prélèvement au titre du FPIC d'une année en fonction de l'évolution de la contribution au FSRIF de l'année antérieure. Le prélèvement supporté par Paris en 2020 au titre du FSRIF ayant augmenté, le prélèvement supporté au titre FPIC en 2021 est minoré.

La collectivité parisienne contribue également au fonds de solidarité des départements de la région Ile-de-France (FSDRIF) à hauteur de 30,0 M€ en 2021, stable par rapport à 2020 en raison de son plafonnement.

Enfin, la ville contribue au fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), pour 21,3 M€ en 2021, soit une augmentation de 5,9 % par rapport au montant prélevé en 2020. Le montant de la contribution à ce fonds étant plafonné à 4,0 % des recettes de CVAE de l'année antérieure, cette hausse s'explique par des recettes de CVAE en progression de 29,6 M€ en 2020 par rapport à 2019.

ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS SUPPORTÉS PAR LA VILLE DE PARIS (2014-2021)



► Les prélèvements et restitutions de fiscalité s'élevèrent à 87,2 M€ au CA 2021, en hausse de 33,7 M€ par rapport au CA 2020. Cette augmentation de 63,2 % s'explique principalement par le dynamisme du compte d'affectation spéciale (CAS) « Amendes » et par le nouveau prélèvement lié à la recentralisation de la compétence de lutte contre la tuberculose.

Le prélèvement sur recettes au titre du CAS « Amendes » atteint 64,0 M€, contre 40,0 M€ en 2020 et 9,5 M€ en 2019.

Le CAS « Amendes » organise la répartition du produit des amendes de police perçues par l'État au bénéfice, en partie, des collectivités locales, afin qu'elles réalisent des investissements routiers. Le montant de cette enveloppe nationale correspond au produit des amendes de police perçues en année N-1 par l'État, minoré de différents prélèvements au profit d'agences nationales et de l'État.

Ce produit national est réparti entre les collectivités au prorata du nombre d'amendes de police dressées sur leur territoire en année N-2.

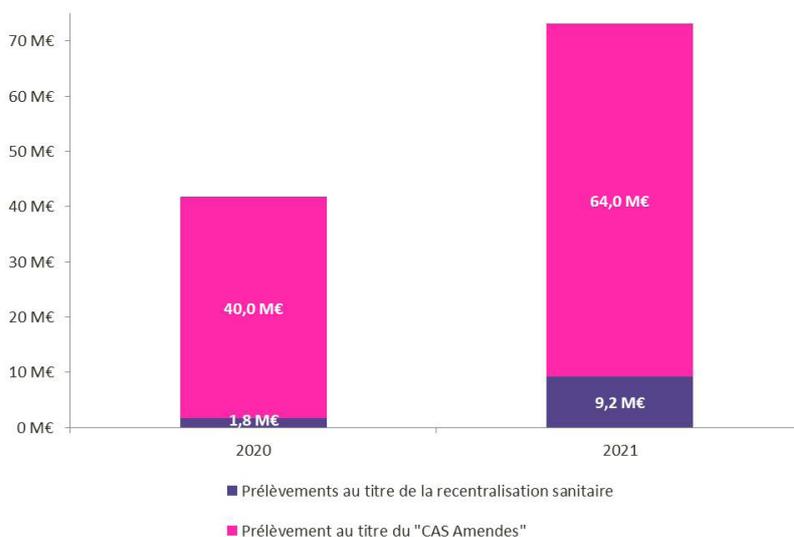
Une part de cette enveloppe a été figée annuellement à 208,2 M€. Elle est allouée au financement de la Région Île-de-France (RIF) à hauteur d'un tiers (69,4 M€) et d'Île-de-France Mobilités (IDFM) à hauteur de deux tiers (138,8 M€). Chaque année et quelle que soit l'évolution du produit des amendes, la Ville de Paris est tenue d'y contribuer à hauteur de 114,6 M€. Ce montant figé résulte d'une formule actée en 2018, qui s'applique également aux autres communes franciliennes de plus de 10 000 habitants : il correspond à 75,0 % du produit du CAS « Amendes » versé à Paris en 2018, calculé en fonction du produit national des amendes de 2017 et du nombre d'amendes de 2016 dressées à Paris (relativement élevé par rapport à 2015).

À l'origine, le CAS « Amendes » constituait une recette pour la Ville. Cette tendance s'est peu à peu inversée : le CAS « Amendes » est devenu depuis plusieurs années une contribution, dynamique qui plus est, à la charge de la collectivité parisienne. En effet, lorsque le produit des amendes de police est insuffisant pour couvrir ce prélèvement au bénéfice de la RIF et d'IDFM, le solde est prélevé sur les recettes fiscales de la Ville.

Le produit national des amendes de 2020 ayant fortement baissé (340,5 M€ contre 602,7 M€ en 2019) en raison des confinements successifs, Paris a bénéficié en 2021 d'un produit d'amendes de police historiquement faible de 50,6 M€ (contre 74,6 M€ en 2020). Après affectation de ce produit de 50,6 M€ à l'enveloppe des 114,6 M€ de garantie annuelle que doit verser la Ville à la RIF et à l'IDFM, il subsiste donc 64,0 M€ à financer, qui sont prélevés sur les recettes fiscales parisiennes.

Par ailleurs, le prélèvement au titre des recentralisations sanitaires augmente fortement, passant de 1,8 M€ en 2020 à 9,2 M€ en 2021. En effet, au-delà de la reconduction du prélèvement de 1,8 M€ relatif au financement des centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des maladies sexuellement transmissibles auparavant assuré par les départements et désormais réalisé par l'assurance maladie, un autre prélèvement de 7,5 M€ sur les recettes de la Ville a été institué en 2021 en contrepartie de la recentralisation de la mission de lutte contre la tuberculose, actée par la loi du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2020.

ÉVOLUTION DU PRÉLÈVEMENT AU TITRE DU CAS AMENDES ET DE LA RECENTRALISATION SANITAIRE (CA 2020 - CA 2021)



Les restitutions de fiscalité directe et indirecte représentent 12,5 M€ au CA 2021, en progression par rapport au CA 2020 (+3,7 M€). Ces restitutions, à la charge de la Ville, se composent des dégrèvements de DMTO (9,4 M€, en hausse de 2,4 M€), des dégrèvements de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (3,0 M€, en hausse de 1,2 M€), ou encore de restitutions de taxe de balayage (0,3 M€).

Enfin, dans l'attente du transfert de l'intégralité de la cotisation foncière des entreprises (CFE) à la Métropole du Grand Paris (MGP) (reporté au 1er janvier 2023), la Ville est tenue de verser depuis 2021 une dotation d'équilibre égale aux deux tiers du dynamisme du produit de CFE, soit la différence, si elle est positive, entre le produit de la CFE (rôle général et rôle complémentaire) et de l'attribution de compensation de CFE au titre des locaux industriels perçu en année N et celui perçu en année N-1 par la Ville. **Le montant de la dotation d'équilibre reversée à la MGP s'élève ainsi à 1,4 M€ au CA 2021.**

► **Le montant des charges financières diminue de 2,4 M€ pour atteindre 139,1 M€.**

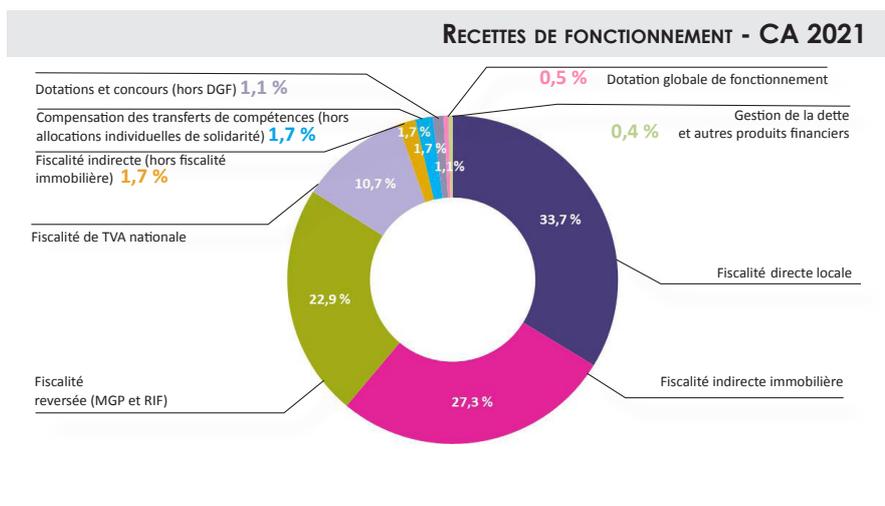
Les charges liées à la gestion de la dette bancaire et obligatoire s'élèvent à 138,2 M€, en baisse de 2,3 M€ par rapport au CA 2020, en lien avec la diminution du coût moyen du stock de dette dans un contexte où les taux d'intérêt des nouveaux emprunts contractés se sont avérés inférieurs aux taux des emprunts arrivés à échéance.

Le montant des intérêts du contrat de partenariat de performance énergétique des écoles s'élève à 1,0 M€ (-0,1 M€ par rapport à 2020).

► **Le montant au titre de la masse salariale des collaborateurs de groupes d'élus s'élève à 3,1 M€ au CA 2021, en hausse de 0,2 M€ par rapport à l'exercice 2020.**

1.2 Recettes

Les **recettes de fonctionnement correspondant aux opérations non ventilables représentent 6 342,5 M€ en 2021**, en hausse de 247,2 M€ par rapport au CA 2020, soit +4,1 %.



Les recettes de fiscalité (hors taxes affectées) s'établissent à 4 658,2 M€, en progression de 273,6 M€, par rapport au CA 2020, soit +6,2 %. Cela s'explique principalement par la hausse de 253,9 M€ du produit des DMTO, en raison d'une part de la reprise du marché de l'immobilier, après la baisse constatée en 2020 dans le cadre de la crise sanitaire et des confinements, et d'autre part d'une régularisation comptable afin de titrer le produit des DMTO sur l'exercice auquel ils se rattachent. Hors produit des DMTO, la hausse des recettes de fiscalité s'élève à 19,6 M€, soit une évolution de +0,7 % par rapport au CA 2020.

► **Au sens strict, les recettes de fiscalité directe chutent de 23,2 % entre le CA 2020 et le CA 2021**, à taux d'imposition constants, **pour atteindre 2 139,7 M€ en 2021** contre 2 785,0 M€ en 2020, en raison de l'extinction progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). Cependant, la disparition de la THRP est compensée par une fraction de TVA nationale. **En tenant compte de cet effet de périmètre, les recettes de fiscalité directe enregistrent une augmentation de 1,1 %, par rapport au CA 2020.**

Les **recettes de taxes foncières augmentent très légèrement de 0,2 %, pour s'établir à 1 065,9 M€ au CA 2021 contre 1 064,2 M€ au CA 2020.** Cette quasi stabilité s'explique par le fait que le dynamisme habituel des bases fiscales, lié à leur revalorisation automatique en fonction d'un indice forfaitaire, aux constructions nouvelles et aux fins d'exonération temporaires, a été contrebalancé par une mesure de la loi de finances ayant acté en 2021 la division par deux des bases fiscales des locaux industriels. La perte de recettes de taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB), estimée à 10,3 M€, a été compensée à due concurrence par une allocation versée par l'État.

Le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) au CA 2021 s'établit à 531,4 M€, soit une très légère baisse de 0,3 % par rapport au CA 2020. Les recettes de CVAE perçues en 2021 par la Ville correspondent aux versements collectés par l'État en 2020 ; eux-mêmes fondés sur la valeur ajoutée produite par les entreprises en 2019, donc antérieurement à la crise sanitaire. La croissance de la CVAE est étroitement liée, à Paris, au dynamisme du secteur regroupant les activités financières, immobilières et d'assurance, qui représentent près de la moitié du total.

Les recettes de cotisation foncière des entreprises (CFE) reviennent à leur niveau de 2019, passant ainsi de 336,3 M€ au CA 2020 à 326,8 M€ au CA 2021. Ce reflux s'explique là aussi par la baisse de moitié des bases fiscales des locaux industriels, engendrant une moindre recette de 11,6 M€, également compensée par l'État.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression progressive de la THRP d'ici 2023 et le transfert des recettes résiduelles de cette taxe au budget de l'État à compter de 2021. Ainsi, la Ville ne perçoit plus que le produit de la taxe d'habitation appliquée aux résidences secondaires (THRS), soit 189,3 M€ au CA 2021. Le nombre de résidences secondaires est structurellement en retrait depuis plusieurs années. Cette baisse tendancielle résulte de changements d'occupation de ces logements, certains étant réoccupés en résidences principales, d'autres basculant en logements vacants.

Dans le cadre de cette réforme, la fraction de TVA nationale au titre de la compensation de la suppression de la THRP, versée pour la première fois par l'État aux EPCI et aux départements, s'élève au CA 2021 à 675,7 M€ pour la collectivité parisienne. En parallèle, il faut cependant constater une perte de 26,8 M€ correspondant aux compensations d'exonération de THRP perçues en 2020 par la Ville. En retraçant le montant de TH de ces effets de périmètre, le produit perçu par la Ville en 2021 s'élève à 865,1 M€, contre 858,5 M€ au CA 2020 (compensations d'exonérations incluses), soit une augmentation de 6,6 M€ et 0,8 %.

Les rôles supplémentaires de fiscalité progressent, passant de 17,0 M€ au CA 2020 à 23,0 M€ au CA 2021. Cette progression de 6,0 M€ est largement imputable aux régularisations effectuées par les services fiscaux sur les taxes locales au titre des exercices antérieurs, et tout particulièrement à la THRS (+5,1 M€). Elle illustre le rétablissement de l'activité des services fiscaux qui avait été ralenti au cours de l'année 2020 du fait de la crise sanitaire.

Enfin, le produit de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) s'établit à 3,3 M€ au CA 2021, en légère progression de 0,3 M€ par rapport au CA 2020.

Montant des recettes de fiscalité directe locale non affectées aux CA 2020 et CA 2021

EN M€	CA 2020	CA 2021	ÉVOLUTION
Taxe d'habitation (TH)	831,6	189,3	
Compensation suppression TH par fraction TVA (2021)		675,7	+4,0 %
Taxes foncières (TFPB ville et département, TFPNB)	1 064,2	1 065,9	+0,2 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	336,3	326,8	-2,8 %*
Impositions forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	3,0	3,3	+9,9 %
Cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	532,9	531,4	-0,3 %
Rôles supplémentaires	17,0	23,0	+35,6 %

* Un effet de périmètre est à signaler : en comptabilisant les attributions de compensation d'exonération des locaux industriels sur la TFPB (10,3 M€) et sur la CFE (11,6 M€), la recette de TF s'établirait à 1 076,2 M€ (+1,1 %) et le produit de CFE atteindrait 338,4 M€ (+0,6 %).

Les taux pratiqués par la collectivité parisienne sont restés stables et sont nettement inférieurs à la moyenne nationale et à celle des grandes villes françaises, comme l'indique le tableau ci-dessous. Conformément à la loi de finances pour 2020, le taux de TH sur les résidences secondaires est gelé à son niveau de 2019 (13,4 %) jusqu'à 2023, date d'entrée en vigueur de la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Comparaison des taux parisiens à ceux de trois autres grandes villes et aux taux nationaux.

TAUX 2021*	BORDEAUX	LYON	MARSEILLE	PARIS	TAUX MOYENS NATIONAUX**
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	46,4%	29,8%	41,7%	13,5%	37,7%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) - commune et groupement	93,2%	21,9%	27,8%	16,7%	50,1%
Cotisation foncière des entreprises (CFE) - commune et groupement	35,1%	28,6%	31,0%	16,5%	26,5%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**	9,3%	4,9%	18,1%	6,2%	8,0%

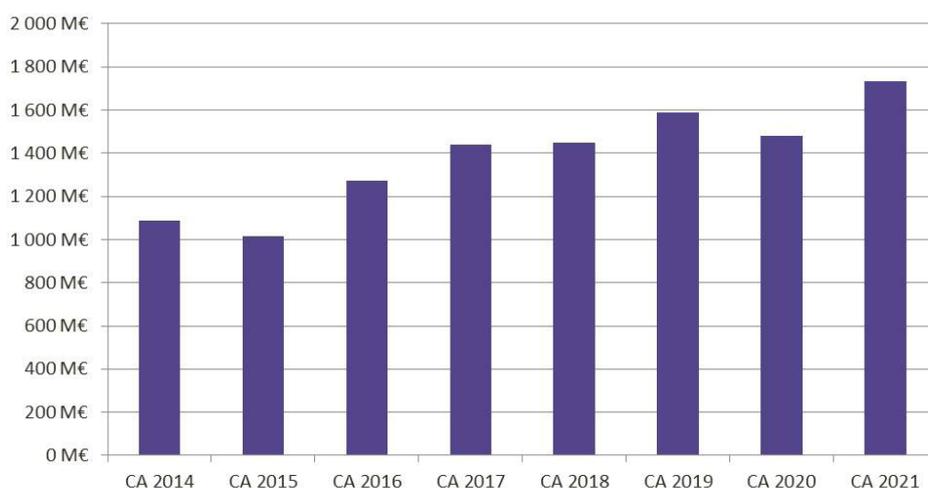
* Extrait de la collection fiscalité du « Cabinet FSL » sur la fiscalité en 2021 des grandes collectivités locale pour les taux de Bordeaux, Lyon, Marseille

** « Éléments de référence nationaux de fiscalité directe locale 2021 pour 2022 », note de la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

► **Les recettes de fiscalité indirecte (hors fraction de TVA nationale) s'élèvent à 1 842,8 M€ au CA 2021, en hausse de 243,1 M€, soit +15,2 %, sur un an, avec notamment un produit de DMTO en progression de 253,9 M€ par rapport au CA 2020.**

La fiscalité indirecte se compose principalement de la fiscalité immobilière (DMTO et taxe additionnelle sur les droits d'enregistrement). Ces recettes s'établissent à 1 734,0 M€ au CA 2021, contre 1 480,1 M€ au CA 2020, soit une hausse de 253,9 M€ (+17,2 %). Les deux tiers de cette augmentation s'expliquent par le titrage d'un mois supplémentaire de DMTO sur l'exercice 2021, régularisation comptable demandée par la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France afin de réaligner le titrage du produit de DMTO sur une année civile de janvier à décembre, mettant ainsi un terme au décalage d'un mois qui existait auparavant. Le dernier tiers de la progression par rapport au CA 2020 s'explique par le retour du dynamisme du marché immobilier parisien après une année 2020 marquée par une diminution du nombre de transactions en raison du contexte sanitaire.

ÉVOLUTION DES RECETTES DE FISCALITÉ IMMOBILIÈRE (2014 - 2021)



Les recettes issues des autres impôts et taxes indirects atteignent 108,8 M€ au CA 2021, contre 119,7 M€ au CA 2020. Cette diminution s'explique par la persistance des effets de la crise sanitaire, avec :

- une réduction du produit de la taxe de consommation finale d'électricité (TCFE) de 1,5 M€ entre le CA 2021 et le CA 2020, qui s'ajoute à la baisse de 3,3 M€ déjà enregistrée entre 2020 et 2019, et qui s'explique toujours par le ralentissement de l'activité économique, générant des consommations d'électricité plus faibles pour les contribuables assujettis à cette taxe ;
- la poursuite de la chute des recettes de taxe de séjour (TS) causée par l'arrêt de l'activité touristique. Le produit de la TS atteint un niveau plus bas au CA 2021 avec seulement 34,9 M€, contre 43,7 M€ au CA 2020 et 95,1 M€ au CA 2019. Ce montant est donc trois fois inférieur au produit escompté en année normale ;
- un produit de la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE) également en retrait de 0,5 M€, pour s'établir à 8,4 M€ au CA 2021 ;
- une nouvelle baisse de 0,5 M€ des recettes de taxe sur les cercles de jeux (2,5 M€ au CA 2021 contre 3,0 M€ au CA 2020), s'ajoutant à la diminution de 1,5 M€ déjà constatée au CA 2020, s'expliquant à nouveau par une moindre activité de ces établissements.

► Les dotations et compensations perçues par la collectivité parisienne s'élèvent à 1 659,0 M€ au CA 2021, en retrait de 29,2 M€ par rapport au CA 2020, principalement en raison de la baisse continue de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État (-22,5 M€ entre 2020 et 2021).

- Les attributions de compensation versées par la MGP et la RIF à la Ville de Paris demeurent stables à 1 453,8 M€.

Les attributions de compensation versées à la Ville de Paris par la MGP (978,5 M€) et la RIF (475,3 M€) correspondent à la différence entre les produits de fiscalité transférés par Paris à ces collectivités et le montant des charges transférées dans le cadre des transferts de compétences.

En l'absence de nouveaux transferts de compétences vers ces collectivités, les attributions de compensation n'ont pas évolué.

- La compensation des transferts de compétences d'aide sociale (hors AIS) par l'État s'élève à 92,0 M€, en retrait de 0,6 M€.

Dans le cadre de la compensation des transferts de compétences prévus par la loi relative aux responsabilités locales (LRL) du 13 août 2004, l'État a transféré aux départements une fraction des recettes de taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE) ainsi qu'une fraction de la taxe sur les contrats d'assurance (TSCA).

Le produit des taxes destinées à compenser les transferts de compétences aux départements prévus par cette loi LRL s'élève à 92,0 M€ au CA 2021 : 76,6 M€ pour la TSCA, en repli de 2,0 M€ par rapport à 2020, et 15,4 M€ pour la part LRL de la TICPE, en hausse de 1,3 M€.

En somme, la compensation par l'État des charges sociales qu'il a transférées aux départements s'avère en deçà du coût réellement supporté par ces derniers (voir partie III – fonction « Action sociale »).

• **Les autres dotations et compensations versées par l'État représentent 113,3 M€ au CA 2021, en recul de 28,5 M€ par rapport à 2020.**

Dans la continuité des exercices 2019 et 2020, l'effet ciseau induit par la baisse des dotations de l'État et la hausse des dépenses de péréquation continue de s'accroître en 2021.

Ainsi, l'État compense en partie les recettes de fiscalité directe locale disparues à la suite d'allègements fiscaux s'appliquant de droit et de manière obligatoire, notamment pour couvrir les pertes de recettes de CFE et de TFPB causées par la réduction de moitié des bases fiscales des locaux industriels, actée par loi de finances pour 2021. Au CA 2021, ces compensations s'élèvent à 36,7 M€, en diminution de 2,7 M€ par rapport à l'an passé. Elles intègrent, pour la première fois, les attributions de compensation d'exonération des locaux industriels sur la part CFE (11,6 M€) et sur la TFPB (10,3 M€). Néanmoins, dans le cadre de la suppression de la TH, il est constaté la perte de d'attributions de compensation (26,8 M€ au CA 2020) (cf. supra).

Par ailleurs, l'évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) (part communale), principale dotation de l'État aux collectivités, explique en grande partie la baisse observée. En effet, son montant diminue encore en 2021 de 22,4 M€, passant de 53,4 M€ à 31,0 M€, après une réduction semblable de 19,9 M€ l'année précédente, sous l'effet de l'écrêtement péréqué permettant de financer la progression de la DGF d'autres communes.

Le montant de la dotation générale de décentralisation (DGD) reste stable à 15,8 M€.

La compensation d'exonérations au titre de la fiscalité locale indirecte est en baisse de 0,5 M€, avec 10,1 M€ constatés en 2021. Cette évolution s'explique par une légère baisse de la compensation au titre de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE). La compensation au titre des impôts sur les spectacles s'établit à 9,2 M€ et reste constante par rapport à 2020.

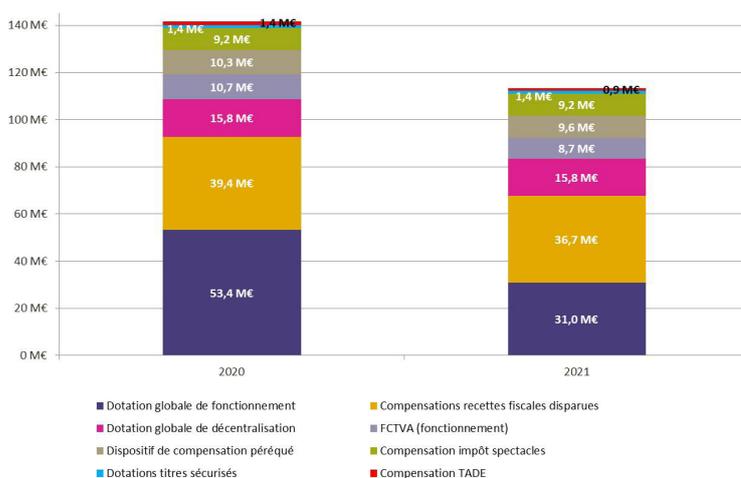
La part « compensation » du dispositif de compensation péréqué (DCP) atteint 9,6 M€ (en baisse de 0,7 M€). Pour rappel, cette dotation est versée au titre du reste à charge du département en matière d'allocations individuelles de solidarité (AIS), calculé en 2016.

Le montant du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) attendu au titre des dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments publics effectuées durant l'exercice 2020 s'élève à 8,7 M€ au CA 2021, en diminution de 2,1 M€ par rapport au CA 2020 en raison de l'effet de la crise sanitaire sur l'activité des services d'entretien de la collectivité parisienne.

La dotation de compensation des titres sécurisés demeure également stable à 1,4 M€. Depuis 2011, ce montant est figé à 5 030 € par station biométrique, permettant la délivrance du passeport. En l'absence d'indexation de cette dotation sur l'évolution des coûts de ces stations et de leur entretien, cette stabilité traduit une baisse de compensation en comparaison des coûts réels de la compétence exercée.

La dotation spéciale des instituteurs s'établit à 0,1 M€ en 2021 comme en 2020. Cette dotation versée par l'État compense l'obligation imposée aux communes de loger les instituteurs. Or, le corps des instituteurs est progressivement fondu depuis 1990 dans le corps des professeurs des écoles, qui ne bénéficient pas de logement de fonction, entraînant une baisse mécanique de cette dotation.

ÉVOLUTION DES DOTATIONS ET COMPENSATIONS VERSÉES PAR L'ÉTAT



► **Les produits financiers s'élèvent à 25,3 M€, en hausse de 2,9 M€ par rapport au CA 2020.**

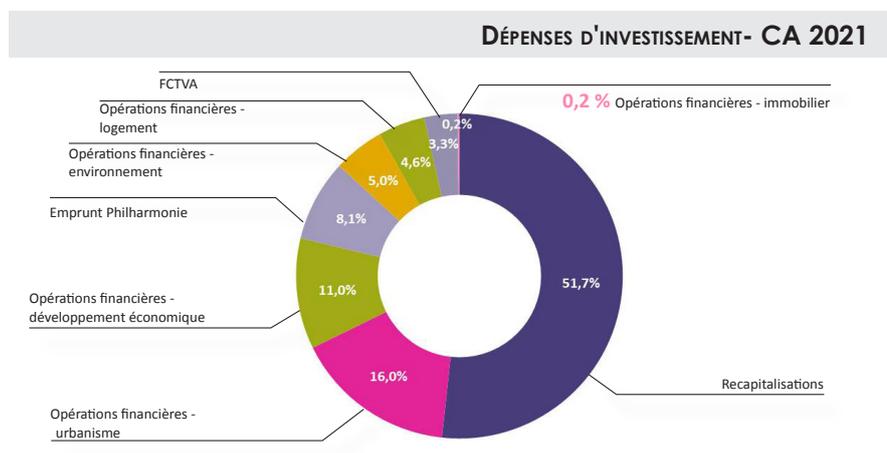
Les recettes issues de la gestion de la dette représentent 12,9 M€, en baisse de 1,2 M€ suite à l'arrivée à échéance de produits de couverture de taux.

Le produit des dividendes versés par des sociétés dont la Ville est actionnaire atteint 12,1 M€ (+4,2 M€ par rapport à 2020), dont 6,3 M€ versés par la RIVP (+1,3 M€), 2,9 M€ par la CPCU (+2,0 M€), et 1,3 M€ par la Semmaris.

Enfin, la ville a perçu 0,2 M€ au titre de l'indexation des avances accordées à des bailleurs sociaux, en complément des annuités de remboursement comptabilisées en section d'investissement.

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1. Dépenses



Le montant des dépenses d'investissement non ventilables s'établit à 129,0 M€, en hausse de 42,0 M€ par rapport à 2020. Les dépenses non ventilables sont composées d'une part des opérations financières, pour un montant de 124,8 M€ (en hausse de 37,8 M€ par rapport à 2020) et d'autre part des dotations, pour un montant de 4,2 M€, liées à la régularisation comptable exceptionnelle d'une recette sur exercice antérieur.

► Les opérations financières s'élèvent en 2021 à 124,8 M€, contre 87,0 M€ en 2020. Cette hausse est due aux recapitalisations des opérateurs en 2021, à la suite de la crise sanitaire.

Les recapitalisations par la Ville de ses opérateurs en raison de la crise sanitaire ont représenté 66,7 M€ en 2021 (59,4 M€ pour la Société d'exploitation de la Tour Eiffel et 7,3 M€ pour le Palais omnisports de Paris-Bercy), en hausse de 60,8 M€ par rapport à l'exercice 2020.

20,7 M€ ont permis de financer les participations diverses réglées par la Ville dans le cadre des opérations d'urbanisme, dont 18,6 M€ de solde d'acquisitions avec échéanciers concernant la ZAC Clichy-Batignolles (17ème arrondissement) et 2,0 M€ de consignations dans le cadre du compte foncier équipements.

Les opérations financières dans le cadre des actions de soutien et de développement économique de la collectivité parisienne se sont vues consacrer 14,2 M€ : 6,0 M€ pour les participations versées par la Ville dans le cadre du dispositif Vital' Quartier, 6,8 M€ au titre des avances remboursables versées dans le cadre du fonds de résilience mis en place par la RIF et cofinancé par la Ville et 1,5 M€ au titre du fonds d'avenir et de soutien au tourisme.

10,5 M€ ont été versés au titre de la participation de la Ville au remboursement de l'emprunt souscrit par la Philharmonie.

Les opérations financières liées à l'environnement ont représenté 6,5 M€. Dans ce cadre, 4,6 M€ ont été versés pour honorer des appels de fonds de « Paris Fonds Vert ». Ce fonds a pour objet de prendre des parts minoritaires au capital d'entreprises innovantes dans le domaine de la transition écologique. 1,9 M€ ont en outre été versés au titre des opérations financières liées au contrat de partenariat énergétique visant à la rénovation de 100 écoles.

6,0 M€ ont été dédiés aux opérations financières dans le domaine du logement, dont 4,0 M€ versés pour la capitalisation de la Foncière de la Ville de Paris (organisme de foncier solidaire) et 2,0 M€ au titre de consignations, dans le cadre de l'acquisition de logements sociaux.

Les opérations financières liées aux bâtiments administratifs ont représenté 0,2 M€.

► S'agissant des dotations, 4,2 M€ ont permis une régularisation comptable concernant le FCTVA perçu en 2017.

2.2 Recettes

Le montant des recettes d'investissement non ventilables s'élève à 119,0 M€, en diminution de 17,3 M€ par rapport à 2020.

Ce montant est principalement composé de la dotation versée par l'État dans le cadre du FCTVA à hauteur de 100,4 M€, en retrait de 4,8 M€ par rapport à l'exercice précédent, conséquence du ralentissement des travaux dans le contexte de la crise sanitaire.

10,9 M€ ont été perçus au titre de la part communale de la taxe d'aménagement, recette non affectée en investissement et ainsi perçue en tant qu'opération non ventilée. À l'inverse, la part départementale de la taxe d'aménagement perçue en fonctionnement constitue une recette affectée ; elle est donc imputée sur la fonction « Aménagement des territoires et habitat ».

Une déconsignation liée à une acquisition foncière a généré 4,5 M€ de recettes.

2,6 M€ ont été perçus au titre d'un remboursement d'avance au Fonds de résilience de la RIF.

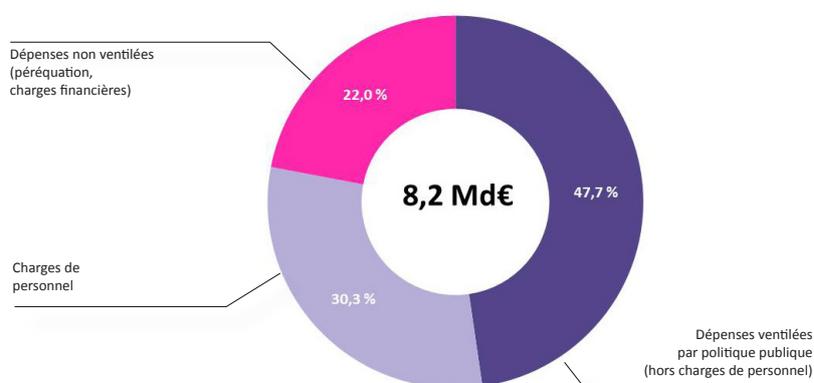
Enfin, 0,5 M€ sont issus du remboursement d'avances concernant le logement social.

III/ PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

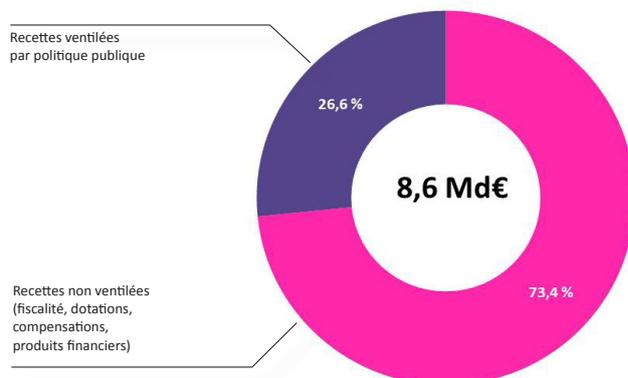
Les budgets présentés ci-après ⁴ sont exprimés en crédits de paiement hors :

- crédits d'ordre dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, décrits dans la partie IV du présent rapport;
- crédits réels relatifs à des opérations équilibrées en dépenses et recettes, neutralisés en analyse financière, décrits dans la partie IV;
- crédits réels relatifs aux opérations non ventilables par politique publique (fiscalité, dotations et compensations, péréquation et opérations financières), décrits dans la partie II.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT- CA 2021

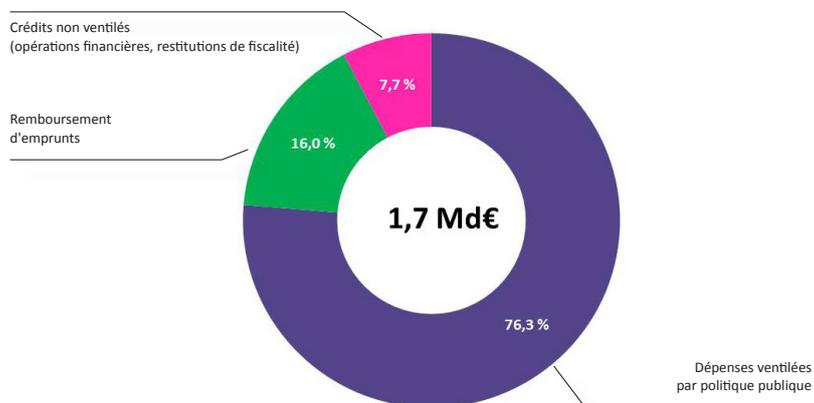


RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT- CA 2021

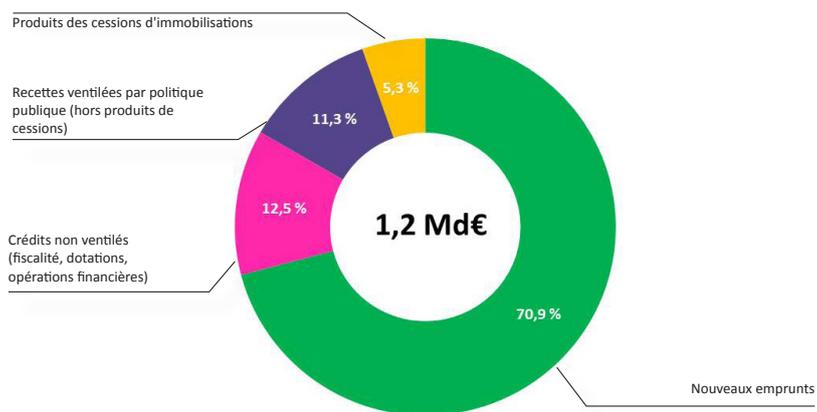


⁽⁴⁾ Tous les montants présentés dans cette partie sont au format analyse financière (crédits réels neutralisés de certaines opérations équilibrées décrites en partie IV du rapport).

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT- CA 2021



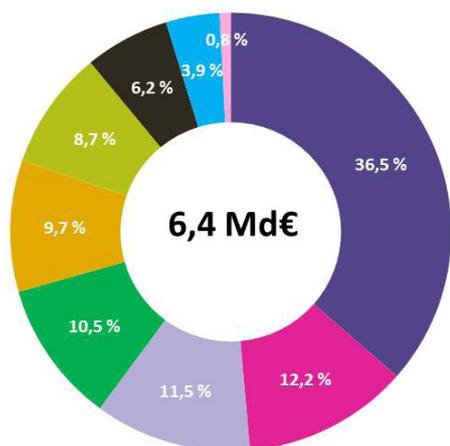
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT- CA 2021



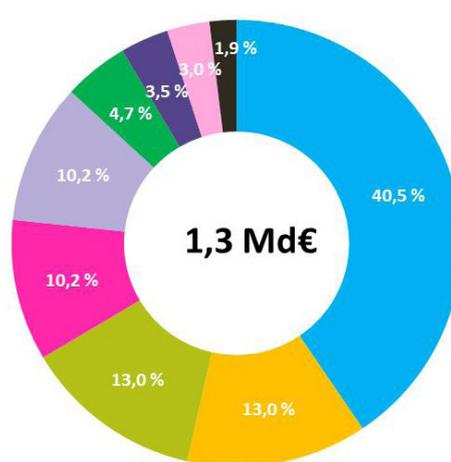
RÉPARTITION DES CRÉDITS VENTILÉS PAR POLITIQUE PUBLIQUE DANS LE RAPPORT FINANCIER 2021 :

Depuis l'exercice 2019, le budget primitif de la Ville de Paris est réparti selon neuf fonctions permettant d'identifier directement les moyens dévolus aux différentes politiques publiques.

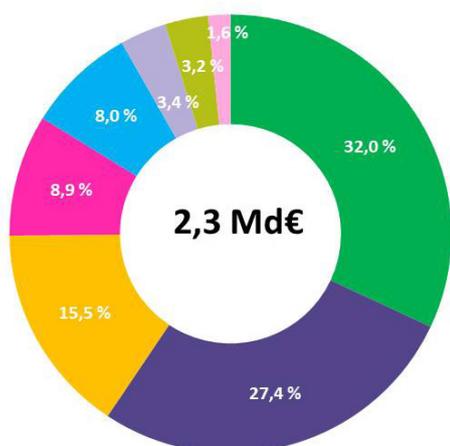
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE (hors crédits non ventilés) - CA 2021



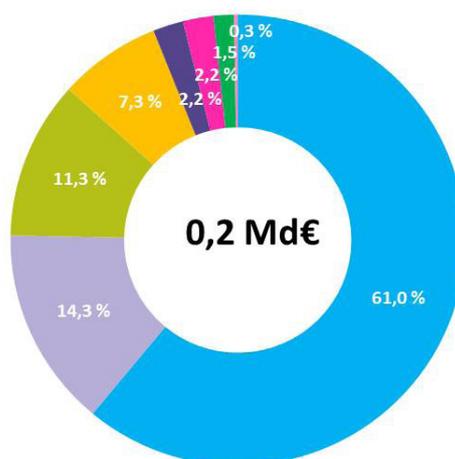
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE (hors crédits non ventilés) - CA 2021



RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE (hors crédits non ventilés) - CA 2021

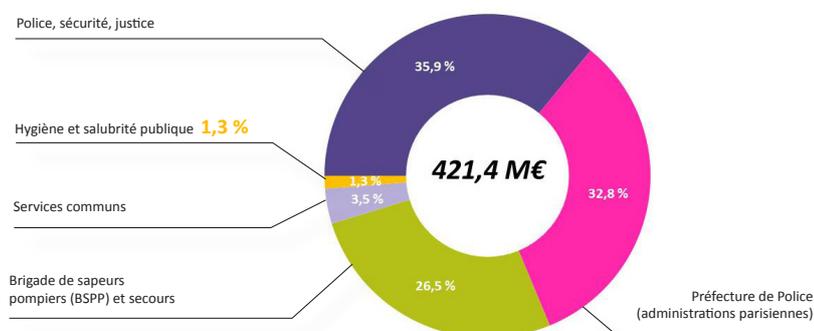


RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE (hors crédits non ventilés) - CA 2021



1/ SÉCURITÉ

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À LA SÉCURITÉ - CA 2021



EN M€	CA 2020	CA 2021
Dépenses de fonctionnement	395,8	396,7
<i>dont masse salariale</i>	<i>156,0</i>	<i>156,7</i>
Dépenses d'investissement	19,2	24,7
Recettes de fonctionnement	1,4	1,6
Recettes d'investissement	0,2	0,1

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Dépenses

POUR L'EXERCICE 2021, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À LA SÉCURITÉ, MASSE SALARIALE INCLUSE, S'EST ÉLEVÉ À 396,7 M€, EN PROGRESSION DE 0,9 M€ PAR RAPPORT À 2020.

► **129 créations de postes ont été votées au budget primitif (BP) 2021 sur la fonction « Sécurité ».**

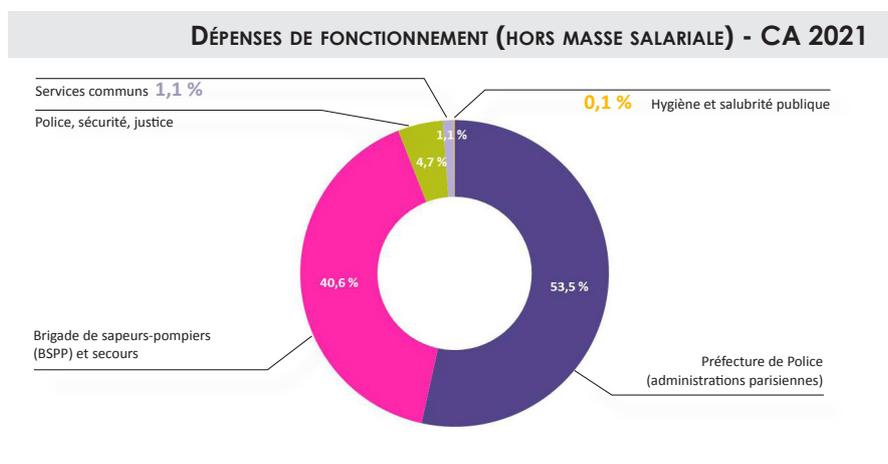
120 postes de terrain ont été créés à la direction de la prévention, de la sécurité et de la protection (DPSP) pour la mise en œuvre de la police municipale parisienne, quatre postes pour la création de l'École des métiers de la sécurité qui devra dispenser une formation professionnalisante initiale et continue de toute la filière des métiers de la sécurité et de la surveillance, et trois postes de renfort des fonctions support accompagnant l'accroissement des effectifs.

Toujours à la DPSP, un poste de travailleur social a été créé pour le département des actions préventives et des publics vulnérables et un poste administratif a été créé dans le cadre de la création de l'Agence parisienne du travail d'intérêt général.

Au budget supplémentaire (BS) 2021, 559 postes ont été transformés sur la fonction « Sécurité ». 504 postes ont été transformés à la DPSP pour permettre aux agents d'intégrer les nouveaux corps de la police municipale, avec des dates d'effet au 1er août, au 1er septembre et au 1er décembre 2021. 55 autres transformations ont été opérées pour mettre les effectifs en cohérence avec les besoins des services, dont 20 postes d'agents de la surveillance de Paris transformés en 20 agents d'accueil et de surveillance, ou encore 25 postes d'agents de la surveillance de Paris transformés en 15 attachés « article 34 » pour permettre le recrutement de formateurs qualifiés pour l'École des métiers de la sécurité.

Au total, sur l'année 2021, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements budgétaires s'établit à + 111 emplois budgétaires sur cette fonction.

► **Les dépenses de fonctionnement consacrées à la sécurité ont représenté 240,0 M€ hors masse salariale, en augmentation de 0,2 M€ par rapport au CA 2020 (239,8 M€).**



Principale dépense portée par la Ville au titre de la sécurité, la contribution versée à la Préfecture de police s'est élevée à 222,4 M€ en 2021, en hausse de 1,4 M€ (+ 0,6 %) par rapport au CA 2020.

Au sein de cette contribution, la part versée à la préfecture de police au titre des administrations parisiennes s'établit à 128,3 M€, soit une baisse de 0,3 M€ par rapport à l'an dernier (128,6 M€), conformément aux inscriptions du BP 2021.

Par ailleurs, la part destinée au financement de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) a augmenté de 1,7 M€ pour atteindre 94,1 M€. Cette évolution est due à la poursuite du plan de modernisation de la BSPP, adopté par le Conseil de Paris en décembre 2019, qui a pour objectif d'aménager les conditions de travail des sapeurs-pompiers, de pérenniser leur engagement sur le territoire parisien à travers des mesures salariales et d'accompagnement, de renouveler leurs tenues et de moderniser leurs équipements.

Ainsi, en 2021, les principales mesures ont porté sur des revalorisations indemnitaires, un plan de transformation numérique, et la prise à bail de logements.

Par ailleurs, des dépenses liées aux conséquences de la crise sanitaire comme par exemple l'acquisition d'équipements de protection individuels ou la reconstitution de stocks de médicaments ont aussi eu un impact sur cette ligne.

Hors contribution à la préfecture de police, les dépenses au titre de la sécurité ont représenté 17,6 M€, en baisse de 1,1 M€ par rapport à 2020.

Les dépenses consacrées à la protection et à la surveillance de l'espace public se sont élevées à 11,3 M€, en légère hausse par rapport à 2020 (+0,6 %). Elles comprennent :

- les dépenses relatives à la protection et à la surveillance des bâtiments et des espaces publics pour 10,0 M€ (stables par rapport à l'année dernière), qui se composent de la subvention versée au groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS) pour 0,9 M€ et des dépenses de gardiennage des bâtiments et espaces publics pour 9,1 M€. Il est à noter que l'annulation de la Foire du Trône du fait de la situation sanitaire a permis de redéployer des prestations et de contenir les dépenses globales de gardiennage ;
- les subventions consacrées à l'aide aux victimes et à la prévention de la délinquance, qui se sont élevées à 1,3 M€, à l'instar du CA 2020.

Hors contribution à la BSPP, les dépenses liées aux incendies et aux secours ont atteint 3,3 M€, en stabilité par rapport au CA 2020.

1,7 M€ a été versé à la régie autonome Eau de Paris, chargée de la gestion des points d'eau dans le cadre du dispositif de défense extérieure contre les incendies (DECI), et 1,6 M€ a été consacré au service de sécurité incendie et d'assistance à la personne (SSIAP).

Les dépenses de fonctionnement des services communs ont représenté 2,8 M€ en 2021, dont 0,9 M€ pour les transports automobiles municipaux (TAM), 0,6 M€ pour le carburant et 0,4 M€ pour de la maintenance. Ces dépenses sont en baisse de 1,2 M€ par rapport au CA 2020, essentiellement du fait de la réduction des dépenses liées aux TAM et aux moindres coûts relatifs à la création de la police municipale de Paris (PMP). Le montant des dépenses de fonctionnement hors masse salariale consacrées à la création de la police municipale s'est élevé à 0,3 M€ pour une enveloppe estimée initialement à 0,7 M€, grâce au recours aux locaux de la Ville pour les salles de formation.

Enfin, les dépenses consacrées au contrôle réglementaire de salubrité sont stables en 2021 à hauteur de 0,2 M€.

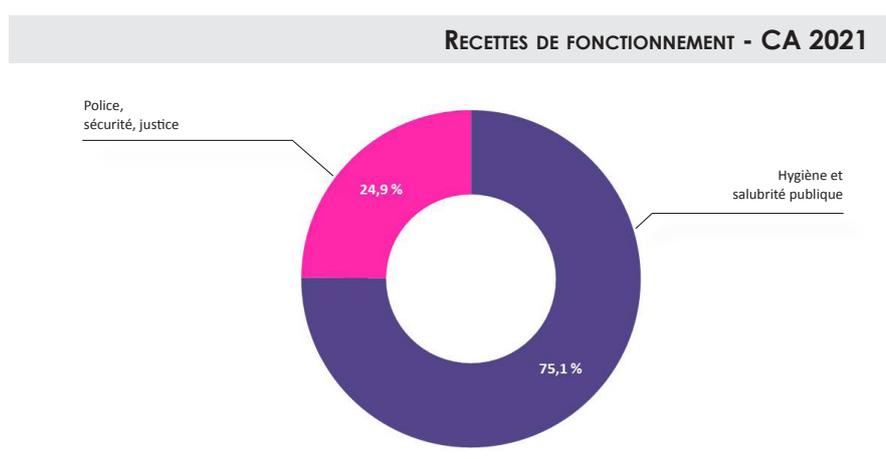
LES MISSIONS DE LA POLICE MUNICIPALE PARISIENNE

La loi du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés a permis à la Ville de Paris d'instituer une police municipale, conformément au souhait de la Maire annoncé en février 2019. En juin 2021, le Conseil de Paris s'est prononcé pour la création d'un service de police municipale. Les premiers policiers municipaux ont été déployés sur le terrain dès octobre 2021.

Cette police de proximité, se déplaçant essentiellement à pied et à vélo, est chargée de la sécurisation de l'espace public, avec une visibilité accrue des agents notamment le soir, le week-end et lors de festivités, afin de faire respecter les règles de la vie quotidienne. Elle assure également la prévention et l'assistance aux Parisiennes et aux Parisiens. Elle peut sanctionner les incivilités (nuisances sonores, vandalisme, dépôts sauvages...) et les infractions routières (contrôle du stationnement gênant, respect des voies de bus, des pistes cyclables, des feux rouges, des priorités...). Ces missions s'ajusteront en fonction des remontées de terrain et des constats sur l'observation de la tranquillité publique.

1.2 Recettes

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES À LA SÉCURITÉ S'ÉLÈVENT À 1,6 M€ AU CA 2021, EN HAUSSE DE 0,2 M€.



Les recettes liées au contrôle réglementaire de la salubrité sont en augmentation de 0,2 M€ et s'établissent à 1,2 M€. Il s'agit principalement de la participation de 1,0 M€ de l'agence régionale de santé (ARS), conformément à la convention de délégation de la compétence d'hygiène et salubrité publique.

Par ailleurs, les recouvrements auprès des propriétaires, dans le cadre des dépenses de travaux d'office engagées par la Ville s'élèvent à 0,2 M€.

Enfin, comme ce fut le cas en 2020, 0,4 M€ ont été perçus au titre de la prévention de la délinquance et de l'aide aux victimes, correspondant au financement aux deux tiers du poste de chargé de l'animation du schéma départemental d'aide aux victimes et de la présence d'intervenants sociaux en commissariat (ISC).

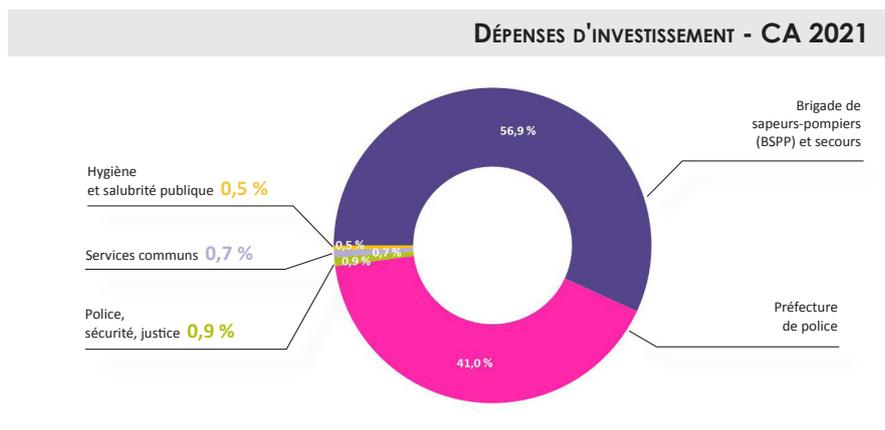
FOCUS SUR L'ÉVALUATION CLIMAT DU COMPTE ADMINISTRATIF AU TITRE DE LA SÉCURITÉ

Les dépenses relatives à la sécurité sont considérées comme indispensables et présentent peu d'alternatives pour l'atténuation du changement climatique. Hormis les dépenses de carburant qui ont été classées en plutôt favorables (0,9 M€) pour la part correspondant à l'utilisation de gaz naturel ou en défavorables pour la part correspondant à des carburants fossiles traditionnels (0,6 M€), toutes les dépenses de sécurité du CA 2021 ont été identifiées comme neutres.

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Dépenses

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE LA FONCTION « SÉCURITÉ » SE SONT ÉLEVÉES À 24,7 M€, SOIT UNE AUGMENTATION DE 5,6 M€ PAR RAPPORT À 2020.



14,1 M€ ont été consacrés aux dépenses de défense contre les incendies et de secours, soit une augmentation de 4,6 M€ par rapport à 2020 :

- 12,1 M€ ont été versés à la préfecture de police pour financer les travaux dans les casernes de la BSPP, soit une hausse de 4,7 M€ par rapport à 2020. Cette hausse est liée au rattrapage du retard pris dans les travaux du plan de modernisation en raison de la crise sanitaire. Les opérations ont porté sur les constructions et rénovations des centres de secours de Bourg-la-Reine, Rueil-Malmaison et Neuilly-sur-Marne ;
- 1,9 M€ ont été mobilisés pour la défense contre les incendies hors BSPP (DECI).

10,2 M€ ont été versés à la préfecture de police (administrations parisiennes) au titre des interventions de protection des biens et des personnes, soit une augmentation de 1,3 M€ par rapport à 2020. Cette hausse s'explique par le rattrapage des travaux retardés en raison de la crise sanitaire. Les opérations ont principalement porté sur les chantiers de mise aux normes de sécurité incendie, la rénovation des façades de la cour intérieure du bâtiment de l'île de la Cité et des toitures de l'îlot Massillon (Paris Centre).

0,2 M€ a été consacré aux services communs, aux dépenses d'entretien des locaux et à l'acquisition de mobilier et d'équipements de télécommunication.

Les dépenses d'hygiène et de salubrité publique ont atteint 0,2 M€ en 2021 et concernent les travaux d'office dans les immeubles en péril.

0,1 M€ a été consacré à des dépenses de mise en sécurité et concerne principalement les acquisitions de matériel anti-intrusion et surveillance.

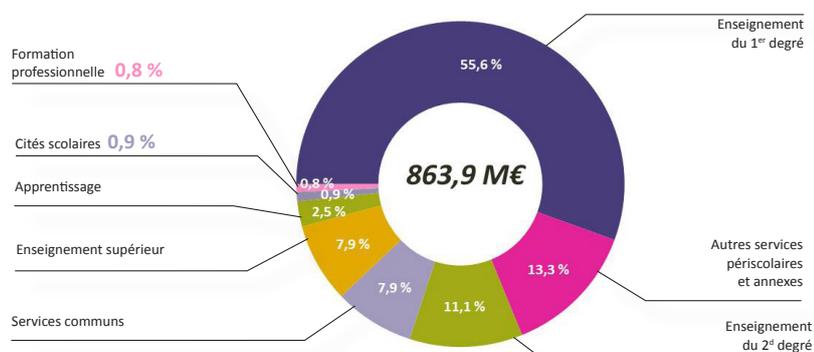
2.2 Recettes

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT S'ÉLÈVENT À 0,1 M€.

Celles-ci correspondent aux remboursements versés par des tiers à la suite de travaux d'office réalisés par la Ville dans les immeubles en péril.

2/ ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'APPRENTISSAGE - CA 2021



EN M€	CA 2020	CA 2021
Dépenses de fonctionnement	735,9	733,8
<i>dont masse salariale</i>	<i>498,8</i>	<i>508,0</i>
Dépenses d'investissement	121,3	130,1
Recettes de fonctionnement	58,9	78,2
Recettes d'investissement	6,1	28,2

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Dépenses

POUR L'EXERCICE 2021, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET À L'APPRENTISSAGE S'EST ÉLEVÉ À 733,8 M€, DONT 508,0 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

► Au budget primitif (BP) 2021, 29 postes et 5 224 heures de vacation d'enseignement ont été créés sur la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ».

A la direction des affaires culturelles (DAC), cinq postes ont été créés, dont trois pour la préfiguration de la médiathèque Jean Carré (19^e arrondissement) dont l'ouverture est prévue début 2023, un pour le bureau des arts visuels et du fonds d'art contemporain dans le cadre de la feuille de route « Quartiers Populaires », et un pour l'Olympiade culturelle en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

La montée en charge des conservatoires municipaux du centre et du 14^e arrondissement s'est traduite par la création de 2 712,5 heures d'enseignement. Au titre de la réforme des conservatoires et de la diversification des enseignements, 2 511,5 autres heures d'enseignement ont été créées. Enfin, trois postes ont été créés pour le réseau des bibliothèques.

A la direction de la démocratie, des citoyens et des territoires (DDCT), après une expérimentation lancée au sein des mairies des 10^e, 18^e et 19^e arrondissements pour la création d'un troisième poste de directeur général adjoint des services des mairies d'arrondissement (DGAS) en charge de coordonner l'espace public, le dispositif a été généralisé avec la création de 14 postes au BP 2021.

Un poste est également créé pour accompagner le développement de l'École des métiers de l'état-civil.

A la direction de la jeunesse et des sports (DJS), quatre postes ont été créés : deux pour l'accompagnement du plan « Nager à Paris », un pour le service des piscines et un pour le service des sports.

À la délégation générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux grands événements (DGJOPGE), deux emplois ont été créés, auxquels s'ajoutent deux transferts de renfort technique.

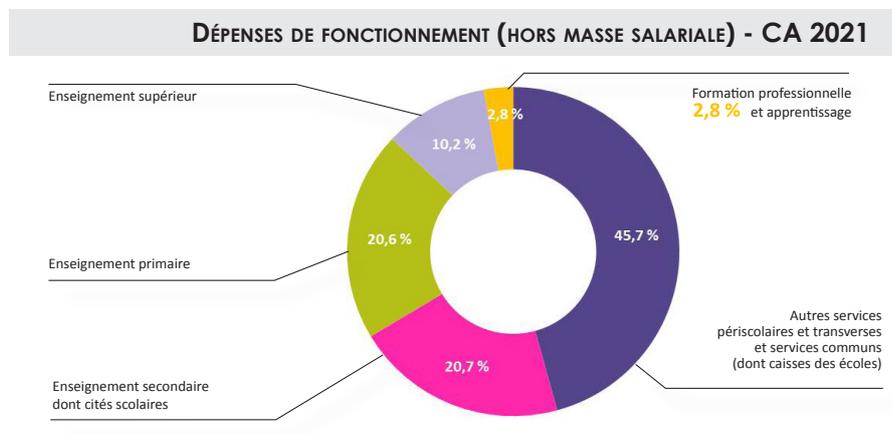
Au budget supplémentaire (BS) 2021, 11 postes d'adjoints techniques ont été créés au titre de la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs » à la DDCT pour le déploiement de conseillers numériques dans les mairies d'arrondissement. Ces postes sont cofinancés.

Dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, quatre postes d'assistants contractuels à temps non complet en spécialité d'enseignement artistique des conservatoires de Paris ont été transformés en postes de titulaires.

17 emplois de directeur général des services des mairies d'arrondissement ont été transférés de la DDCT vers le Secrétariat général.

Au total sur l'année 2021, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements budgétaires s'établit à + 40 emplois budgétaires sur cette fonction.

► **Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement liées à l'enseignement, à la formation professionnelle et à l'apprentissage se sont élevées à 225,8 M€, en baisse de 11,2 M€ par rapport au CA 2020, soit -4,7%.**



Les dépenses de fonctionnement de cette fonction regroupent celles directement destinées **aux établissements et dispositifs de l'enseignement du premier degré, du second degré ou du supérieur** (116,1 M€), les dépenses **périscolaires et transverses** (103,3 M€) et les dépenses pour la **formation professionnelle et l'apprentissage** (6,4 M€).

Au sein du premier ensemble (116,1 M€), les dépenses liées à l'enseignement secondaire s'élèvent à 46,6 M€, en baisse de 3,7 M€ par rapport au CA 2020.

Parmi ces dépenses, 40,3 M€ ont été consacrés aux collèges :

- 18,2 M€ pour les collèges publics (hors masse salariale et dépenses de restauration scolaire détaillées infra) se répartissant en 16,4 M€ pour les dotations de fonctionnement et 1,8 M€ pour les actions éducatives ;
- et 22,1 M€ pour les collèges privés.

Les dépenses des collèges publics diminuent de 1,6 M€ par rapport au CA 2020. L'essentiel de la baisse s'explique par la diminution des dépenses de nettoyage et de désinfection liées à la crise sanitaire (-1,4 M€). La dotation de fonctionnement aux collèges privés décroît de 0,3 M€ à la suite de l'introduction d'un critère de mixité sociale dans les barèmes servant à calculer les dotations de fonctionnement.

Les dépenses consacrées aux actions éducatives du second degré, qui regroupent le dispositif « action collégiens » et des subventions pour les collèges destinées à financer des actions éducatives sur des thèmes culturels, sur le vivre ensemble, la diversité ou l'environnement sont stables par rapport au CA 2020 à 1,8 M€.

Dans un contexte marqué par l'autonomisation progressive de l'École du Breuil, 3,5 M€ ont été versés sous forme de subvention de fonctionnement à cette école, soit 0,9 M€ de moins qu'en 2020, s'expliquant notamment par la reprise de l'excédent cumulé de fonctionnement à fin 2020 à hauteur de 0,6 M€.

Par ailleurs, 2,6 M€ sont dédiés aux dépenses courantes de fonctionnement des cités scolaires (ensembles imbriqués collèges-lycées), correspondant au remboursement à la Région Ile-de-France (RIF) de la part des dépenses de fluides, de maintenance et de rémunération du maître d'ouvrage imputable aux collèges et calculée au prorata du nombre de collégiens dans chaque cité scolaire.

Enfin, 0,3 M€ a été consacré en 2021 aux dépenses de fonctionnement courant des lycées municipaux, soit une baisse de 0,6 M€ consécutive à la fin du versement des dotations de fonctionnement à ces établissements en raison de leur transfert à la Région Île-de-France (RIF). Ces dépenses correspondent à des frais d'entretien bâtimentaire, de gardiennage ou de nettoyage, et sont remboursées par la RIF qui aurait dû les prendre en charge dès septembre 2020.

Les dépenses au titre de l'enseignement du premier degré s'élèvent à 46,5 M€, en baisse de 7,4 M€ par rapport au CA 2020, soit -13,7 %.

Cet ensemble comprend, d'une part, les dépenses transverses au titre de l'enseignement du premier degré, qui s'élèvent à 38,0 M€, en légère baisse (0,4 M€) par rapport au CA 2020. Cette variation s'explique notamment par un ajustement des « subventions à la vie scolaire », et en particulier par le non renouvellement d'une subvention de 120 K€ versée exceptionnellement au GIP « Réussite éducative » en 2020.

Ainsi, les dépenses transverses au titre de l'enseignement primaire regroupent :

- les dépenses de soutien à l'enseignement privé du premier degré (35,9 M€), en légère baisse de 0,2 M€ par rapport à 2020 ;
- les contrats de partenariat de performance énergétique (1,6 M€), dépense stable ;
- l'enveloppe allouée au dispositif « Ensemble, davantage mobilisés pour des écoles et des collèges prioritaires » pour 0,6 M€, correspondant à des subventions versées à diverses associations organisant des activités éducatives notamment dans le cadre du soutien à la vie scolaire.

Ces dépenses regroupent, d'autre part, 8,5 M€ dédiés aux dépenses courantes de fonctionnement des écoles, en baisse de 7 M€ par rapport au CA 2020, essentiellement en raison de l'adaptation des protocoles de nettoyage des écoles. Au sein de ces dépenses, 3,5 M€ sont consacrés aux écoles primaires, en baisse de 0,9 M€ par rapport à l'an passé, en raison principalement d'une diminution des crédits destinés aux locations immobilières à la suite d'un transfert de baux vers la fonction « Services généraux » ; 2,7 M€ sont mobilisés pour les dépenses courantes des écoles maternelles, en augmentation de 0,1 M€ par rapport au CA 2020 ; enfin, 2,4 M€ couvrent les frais de fonctionnement des écoles polyvalentes, en baisse de 0,5 M€ par rapport à 2020 (hors dépenses de nettoyage). Par ailleurs, en raison de la crise sanitaire, le nettoyage des écoles a été renforcé en 2020 par le recours à des prestations externes de nettoyage-désinfection et à des achats accrus de consommables (gel hydro alcoolique, gants, lingettes, virucides...) mis à disposition des agents de la Ville et des élèves dans les écoles, pour un montant global de 6,2 M€. En 2021, un nouveau protocole de nettoyage a été défini et appliqué par les agents de nettoyage en régie, expliquant la baisse constatée de 5,4 M€ de ces dépenses de nettoyage et d'achats de fournitures.

Les dépenses consacrées à l'enseignement supérieur atteignent 22,9 M€ au CA 2021, en baisse de 2,6 M€ par rapport au CA 2020.

Parmi ces dépenses, 12,8 M€ sont versés à l'École supérieure de physique et de chimie industrielles (ESPCI), 4,6 M€ à l'École des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) et 2,2 M€ aux écoles d'art. Le soutien aux structures d'aide à la vie étudiante et le soutien aux étudiants en situation de handicap ont représenté 3,1 M€, en diminution de 2,3 M€ du fait principalement de l'arrêt du dispositif d'aide exceptionnelle à la rentrée étudiante (AERE) mis en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire, et de la création pour un coût moindre d'une aide à l'installation dans un logement pour les étudiants (AILE), afin de soutenir les étudiants boursiers dans leur recherche d'appartement dans le parc privé (aide comprise entre 500 et 1 000 euros en fonction de l'échelon de bourse).

Les autres dépenses périscolaires et transverses liées à l'enseignement s'élèvent à 103,3 M€, en hausse de 1,4 M€ par rapport à 2020.

Parmi elles, les dépenses liées aux caisses des écoles et à la restauration scolaire des collèges autonomes et cités mixtes représentent le principal poste de dépenses avec 86,4 M€. Les subventions aux caisses des écoles (84,3 M€) augmentent de 2,0 M€ par rapport au CA 2020. Cette hausse est liée à un versement de subventions exceptionnelles anticipées, en prévision d'une baisse des participations familiales liée à la baisse du nombre de rationnaires et de repas servis ainsi qu'à la baisse du tarif moyen facturé, et de la hausse des dépenses de personnel, des denrées et des fluides. Les dépenses pour la restauration des collèges autonomes et cités mixtes (collèges assurant eux-mêmes le service de restauration scolaire) sont de 2,1 M€ au CA 2021, en baisse de 0,7 M€ à la suite de la prise en charge de la restauration de certains collèges par les caisses des écoles, et également en raison des modalités de calcul des subventions « restauration » basées sur le nombre de repas servis en 2020, dont le volume a été fortement affecté par la crise sanitaire.

Par ailleurs les autres services annexes de l'enseignement représentent 12,8 M€, en hausse de 1,2 M€ par rapport au CA 2020. Les dépenses au titre des temps d'activités périscolaires (10,2 M€) diminuent de 0,7 M€ à la suite de la mise en œuvre à la rentrée scolaire de nouveaux marchés et de nouveaux ratios d'encadrement. Les dépenses au titre des transports scolaires (1,4 M€) augmentent de 0,9 M€ en raison de la reprise des sorties qui n'avaient pas eu lieu en raison de la pandémie en 2020, et de l'achat de titres de transports pour l'année scolaire 2021-2022. Les dépenses de soutien aux activités éducatives (0,6 M€) augmentent de 0,2 M€ par rapport à 2020. Enfin, 0,8 M€ correspond aux dépenses de l'Académie du climat, créée en 2021.

En raison d'activités réduites et de l'annulation de certains séjours du fait de la crise sanitaire, les dépenses au titre des classes de découverte ont diminué de 0,6 M€, pour atteindre 2,8 M€.

Enfin, les services communs de l'enseignement et de la formation professionnelle représentent 1,2 M€.

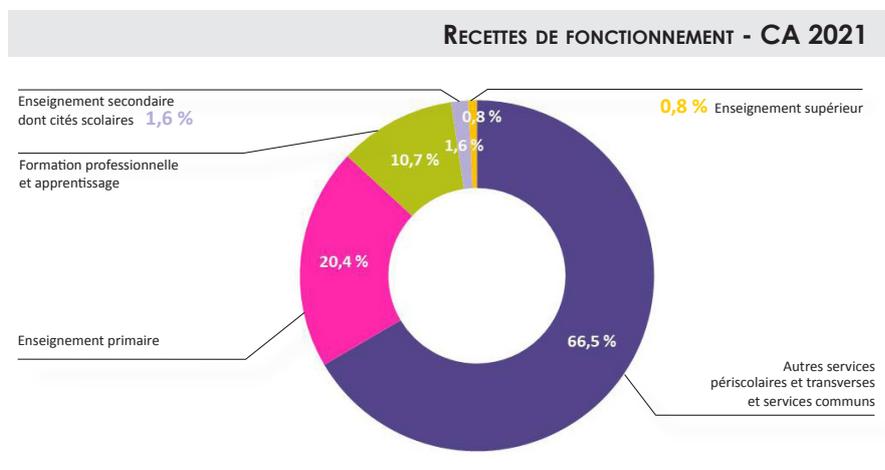
Les dépenses relatives à la formation professionnelle et à l'apprentissage s'élèvent à 6,4 M€ au CA 2021, contre 5,4 M€ en 2020.

Au sein de ce budget, l'apprentissage représente 5,8 M€, en augmentation de 1,0 M€ par rapport à 2020 à la suite de la mise en œuvre du plan « Paris Boost emploi » qui prévoit que la Ville de Paris prenne en charge la totalité des coûts de formation des apprentis. Ce montant est corrélé au coût des formations suivies par les apprentis recrutés. En 2021, 578 nouveaux apprentis ont été recrutés, faisant ainsi passer le nombre d'apprentis employés à la Ville à 787.

Les dépenses de formation des salariés en contrat aidé s'élèvent à 0,2 M€ et celles de la formation professionnelle, dispensée dans le cadre des cours municipaux pour adultes, représentent 0,5 M€, toutes deux quasiment stables par rapport à 2020.

1.2 Recettes

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES À L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'APPRENTISSAGE S'ÉLÈVENT À 78,2 M€ AU CA 2021, EN HAUSSE DE 19,3 M€ PAR RAPPORT AU CA 2020.



Ces recettes de fonctionnement regroupent celles relatives aux services annexes de l'enseignement (52 M€), celles en lien avec l'enseignement du premier degré, du second degré ou du supérieur (17,8 M€) et les recettes perçues dans le cadre de la formation professionnelle et de l'apprentissage (8,4 M€).

Ainsi, les recettes liées aux activités périscolaires et transverses représentent 52,0 M€, soit une progression de 1,8 M€ par rapport au CA 2020.

Elles recouvrent principalement les recettes en provenance de la caisse d'allocations familiales (CAF) pour 38,2 M€, en hausse de 1,1 M€ par rapport au CA 2020 en raison du financement d'un quart d'heure supplémentaire sur la pause méridienne, les participations familiales au titre des temps d'activités périscolaires pour 10,4 M€, en hausse de 0,5 M€, et les recettes liées à la restauration scolaire dans les collèges, quand elle n'est pas confiée aux caisses des écoles, pour 3,2 M€, en hausse de 0,5 M€ sous l'effet d'une reprise de l'activité de restauration.

Les recettes au titre de l'enseignement du premier degré, du second degré ou du supérieur s'élèvent à 17,8 M€, en hausse de 13,3 M€ par rapport au CA 2020.

Elles se composent principalement des recettes au titre de l'enseignement primaire, qui s'établissent à 16,0 M€, en forte augmentation de 11,6 M€ par rapport au CA 2020, en raison du tirage d'une recette de 11,9 M€ en provenance de l'État au titre de la compensation de la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes maternelles privées sous contrat, dans le cadre de l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire à trois ans.

Les recettes liées à l'enseignement secondaire s'élèvent à 1,2 M€ et correspondent au remboursement par la RIF des dépenses des lycées municipaux.

Les recettes perçues au titre de l'enseignement supérieur représentent 0,6 M€.

Les recettes perçues au titre de la formation professionnelle et de l'apprentissage s'établissent à 8,4 M€.

Les droits d'inscription pour la formation continue dispensée au sein des cours municipaux pour adultes représentent 5,8 M€, en hausse de 2,8 M€ par rapport au CA 2020 du fait du rattrapage des paiements qui n'avaient pas pu être effectués auprès de la région en 2020. Les participations de l'État en lien avec l'apprentissage représentent 2,6 M€, soit une augmentation de 1,4 M€ par rapport au CA 2020. Cette hausse s'explique par le versement, au titre du plan de relance, d'une aide exceptionnelle forfaitaire de 3 000 € par apprenti pour les contrats signés entre juin 2020 et décembre 2021.

FOCUS SUR L'ÉVALUATION CLIMAT DU COMPTE ADMINISTRATIF AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'APPRENTISSAGE

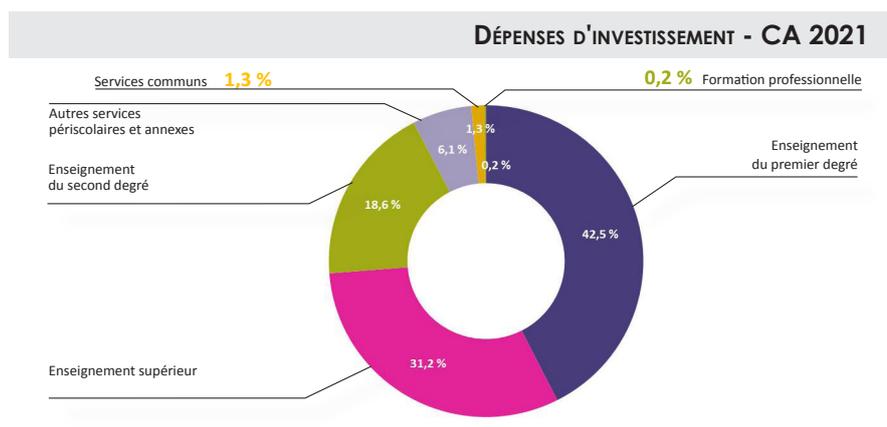
La majorité des investissements concernent des interventions d'entretien et de mise en sécurité d'établissements du primaire à l'enseignement supérieur. Ces travaux sont considérés comme « neutres ». Les investissements « très favorables » regroupent les opérations de création et de rénovation d'équipements scolaires (8,3 M€), dont en particulier la poursuite du marché de performance énergétique des écoles (1,6 M€), mais aussi les subventions à l'Académie du climat. Les dépenses défavorables, qui comptent pour moins de 1 % de cette catégorie, sont essentiellement liées aux transports et au parc informatique.

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Dépenses

EN 2021, LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE SE SONT ÉLEVÉES À 130,1 M€, SOIT UNE HAUSSE DE 8,9 M€ PAR RAPPORT À 2020.

Cette hausse s'explique principalement par l'avancée des travaux de l'ESPCI.



L'enseignement du premier degré représente le premier poste de dépenses, avec 55,3 M€, soit une diminution de 3,2 M€ par rapport au CA 2020.

Les nouvelles écoles et opérations de rénovation représentent 12,2 M€, contre 14,3 M€ au CA 2020. Cette baisse s'explique par l'achèvement d'un certain nombre d'opérations de construction et de rénovation, telles que l'école primaire Bruneseau Nord, dans le 13^e arrondissement (3,0 M€ en 2020) ou encore l'école maternelle de la ZAC Clichy-Batignolles, dans le 17^e arrondissement (2,0 M€ en 2020). Par ailleurs, 4,3 M€ ont été liquidés en 2021 sur le groupe scolaire Duplex – Cardinal Amette (15^e arrondissement), opération désormais terminée. Enfin, 3,3 M€ ont été consacrés à la mise en œuvre des cours oasis et 1,7 M€ a été consacré aux premiers travaux de l'école élémentaire Davout (20^e arrondissement), opération qui devrait s'achever en 2024.

L'entretien et l'équipement des écoles ont représenté 43,1 M€, en baisse de 1,1 M€ par rapport à 2020. 25,3 M€ ont ainsi été consacrés aux enveloppes d'intérêt local, contre 21,9 M€ en 2020, et 6,7 M€ aux travaux de rénovation énergétique et au plan Climat dans les écoles (en diminution de 1,9 M€ par rapport à 2020 du fait de l'achèvement des travaux de rénovation énergétique de 200 écoles). 6,9 M€ ont été mobilisés pour le mobilier, l'informatique, et les travaux de rentrée, 1,7 M€ pour les travaux de sécurisation et 2,6 M€ pour l'amélioration des conditions de travail des personnels.

L'enseignement du second degré a mobilisé pour sa part 24,3 M€, soit une baisse de 8,4 M€ par rapport au CA 2020.

18,6 M€ ont été consacrés aux collèges, soit une baisse de 9,4 M€ par rapport à 2020. Au sein de ce montant, 3,5 M€ ont été consacrés aux travaux dans les établissements, contre 10,6 M€ en 2020, du fait de l'achèvement des travaux dans le collège Maurice Utrillo dans le 18^e arrondissement (0,9 M€ exécutés en 2021 contre 7,5 M€ en 2020). Les opérations ont notamment été menées dans les collèges suivants : le collège Mallarmé dans le 17^e arrondissement (1,0 M€) et le collège de la ZAC Clichy-Batignolles dans le 17^e arrondissement (0,9 M€). Les autres dépenses d'investissement dans les collèges s'élèvent à 15,1 M€, dont 9,8 M€ pour l'entretien et 3,1 M€ pour le subventionnement des collèges autonomes.

2,8 M€ ont été consacrés aux lycées municipaux, contre 4,1 M€ en 2020. 1,7 M€ sont liés à l'entretien des lycées municipaux et lycées municipaux pour adultes. Par ailleurs, 1,1 M€ (contre 3,0 M€ en 2020) ont permis de finaliser les travaux dans les lycées Théophile Gautier dans Paris Centre (0,8 M€), Camille Jenatzy dans le 18^e arrondissement (0,2 M€), ou encore Lucas de Nehou dans le 5^e arrondissement (0,1 M€). Cette dépense est en diminution compte tenu du transfert à la RIF des lycées municipaux à compter de la rentrée 2021.

Les dépenses liées aux cités scolaires ont représenté 2,6 M€ en 2021. Elles sont essentiellement constituées de l'entretien des cités mixtes scolaires (collèges et lycées) et des travaux dans l'établissement Henri IV.

0,3 M€ a été consacré à l'entretien et à l'équipement de l'École du Breuil.

L'enseignement supérieur s'est vu consacrer 40,6 M€ en 2021, contre 21,6 M€ au CA 2020.

Au total, 37,9 M€ ont été consacrés aux écoles et universités, en augmentation de 19,1 M€ par rapport à l'exercice 2020. Cette hausse importante est liée notamment à la poursuite des travaux de rénovation de l'ESPCI pour un montant de 24,6 M€, à la sécurisation du site des Cordeliers de la Sorbonne (5,8 M€) et de son site principal (3,2 M€). 2,4 M€ de subventions ont été ver-

sés à l'ESPCI et à l'EIVP. Enfin, 0,5 M€ a été consacré à la restauration des façades de l'École spéciale d'architecture, 0,5 M€ à la mise en sécurité de l'École nationale supérieure de chimie de Paris, 0,5 M€ à la création d'un Institut pour la santé des femmes (Tarnier) et 0,4 M€ à divers travaux d'entretien dans l'enseignement supérieur.

L'entretien et le soutien aux écoles d'art représentent 1,4 M€, dont 1,2 M€ de subventions d'équipement et 0,2 M€ de travaux. Ces chiffres sont stables par rapport à 2020.

1,4 M€ a également été dévolu à la vie étudiante sous la forme d'une subvention versée au centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) en légère hausse par rapport à 2020.

Les dépenses d'investissement dans les services périscolaires, l'hébergement et la restauration scolaire se sont élevées à 7,9 M€ contre 4,8 M€ en 2020.

7,8 M€ ont permis de financer les mises aux normes et les travaux dans les cuisines scolaires (contre 4,1 M€ en 2020) et 0,1 M€ a été consacré à l'accueil périscolaire (contre 0,7 M€ en 2020). La hausse est due principalement à la poursuite des travaux du centre cuiseur du groupe scolaire Baudricourt, dans le 13^e arrondissement (3,7 M€) et des travaux de restructuration de la cuisine centrale Souzy, dans le 11^e arrondissement (0,8 M€).

Les services communs de l'enseignement mobilisent 1,7 M€ en 2021, contre 3,6 M€ en 2020.

L'amélioration des conditions de travail a mobilisé 1,1 M€. Des actions en matière de prévention des inaptitudes au travail ont été poursuivies pour un montant de 0,6 M€. L'exercice 2020 avait été marqué par un effort important dans ce domaine (2,4 M€ en 2020).

Enfin, la formation professionnelle s'est vue consacrer 0,2 M€ en 2021, comprenant notamment des dépenses liées à la création de l'Académie du climat (Paris Centre) et des dépenses de matériel et de mobilier pour les cours municipaux pour adultes.

2.2 Recettes

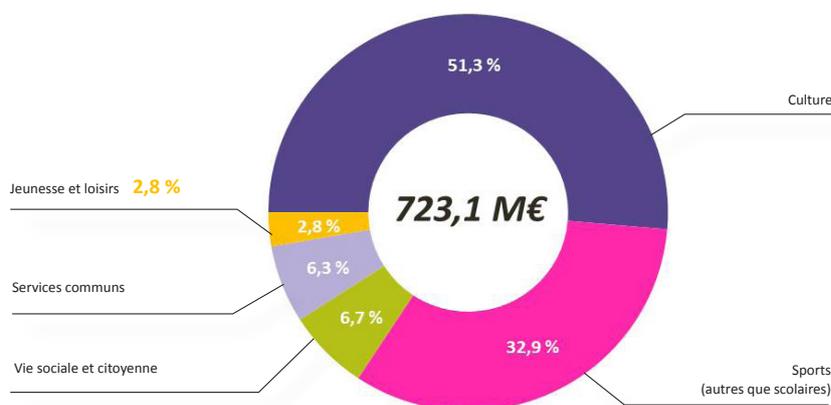
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT SE SONT ÉLEVÉES À 28,2 M€ EN 2021, CONTRE 6,1 M€ EN 2020.

21,8 M€ ont été perçus au titre de l'enseignement primaire. Ces recettes sont constituées de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour la rénovation énergétique des écoles (11,9 M€), pour la création d'une école au sein de la ZAC Chapelle International dans le 18^e arrondissement (4,8 M€), pour la création de cours oasis (2,3 M€) et pour les travaux de rentrée scolaire visant au dédoublement de classes (1,0 M€). Par ailleurs, la création de cours oasis a bénéficié du Fonds européen de développement régional (FEDER) à hauteur de 0,9 M€ en 2021.

Les recettes perçues au titre de l'enseignement secondaire s'élèvent à 6,5 M€. Ces recettes sont composées de la dotation départementale d'équipement des collèges (6,0 M€), en hausse de 0,2 M€ par rapport à 2020, du remboursement par l'École du Breuil des travaux réalisés pour son compte (0,3 M€) et d'une recette de 0,2 M€ versée par la RIF pour l'entretien des collèges et lycées dans des ensembles imbriqués.

3/ CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À LA CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS - CA 2021



EN M€	CA 2020	CA 2021
Dépenses de fonctionnement	585,1	557,4
<i>dont masse salariale</i>	<i>308,7</i>	<i>309,2</i>
Dépenses d'investissement	149,1	165,7
Recettes de fonctionnement	65,9	72,6
Recettes d'investissement	20,5	22,3

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Dépenses

POUR L'EXERCICE 2021, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À LA CULTURE, LA VIE SOCIALE, LA JEUNESSE, LE SPORT ET LES LOISIRS S'ÉLÈVE À 557,4 M€, DONT 309,2 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE, SOIT UNE BAISSSE DE 27,7 M€ PAR RAPPORT À 2020.

► **Au budget primitif (BP) 2021, 29 postes et 5 224 heures de vacances d'enseignement ont été créés sur la fonction culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs.**

A la direction des affaires culturelles (DAC), cinq postes ont été créés dont trois pour la préfiguration de la médiathèque Jean Quarré (19^e arrondissement) dont l'ouverture est prévue début 2023, un pour le bureau des arts visuels et fonds d'art contemporain dans le cadre de la feuille de route « Quartiers populaires » et un pour l'Olympiade culturelle en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024.

La montée en charge des conservatoires municipaux de Paris Centre et du 14^e arrondissement s'est traduite par la création de 2 712,5 heures d'enseignement. Au titre de la réforme des conservatoires et de la diversification des enseignements, 2 511,5 autres heures d'enseignement ont été créées. Enfin, trois postes ont été créés pour le réseau des bibliothèques.

A la direction de la démocratie, des citoyens et des territoires (DDCT), après une expérimentation lancée au sein des mairies des 10^e, 18^e et 19^e arrondissements pour la création d'un troisième poste de directeur général adjoint des services des mairies d'arrondissement (DGAS) en charge de coordonner l'espace public, le dispositif a été généralisé avec la création de 14 postes au BP 2021.

Un poste a également été créé pour accompagner le développement de l'École des métiers de l'état-civil.

A la direction de la jeunesse et des sports (DJS), quatre postes ont été créés : deux pour l'accompagnement du plan « Nager à Paris », un pour le service des piscines et un pour le service des sports.

À la délégation générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux grands événements (DGJOPGE), deux emplois ont été créés, ainsi que deux transferts de renfort technique.

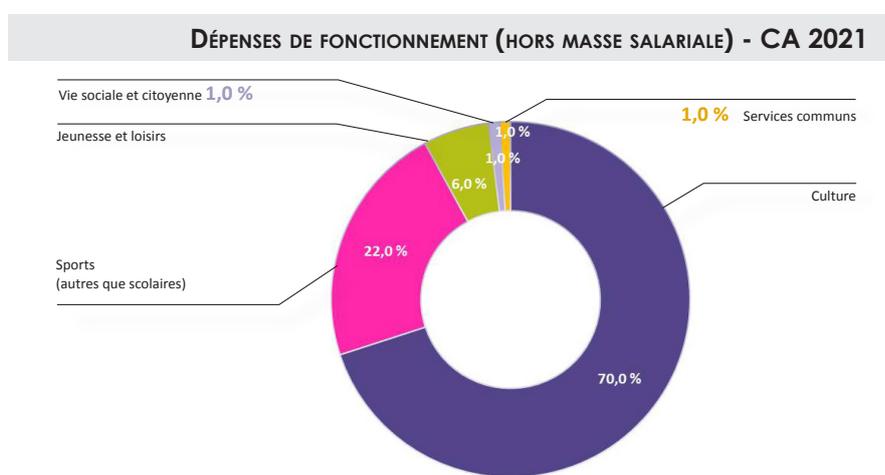
Au budget supplémentaire (BS) 2021, 11 postes d'adjoints techniques ont été créés au titre de la fonction 3 « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs » à la DDCT pour le développement de conseillers numériques dans les mairies d'arrondissement. Ces postes sont cofinancés.

Dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, quatre postes d'assistant contractuel à temps non complet spécialité « Enseignement artistique » des conservatoires de Paris ont été transformés en postes de titulaires.

17 emplois de directeur général des services des mairies d'arrondissement (DGS) ont été transférés de la DDCT vers le Secrétariat général.

Au total sur l'année 2021, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements budgétaires s'établit à +40 emplois budgétaires sur cette fonction.

► **Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement liées à la fonction « culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs » s'élèvent à 248,2 M€ au CA 2021, en diminution de 28,2 M€ par rapport à 2020.**



Le budget consacré à la culture s'élève à 173,7 M€ au CA 2021, en baisse de 25,3 M€ par rapport à l'année précédente, principalement en raison de l'extinction du plan de soutien mis en place en 2020 afin d'aider le secteur culturel à faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire.

Les dépenses relatives au théâtre et à la diversité de l'économie culturelle, essentiellement composées de subventions à des établissements culturels, représentent 82,9 M€ au CA 2021, en baisse de 16,5 M€ par rapport au CA 2020. Cette diminution est principalement due à la fin du plan de soutien à la culture qui s'était élevé à 13,7 M€ en 2020. La part des dépenses consacrée au soutien au spectacle vivant s'établit à 37,6 M€ et comprend notamment les subventions pour le théâtre de la Ville (11,3 M€), pour le théâtre du Rond-point (2,0 M€), pour le théâtre Sylvia Monfort (1,4 M€), pour les Plateaux sauvages (1,0 M€) et pour le centre culturel hip hop « La Place » (1,0 M€). Celle consacrée à l'expression musicale à 37,5 M€ se compose principalement des subventions pour le théâtre du Châtelet (14,9 M€) et pour l'orchestre de chambre de Paris (4,3 M€). Enfin, celle dédiée à la diversité de l'économie culturelle (cirques, arts de la rue, musiques actuelles...) s'élève à 7,8 M€ notamment pour les subventions versées à l'association de soutien du théâtre privé (3,1 M€), pour Madline (2,2 M€) et pour la Coopérative de rue et de cirque (0,5 M€).

Les dépenses consacrées aux musées représentent 61,2 M€. Elles correspondent à la subvention attribuée à l'établissement public Paris Musées (EPPM) pour 59,2 M€, en baisse de 5,6 M€ par rapport au CA 2020 qui incluait une aide exceptionnelle de 10,0 M€ pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Ainsi, la subvention à l'EPPM diminue du fait d'une reprise de l'activité des musées à partir de mai 2021, et d'une forte fréquentation des expositions par le public sur le deuxième semestre, générant des recettes de billetterie importantes. Le deuxième semestre a aussi été marqué par une forte reprise des recettes de location d'espaces et ventes d'ouvrages. La part des ressources propres est ainsi en progression en 2021 par rapport à 2020, permettant à l'établissement public d'être moins dépendant du financement de la Ville. Toutefois, à périmètre constant, c'est-à-dire en retraçant l'aide exceptionnelle versée en 2020, les dépenses consacrées à l'EPPM augmentent de 4,4 M€ entre 2019 et 2021. Par ailleurs, 2,0 M€ sont consacrés au soutien aux musées et notamment à la subvention au Musée d'art et d'histoire du Judaïsme.

18,2 M€ ont été alloués aux activités artistiques et aux manifestations culturelles en 2021, en baisse de 2,5 M€ par rapport au CA 2020. Les subventions au titre de l'enseignement artistique et des pratiques amateurs (7,5 M€) diminuent en raison de la fin du plan de soutien à la culture. Les subventions aux arts visuels (6,8 M€) diminuent quant à elles de 1,4 M€ par rapport à 2020 sous l'effet de l'arrêt du plan d'aide à la culture et de l'achèvement du déménagement du fonds municipal d'art contemporain. Par ailleurs, les subventions au titre de l'action culturelle restent stables à 1,4 M€. En revanche, les dépenses consacrées à l'organisation

de la « Nuit Blanche » (1,0 M€) augmentent de 0,2 M€, conséquence notamment d'une augmentation des recettes de mécénat permettant de couvrir de nouvelles dépenses. Les frais de fonctionnement des conservatoires et ateliers des Beaux-Arts (0,9 M€) augmentent de 0,1 M€ en raison d'une reprise de l'activité et de la poursuite des remboursements de droits d'inscription au titre du covid-19 pour des usagers non réinscrits (0,2 M€). Enfin, les dépenses consacrées aux moyens transverses de l'action culturelle (0,7 M€) diminuent de 0,4 M€. Cette baisse s'explique principalement par un transfert de baux vers la fonction « services généraux » et par la fin du plan de soutien.

5,2 M€ ont été consacrés en 2021 à la conservation du patrimoine culturel, répartis entre 3,1 M€ pour l'entretien et la valorisation du patrimoine, 1,2 M€ pour les fontaines patrimoniales, 0,6 M€ pour la mémoire, 0,2 M€ pour le patrimoine historique, et 0,2 M€ de subventions au titre du patrimoine culturel (en baisse de 2,2 M€ principalement en raison du transfert de la subvention au Musée d'art et d'histoire du Judaïsme dans le périmètre « Musées »).

4,0 M€ ont été destinés au fonctionnement des bibliothèques et des médiathèques, montant quasi stable par rapport à l'an passé. Parmi ces dépenses, les frais de fonctionnement des équipements s'établissent à 2,3 M€, en diminution de 0,2 M€, tandis que budget consacré aux animations s'élève à 1,7 M€, en hausse de 0,3 M€.

1,9 M€ ont été consacrés au cinéma, soit une baisse de 0,5 M€ par rapport au CA 2020.

Enfin, le service des archives a représenté une dépense de 0,3 M€.

Les dépenses dédiées au sport représentent 54,8 M€ au CA 2021, en baisse de 0,2 M€ par rapport au CA 2020.

21,0 M€ ont été attribués aux manifestations sportives en 2021, en augmentation de 0,3 M€. Ces dépenses comprennent :

- le soutien au sport de proximité (5,6 M€), qui diminue de 1,8 M€ en raison de la fin du plan de soutien aux associations sportives mis en œuvre en réponse à la crise sanitaire ;
- les dépenses au titre des dispositifs sportifs, qui représentent 4,8 M€, en hausse de 1,0 M€ par rapport au CA 2020 en raison d'un transfert de créneaux de temps d'activité périscolaire depuis la fonction « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage », et d'une reprise de l'activité des ateliers et dispositifs par rapport à 2020 ;
- les dépenses liées aux JOP 2024 (4,2 M€), qui augmentent de 1,2 M€ par rapport au CA 2020, en lien avec le début du versement d'une subvention au Comité d'organisation des Jeux Olympiques (COJO) entre 2021 et 2026 ;
- le soutien aux clubs professionnel, (3,6 M€) qui reste stable par rapport à 2020 ;
- les dépenses liées aux grands événements sportifs internationaux, qui s'élèvent à 1,6 M€ (en hausse de 0,4 M€ par rapport au CA 2020). Ces dépenses portent principalement sur l'organisation du stade éphémère du Trocadéro, prévu initialement en 2020, puis décalé en 2021, qui a accueilli des animations dans le cadre des JOP de Tokyo et une zone de retransmission ;
- les dépenses liées aux transports scolaires, qui diminuent de 0,5 M€ pour s'établir à 0,8 M€ suite à la refonte de ce dispositif. Auparavant, les déplacements en bus se faisaient dès lors que la distance entre la piscine et l'école était supérieure à 1 km. Suite à des échanges avec le Rectorat de Paris, ce curseur a été remonté à 2 km, afin de favoriser les déplacements à pied ou en transports en commun ;
- les dépenses liées à l'événementiel, qui s'élèvent à 0,5 M€.

Les dépenses consacrées aux piscines et aux bains-douches représentent 21,0 M€, en hausse de 0,5 M€ par rapport au CA 2020. 17,0 M€ ont été consacrés à la gestion externalisée, en hausse de 0,8 M€ suite à la reprise normale de l'activité. Les dépenses consacrées aux piscines en régie diminuent de 0,3 M€ pour s'établir à 3,7 M€. Les crédits consacrés à la location de créneaux sont stables à 0,2 M€.

Le budget consacré aux stades s'élève à 5,3 M€, en diminution de 0,5 M€ par rapport à 2020, dont 4,6 M€ consacrés aux équipements en régie, en baisse de 0,6 M€ par rapport au CA 2020, et 0,7 M€ à ceux en gestion externalisée.

4,7 M€ ont été consacrés à la gestion des salles de sport et des gymnases, dont les dépenses de fonctionnement et d'entretien courant diminuent de 0,3 M€ par rapport au CA 2020.

Enfin, 2,9 M€ ont été dédiés à la gestion des parcs interdépartementaux, en baisse de 0,3 M€ par rapport au CA 2020.

Les montants dévolus aux actions en matière de jeunesse et de loisirs se sont élevés à 14,8 M€, en retrait de 2,2 M€ par rapport au CA 2020, dont 11,8 M€ pour les centres de loisirs et les colonies de vacances et 3,1 M€ au titre des activités jeunesse.

Sous l'effet de la crise sanitaire et de la baisse des sorties et des mini séjours, le budget dédié au fonctionnement des centres de loisirs s'établit à 7,8 M€ en 2021, contre 8,2 M€ en 2020.

3,9 M€ sont alloués au financement des colonies de vacances, en recul de 0,1 M€.

Enfin, 3,1 M€ sont alloués aux autres activités pour les jeunes (animations, dispositifs jeunesse et subventions aux associations), soit une baisse de 1,8 M€ par rapport au CA 2020, à la suite d'un transfert des loyers des centres Paris Anim' (CPA) et des espaces Paris Jeune (EPJ) vers la fonction « services généraux ». Ces dépenses comprennent notamment les dispositifs de brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) citoyens et « Paris Jeunes Vacances ».

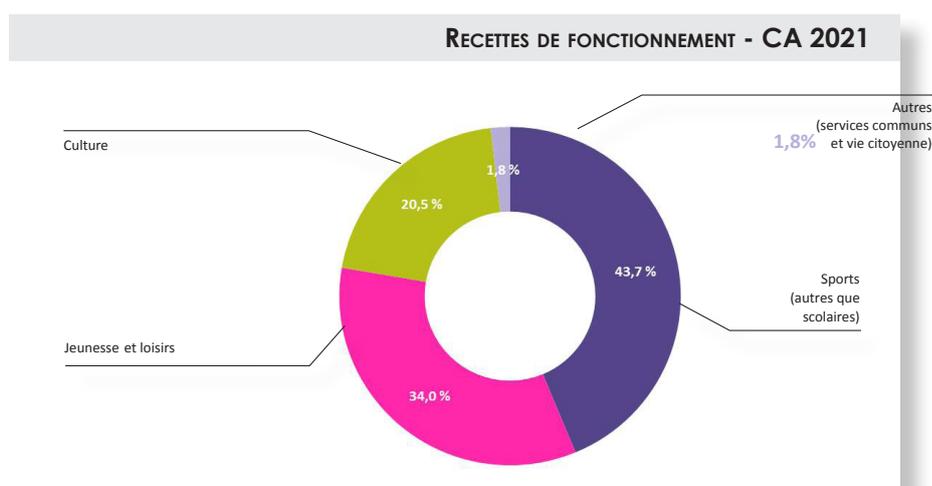
La « Vie sociale et citoyenne » représente 2,5 M€, dont 1,4 M€ consacrés à l'égalité femmes-hommes, 0,6 M€ à la lutte contre les inégalités et les discriminations, 0,3 M€ à la politique de la nuit (en baisse de 0,4 M€ en raison du contexte sanitaire et des

fermetures des structures) et 0,2 M€ aux actions en faveur des personnes « lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queer, intersexuées » (LGBTQI+).

Les services communs ont disposé d'un budget de 2,4 M€ en 2021, stable par rapport à l'an passé.

1.2 Recettes

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES À LA CULTURE, LA VIE SOCIALE, LA JEUNESSE, LES SPORTS ET LES LOISIRS S'ÉLÈVENT À 72,6 M€, EN HAUSSE DE 6,7 M€ PAR RAPPORT AU CA 2020. CETTE HAUSSE S'EXPLIQUE PRINCIPALEMENT PAR UNE AUGMENTATION DE 6,8 M€ DES RECETTES SUR LE PÉRIMÈTRE « SPORTS ».



Les recettes de fonctionnement liées au secteur du sport représentent 31,7 M€ au CA 2021, en progression de 6,8 M€ par rapport au CA 2020 en raison d'une reprise d'activité, sans toutefois retrouver le niveau d'avant la crise sanitaire.

Les recettes issues de l'activité des stades représentent 22,0 M€ soit une hausse de 3,1 M€. Cette progression notamment sur les équipements en gestion externalisée s'explique d'une part par une hausse des tarifs des locations de créneaux, et d'autre part par la fin des exonérations de redevances accordées au prorata des jours de fermeture.

Les recettes des piscines, d'un montant de 6,0 M€ en 2021, ont augmenté de 1,7 M€ par rapport au CA 2020, en raison d'une recette exceptionnelle dans le cadre de la délégation de service public pour la piscine Joséphine Baker et, plus largement, de la hausse de la fréquentation.

Les recettes liées aux dispositifs sportifs et à l'organisation de grands événements sportifs internationaux tels que les JOP de 2024 représentent 3,7 M€, soit un montant en augmentation de 2,1 M€ par rapport à 2020. Cette progression est liée à la reprise d'activité des dispositifs sportifs et aux redevances versées par les partenaires dans le cadre du stade éphémère du Trocadéro pour la diffusion des JOP et des animations autour du sport et des Jeux.

Les recettes liées au secteur de la jeunesse et des loisirs représentent 24,6 M€ au CA 2021, en retrait de 1,1 M€ sur un an.

En 2021, l'activité des centres de loisirs a généré 20,4 M€ de recettes, soit une baisse de 1,6 M€ par rapport à 2020. Ces recettes comprennent 15,6 M€ au titre de la participation des usagers des centres de loisirs et 4,8 M€ au titre des participations de la caisse d'allocations familiales (CAF) pour le financement des centres de loisirs, dans le cadre des contrats « Enfance Jeunesse ».

Les autres recettes de ce secteur sont constituées de 1,0 M€ au titre des « Vacances Arc-en-Ciel » et de 3,3 M€ au titre des autres activités pour les jeunes (en hausse de 1,2 M€ en raison notamment de la reprise de fréquentation des centres d'animation).

14,9 M€ de recettes ont été perçues au titre de la culture en 2021, en baisse de 0,4 M€ par rapport au CA 2020.

7,1 M€ ont été perçus au titre des activités artistiques et des manifestations culturelles, en diminution de 4,7 M€ par rapport au CA 2020, en raison notamment d'une minoration tarifaire sur les conservatoires et les ateliers Beaux-Arts (ABA) votée par le conseil de Paris en mars et juin 2021, ainsi que du recul des inscriptions dans un contexte post crise sanitaire (- 1 000 élèves). Au sein de ces recettes, l'action culturelle et ses moyens transverses ont généré un produit de 0,4 M€, comprenant notamment les revenus des immeubles et les redevances d'occupation, ainsi que les recettes de mécénat perçues dans le cadre de l'opération « Nuit blanche ».

Les recettes de fonctionnement liées au patrimoine sont de 2,6 M€, en forte hausse, en raison de l'installation de bâches publicitaires sur les églises Saint-Pierre de Montrouge, Sainte Marie Madeleine et de la Trinité.

2,3 M€ de recettes ont été perçues au titre des cinémas et des autres salles de spectacle, en augmentation de 1,3 M€ par rapport au CA 2020. Ainsi, les recettes de tournage (prestations et redevances) ont connu une progression importante bien que le

nombre d'autorisations délivrées soit en légère diminution (passant de 1 597 en 2019 à 1 541 en 2021). En effet, chaque autorisation a généré plus de recettes, le montant moyen facturé passant de 1 113 € à 1 377 €. Par ailleurs, les nouvelles redevances adoptées par le Conseil de Paris en mars 2021, notamment au titre des neutralisations de circulation ou des forfaits jour de stationnement, se sont traduites par des recettes complémentaires.

Les recettes des théâtres représentent 1,7 M€, en hausse de 0,4 M€ par rapport à 2020, sous l'effet du dynamisme des recettes d'affichage publicitaire, notamment sur le théâtre de la Ville.

Les recettes des bibliothèques, issues des usagers, s'établissent à 1,1 M€ (soit +0,1 M€).

Enfin les recettes des fonctions support s'établissent à 1,3 M€.

Elles comprennent notamment un versement de 0,5 M€ de dotation de l'État pour le recueil et l'enregistrement des demandes de titres d'identité par les mairies d'arrondissement, 0,6 M€ de subventions reçues pour l'engagement de la Ville dans le dispositif « évaluation, information, formation - français en lien » (EIF-FEL) qui répond aux besoins des Parisiennes et Parisiens en matière de formation à la langue française et d'intégration socio-professionnelle, et 0,1 M€ au titre d'un don sous forme d'une assurance-vie bénéficiant à la mairie du 18^e arrondissement.

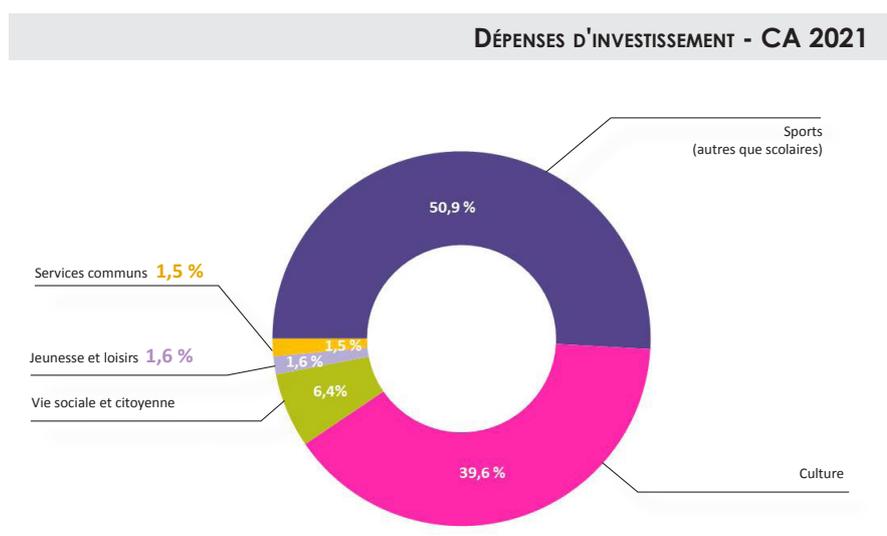
FOCUS SUR L'ÉVALUATION CLIMAT DU COMPTE ADMINISTRATIF AU TITRE DE LA CULTURE, DE LA VIE SOCIALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS ET LOISIRS

La plus grande partie des investissements de la collectivité dont l'effet est positif pour atténuer le changement climatique provient de l'engagement de la Ville à améliorer la performance énergétique de ses équipements. Ainsi, 4,9 M€ ont été attribués à la rénovation énergétique, dont 1,9 M€ pour les piscines. Cependant, les dépenses de carburants fossiles traditionnels restent défavorables. Enfin, la majeure partie de ces dépenses, principalement les subventions de fonctionnement versées à des acteurs des champs culturel et social, n'ont pas d'impact sur les émissions de gaz à effet de serre donc sont classées comme « neutres ».

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Dépenses

165,7 M€ ONT ÉTÉ CONSACRÉS À LA FONCTION « CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS » EN 2021, CONTRE 149,1 M€ EN 2020.



84,3 M€ ont été consacrés au domaine du sport, en hausse de 20,0 M€ par rapport à 2020.

48,5 M€ ont été dévolus à la préparation des JOP de Paris 2024, en hausse de 15,5 M€. 24,0 M€ ont financé les études et débuts des travaux de construction de l'Arena 2 dans la ZAC Gare des Mines – Fillettes (18^e arrondissement) (contre 11,2 M€ en 2020). 21,1 M€ ont été versés en 2021 au titre de la contribution parisienne à la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo), responsable de la livraison des sites et des projets d'infrastructures.

19,6 M€ ont été investis dans les salles de sport et les gymnases, contre 13,2 € en 2020. 8,3 M€ ont été dédiés à l'entretien des équipements (dépenses localisées en hausse de 2,4 M€ par rapport à 2020). 4,4 M€ ont été consacrés aux travaux de création du gymnase de l'Îlot Saint-Germain (7^e arrondissement). L'exécution 2021 s'explique également par la reprise des travaux de couverture des courts de tennis et des terrains d'éducatifs physiques (TEP) (2,3 M€), notamment concernant les courts du centre sportif Rigoulot (15^e arrondissement). 1,5 M€ ont permis de poursuivre la construction d'un nouveau bâtiment dans le centre sportif des Amandiers (20^e arrondissement). 0,8 M€ a été consacré à des travaux d'aménagement de la Halle Carpentier (13^e arrondissement), 0,7 M€ à la rénovation du centre sportif de la porte des Lilas (20^e arrondissement) et 0,5 M€ à la rénovation du centre sportif Déjerine (20^e arrondissement).

Les dépenses d'investissement relatives aux piscines se sont élevées à 10,8 M€, contre 12,7 M€ en 2020. 4,7 M€ ont été consacrés au plan piscines (gros entretien et rénovation), et 2,0 M€ au contrat de performance énergétique notamment pour la piscine Dunois (13^e arrondissement) et la piscine Mathis (19^e arrondissement). Parmi les projets individualisés, 2,0 M€ ont été dédiés aux travaux de la piscine Pontoise (5^e arrondissement) et 0,5 M€ au gros entretien de la piscine Roger le Gall (12^e arrondissement).

2,8 M€ ont été consacrés aux stades, dont 1,9 M€ pour les travaux d'entretien et de rénovation du parc de Bobigny et 0,5 M€ pour le stade Jean Bouin (16^e arrondissement).

L'entretien et la rénovation des bains douches ont conduit à une dépense de 1,6 M€, en hausse de 0,6 M€ par rapport à 2020.

Les autres équipements sportifs tels que les parcs interdépartementaux ou les équipements sportifs à vocation internationale ont conduit à mobiliser 1,0 M€ en 2021, dont 0,7 M€ a été versé sous forme de subventions d'équipement aux organismes en charge de la gestion des parcs interdépartementaux.

65,6 M€ ont été consacrés au domaine de la culture, en baisse de 5,9 M€ par rapport à 2020, du fait notamment de l'achèvement des travaux du musée Carnavalet (Paris Centre).

Les dépenses en faveur de la sauvegarde du patrimoine, de la mémoire et des archives ont représenté un investissement de 30,4 M€ en 2021, contre 24,0 M€ en 2020. Ce poste de dépenses concerne principalement les édifices culturels, qui a mobilisé 27,9 M€ en 2021. Dans ce cadre, 2,7 M€ ont été consacrés au gros entretien et 0,9 M€ aux travaux de sécurisation des édifices. 2,8 M€ ont été mobilisés pour les travaux de l'église Saint-Martin des Champs (10^e arrondissement), 2,7 M€ pour les travaux de restauration du massif d'entrée de l'église de la Trinité (9^e arrondissement) et 2,4 M€ pour les travaux de l'église Saint-Esprit (12^e arrondissement). 2,2 M€ ont été consacrés à la rénovation de la toiture de l'église Saint-Philippe du Roule (8^e arrondissement), 1,7 M€ aux travaux de l'église Saint-Nicolas des Champs (Paris Centre), 1,7 M€ également à l'église Saint-Pierre-de-Montrouge (14^e arrondissement), 1,5 M€ à l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours (11^e arrondissement), 1,1 M€ à la toiture de l'église Saint-Vincent-de-Paul (10^e arrondissement) et 1,0 M€ aux corniches de l'église Sainte-Marie-Madeleine (8^e arrondissement).

À cela s'ajoute 1,0 M€ pour la conservation du patrimoine, dont 0,4 M€ pour la photographie, l'iconographie et la numérisation en 3D, 0,3 M€ pour la numérisation des ouvrages dans les bibliothèques et 0,2 M€ pour l'entretien des bibliothèques patrimoniales. 0,8 M€ a été consacré en 2021 à l'entretien de fontaines patrimoniales. Enfin, 0,5 M€ a été consacré aux services d'archives et 0,1 M€ à l'histoire, la mémoire et les anciens combattants.

Les bibliothèques et médiathèques ont bénéficié de 9,7 M€ de dépenses d'investissement, contre 9,9 M€ en 2020. 4,3 M€ ont notamment été consacrés à l'acquisition de collections nouvelles et 2,9 M€ aux travaux de construction de la médiathèque James Baldwin (19^e arrondissement). L'entretien des bâtiments a mobilisé 1,7 M€ et 0,8 M€ a été consacré à l'achat de matériel et mobilier.

8,7 M€ ont été investis en faveur des musées, soit une baisse de 13,0 M€ par rapport à 2020, notamment en raison de l'achèvement des travaux du musée Carnavalet (Paris Centre) (2,6 M€ en 2021 contre 13,3 M€ en 2020), permettant sa réouverture en mai 2021. 1,1 M€ a été consacré aux travaux de modernisation du musée Bourdelle (15^e arrondissement). Les travaux de réaménagement et de rénovation du musée Victor Hugo (Paris Centre) ont conduit à une dépense de 1,0 M€. L'achèvement des travaux du musée Galliera (16^e arrondissement) a mobilisé 0,6 M€. À cela s'ajoutent 2,7 M€ de subventions accordées à l'établissement public Paris Musées pour l'acquisition d'œuvres d'art et le financement de petits travaux d'entretien.

Les dépenses en matière de soutien à la création artistique se sont élevées à 8,8 M€, en hausse de 1,4 M€ par rapport à 2020. Ces dépenses concernent notamment les travaux d'entretien et de rénovation réalisés dans les théâtres parisiens, dont le montant s'élève à 8,3 M€. Dans ce cadre, la rénovation globale du théâtre de la Ville (Paris Centre), dont la réouverture est prévue en 2023, a conduit à une dépense de 6,6 M€. 1,1 M€ a été consacré au règlement des dernières factures liées à la rénovation du théâtre du Châtelet (Paris Centre) (contre 2,9 M€ en 2020), à la suite de sa réouverture en septembre 2019. 0,7 M€ a été consacré aux travaux urgents dans les salles de spectacles vivants. Par ailleurs, 0,5 M€ de subvention d'équipement a été attribué dans le secteur du cinéma.

4,7 M€ ont été consacrés à l'action culturelle, contre 6,7 M€ en 2020. Cette diminution s'explique par l'acquisition en 2020 du Lavoir moderne parisien (18^e arrondissement) pour 2,0 M€. 3,3 M€ ont été versés sous forme de subventions à des structures et associations (en hausse de 1,0 M€ par rapport à 2020 du fait du rattrapage de travaux en 2021 à la suite de la crise sanitaire) notamment pour le théâtre de la Ville (Paris Centre), la Cité de la musique - Philharmonie (19^e arrondissement) et le théâtre Paris 14 (14^e arrondissement). À cela s'ajoute 0,6 M€ pour l'entretien des grands équipements culturels. Par ailleurs, 0,2 M€ a été

mobilisé pour les ateliers d'artistes et 0,2 M€ a été consacré aux acquisitions du fonds municipal d'art contemporain.

Les dépenses en matière d'enseignement et de pratiques amateurs s'élèvent à 3,3 M€ en 2021 contre 1,9 M€ en 2020. 1,3 M€ a été consacré à l'entretien des bâtiments, en hausse de 0,7 M€ par rapport à 2020. 0,9 M€ a été mobilisé pour le conservatoire municipal Darius Milhaud (14^e arrondissement), en raison d'un avenant faisant suite de la livraison de l'équipement en 2020. En outre, 0,8 M€ a été consacré à l'acquisition d'instruments, de mobilier et de matériel pour les conservatoires.

10,7 M€ ont été consacrés à la vie sociale et citoyenne, contre 7,3 M€ en 2020.

4,6 M€ ont été consacrés à l'entretien et la modernisation des mairies d'arrondissement dans le cadre d'investissements localisés, en hausse de 1,2 M€ par rapport à l'an passé. La rénovation de la mairie du 17^e arrondissement s'est vue consacrer 1,7 M€, celle de la mairie du 5^e arrondissement 1,6 M€, et la poursuite des travaux de restauration des menuiseries et de ravalement de façades de la mairie du 10^e arrondissement, 1,6 M€ également. Enfin, 0,7 M€ a été dédié à la création de la Maison de la Jeunesse (Paris Centre).

S'agissant des dépenses au titre de la jeunesse, 2,6 M€ ont été investis en 2021, dont 1,5 M€ pour l'entretien des équipements localisés, 0,5 M€ pour l'entretien des espaces « Paris jeunes » et 0,5 M€ pour les centres d'animation.

Enfin, 2,5 M€ ont été consacrés aux services communs de la culture, de la jeunesse, du sport et de la vie locale et citoyenne.

2.2 Recettes

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT POUR LA CULTURE, LA VIE SOCIALE, LA JEUNESSE, LES SPORTS ET LOISIRS SE SONT ÉLEVÉES À 22,3 M€ EN 2021, CONTRE 20,5 M€ EN 2020.

Les recettes au titre des sports s'établissent à 11,6 M€ au CA 2021, en baisse de 0,3 M€ par rapport à l'an passé.

Ce montant comprend notamment 6,0 M€ perçus au titre des versements de la participation de la Solideo pour les travaux liés aux JOP de Paris et 4,8 M€ perçus au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour les travaux du gymnase des Poissonniers (18^e arrondissement).

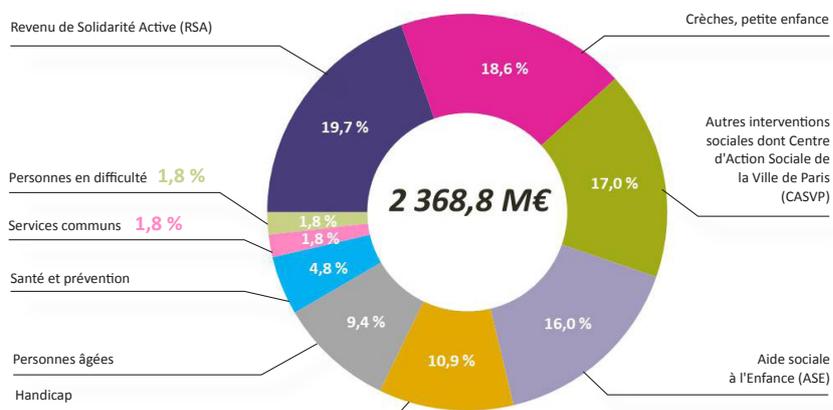
Au titre de la culture, les recettes se sont élevées à 10,2 M€, en progression de 1,6 M€ sur un an.

Ainsi, 5,7 M€ ont été perçus dans le cadre des subventions liées à la réalisation du plan églises versées par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France, de mécénats et de redevances liées aux bâches publicitaires, dont 1,2 M€ pour les travaux de l'église de la Trinité (9^e arrondissement) et 0,9 M€ pour les travaux de l'église Saint-Germain des Prés (6^e arrondissement). En outre, 1,8 M€ correspondent à des mécénats perçus par Paris Musées à la suite de travaux réalisés dans les musées parisiens et reversés à la Ville. 1,1 M€ a été perçu pour les travaux du conservatoire municipal du 14^e arrondissement au titre de la DSIL. Enfin, 1,0 M€ a été versé par la DRAC pour les travaux de la médiathèque James Baldwin (19^e arrondissement).

S'agissant des recettes perçues au titre de la jeunesse, 0,5 M€ a été versé par la CAF pour financer les travaux de construction et de rénovation de centres d'animation jeunesse.

4/ SANTÉ ET ACTION SOCIALE

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À LA SANTÉ ET À L'ACTION SOCIALE - CA 2021



EN M€	CA 2020	CA 2021
Dépenses de fonctionnement	2 347,2	2 324,2
<i>dont masse salariale</i>	<i>525,0</i>	<i>531,6</i>
Dépenses d'investissement	55,6	44,6
Recettes de fonctionnement	600,5	629,1
Recettes d'investissement	5,1	4,3

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Dépenses

Au CA 2021, **LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DÉDIÉ À LA SANTÉ ET L'ACTION SOCIALE S'ÉLÈVE À 2 324,2 M€, DONT 531,6 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.**

► **Au budget primitif (BP) 2021, 67 créations de postes ont été actées sur la fonction 4.**

A la direction des familles et de la petite enfance (DFPE), 14 créations ont été actées au titre des extensions ou créations d'équipements (quatre établissements de la petite enfance et deux centres de protection maternelle et infantile - PMI) ; 12 postes de puéricultrice ont été créés pour renforcer l'encadrement des établissements de plus de 90 berceaux et permettre le remplacement des absences courtes ; cinq postes supplémentaires ont été créés pour renforcer le pôle de remplacement des absences courtes ; deux postes pour la reprise de personnels des jardins d'enfants Paris Habitat. Enfin, trois renforts pour l'accueil des enfants en situation de handicap et 10 autres renforts pour les fonctions d'encadrement et supports ont été créés.

A la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES), 20 postes ont été créés dont 12 à la sous-direction de l'insertion et de la solidarité au regard notamment de l'augmentation des allocataires du revenu de solidarité active (RSA) dans le contexte de crise sociale et économique et de l'augmentation du nombre de familles à la rue. Six postes ont également été créés pour la sous-direction de la prévention et de la protection de l'enfance. Deux postes ont été créés à la sous-direction de la santé pour le développement de l'offre de soin sur les territoires et la prise en charge de la santé mentale.

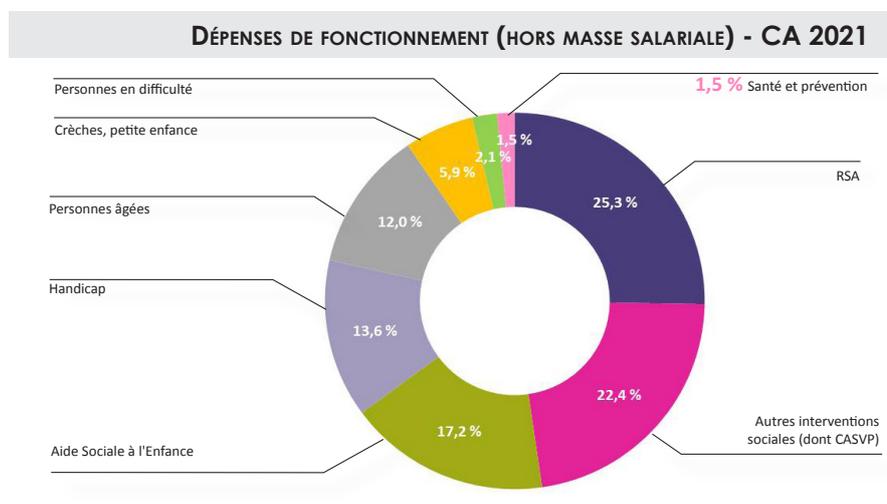
A la direction de l'attractivité et de l'emploi (DAE), un poste a été créé pour le pilotage du dispositif « Enjeux emplois » au bureau des partenariats entreprises.

Au budget supplémentaire (BS) 2021, 55 postes ont été transférés sur la fonction 4, dans le cadre du transfert du service « Facil'Familles » à la DFPE.

Au total sur l'année 2021, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements budgétaires s'établit à + 109 emplois budgétaires sur cette fonction.

► **Les dépenses consacrées à la santé et l'action sociale hors masse salariale s'élèvent à 1 792,6 M€ au CA 2021, en baisse de 29,5 M€ par rapport au CA 2020.**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2021



Les dépenses liées au revenu de solidarité active (RSA) représentent 452,75 M€, en progression de 20,8 M€.

En leur sein, les allocations et remises gracieuses, qui s'élevaient à 414,8 M€, sont en augmentation de 21,2 M€. Outre l'impact de la revalorisation du RSA (+ 0,1 % sur l'année), cette progression résulte de l'augmentation du nombre d'allocataires suite aux conséquences économiques de la crise sanitaire. Celui-ci a augmenté de 12,4 % entre janvier 2020 et janvier 2021. Ainsi, en moyenne en 2021, 66 892 personnes ont bénéficié du RSA par mois. Les actions d'accompagnement en faveur des bénéficiaires du RSA, mises en œuvre dans le cadre du plan parisien pour l'insertion par l'emploi (PPIE), s'élevaient quant à elles à 37,9 M€.

La contribution au centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) atteint 369,0 M€, identique à 2020 hors contribution exceptionnelle.

Les dépenses de l'aide sociale à l'enfance (ASE) s'établissent à 307,8 M€, en hausse de 4,4 M€ par rapport au CA 2020.

Les frais d'hébergement des jeunes admis à l'ASE progressent de 11,7 M€, pour atteindre 227,4 M€. Cette dynamique s'explique notamment par l'intégration des déficits hérités de la crise sanitaire dans la tarification des établissements, par la montée en charge du dispositif d'appel à projets pour les mineurs non accompagnés (MNA) et par le déploiement de l'équipe de préfiguration du nouvel établissement spécialisé dans l'accueil d'enfants victimes d'inceste (Brantôme, dans le 3^e arrondissement). Les dépenses consacrées à la prise en charge hôtelière (19,7 M€) baissent de 5,4 M€ par rapport à 2020, sous l'effet conjugué de la non reconduction de l'aide exceptionnelle versée aux familles en 2020 (7,5 M€) et de l'augmentation du nombre de familles prises en charge du fait de la crise sanitaire (356 familles en mars 2020 et 485 en février 2021, soit + 36,2 %).

Les autres dépenses consacrées à l'ASE s'élevaient à 60,8 M€. Parmi ces dépenses, 37,5 M€ concernent les actions éducatives. Ces crédits ont également permis la couverture des frais afférents à la prise en charge quotidienne des jeunes, concernant notamment les allocations journalières, les transports, les frais scolaires et périscolaires et les frais médicaux, pour un montant de 13,1 M€ au CA 2021, en hausse par rapport à 2020 (+0,8 M€) en raison de la reprise d'activités empêchées par la crise sanitaire. Par ailleurs, les dépenses de prise en charge par des personnels intérimaires spécialisés de jeunes ayant des troubles graves du comportement s'établissent à 7,7 M€, en baisse de 1,3 M€ par rapport au CA 2020, en raison de la baisse du nombre de jeunes concernés. Les subventions et participations au titre de l'ASE s'établissent à 2,5 M€, en baisse de 1,4 M€, en raison du transfert de financement de certaines structures vers un système de tarification, après leur transformation en établissement social et médico-social (ESMS).

Les crédits relatifs à la famille et la petite enfance représentent 106,1 M€, soit un montant quasi stable par rapport au CA 2020 (+ 0,1 M€).

Les dépenses relatives aux crèches et aux haltes garderies s'élevaient à 103,2 M€, soit une augmentation de 0,2 M€ par rapport à 2020. Cette augmentation modérée ne reflète pas la poursuite de la dynamique de création de places (344 places nouvelles ouvertes courant 2021) car la crise sanitaire avait donné lieu, en 2020, à des dépenses supplémentaires. En outre, la majorité des dépenses relatives aux crèches en régie (406 établissements) relèvent des états spéciaux d'arrondissement (ESA) et de la masse salariale.

Les dépenses consacrées aux dispositifs en faveur des familles et à l'offre ludique de la Ville de Paris restent stables à 2,6 M€. Elles incluent notamment la mise en œuvre du nouveau dispositif « Samedi en famille » (animations parents / enfants dans des crèches ouvertes au public le samedi matin).

Les dépenses consacrées aux services support famille et petite enfance représentent 0,3 M€ en 2021. La baisse par rapport à 2020 (-0,1 M€) s'explique par de moindres achats d'équipements de protection individuels notamment.

Les dépenses consacrées aux personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) représentent 215,0 M€, en diminution de 8,1 M€ par rapport au CA 2020.

Les dépenses au titre de l'hébergement des personnes âgées (72,2 M€) diminuent notamment de 5,5 M€ dans un contexte de baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires renforcé par la crise sanitaire.

Les dépenses au titre de l'APA s'établissent à 121,9 M€, soit une baisse de 0,9 M€ par rapport à 2020. Cette enveloppe comprend :

- 78,7 M€ au titre de l'APA à domicile, en hausse de 1,6 M€, pour 14 476 bénéficiaires en moyenne en 2021 ;
- 42,7 M€ au titre de l'APA en établissement, en baisse de 2,5 M€, pour 6 188 bénéficiaires en moyenne en 2021 (contre 7 051 en décembre 2020) ;
- 0,5 M€ au titre des frais d'émission et de traitement des chèques emploi service universel (CESU) versés aux bénéficiaires et de la participation versée au CASVP au titre de la constitution des dossiers de demande d'APA.

20,9 M€ ont été consacrés aux dépenses de prévention et d'accompagnement des personnes âgées, en baisse de 1,6 M€ par rapport au CA 2020. Au sein de ces crédits, 12,0 M€ ont été consacrés à l'accueil de jour, correspondant principalement à la participation de la collectivité au fonctionnement des six centres locaux d'information et de coordination « Paris Émeraude » et à la prise en charge en centre d'accueil de jour Alzheimer. Ces dépenses sont en baisse de 1,9 M€ par rapport à 2020 en raison du transfert de financement des mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) sur le périmètre « personnes en difficulté » ainsi que de la non reconduction de crédits exceptionnels dédiés au financement de primes « covid » pour les salariés des structures d'accueil de personnes âgées. 5,9 M€ ont été consacrés aux actions financées dans le cadre de la conférence des financeurs (+0,5 M€ par rapport à 2020). Enfin, 2,5 M€ ont été consacrés à l'aide à domicile, 0,3 M€ à des subventions et 0,3 M€ aux actions transverses dédiées aux personnes âgées à domicile.

L'aide sociale aux personnes en situation de handicap atteint 243,7 M€, en baisse de 4,9 M€ par rapport au CA 2020.

Les frais d'hébergement et participations à des structures d'accueil constituent le poste de dépense principal, pour un montant de 156,8 M€ (141,9 M€ au titre des frais d'hébergement et 14,8 M€ pour l'accueil de jour). La baisse de 3,2 M€ par rapport au CA 2020 est la conséquence d'une difficulté technique dans la chaîne de facturation qui a entraîné un retard dans le paiement des dépenses de décembre 2021 et des reports sur 2022. Le nombre de bénéficiaires connaît une augmentation tendancielle depuis plusieurs années (3 603 bénéficiaires de l'aide à l'hébergement en septembre 2021, contre 3 553 en septembre 2020).

Les allocations versées au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) diminuent de 1,1 M€ pour atteindre 79,3 M€ (respectivement 64,6 M€ pour la PCH et 14,6 M€ pour l'ATCP). Cela s'explique par la diminution tendancielle du nombre de bénéficiaires de l'ACTP car l'aide est en voie d'extinction.

7,7 M€ ont été consacrés aux autres actions en faveur des personnes handicapées dont 3,4 M€ au titre de la contribution à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et 3,1 M€ au titre de l'aide à domicile.

L'aide aux personnes en difficulté et l'accueil de réfugiés représente 43,4 M€, soit une hausse de 0,8 M€ par rapport au CA 2020.

Ce budget comprend notamment la contribution au fonds de solidarité logement (FSL) pour un montant de 24,0 M€, en progression de 2,5 M€ pour faire face à l'augmentation du nombre de demandes d'aide et à l'épuisement de la trésorerie du fonds. 6,0 M€ ont été consacrés au financement des actions menées dans le cadre de la grande cause de lutte contre l'exclusion et 5,4 M€ ont été dédiés aux subventions allouées au titre des actions en faveur de l'accueil des réfugiés. Par ailleurs, 3,2 M€ ont été consacrés aux subventions allouées au titre de la solidarité, 2,6 M€ à la mise à l'abri en hôtel des personnes vulnérables, 1,4 M€ à la restauration solidaire et 0,8 M€ à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement social personnalisées (MASP).

Les actions au titre de la prévention spécialisée et du lien social atteignent 27,3 M€.

Au sein de cette enveloppe, 18,5 M€ ont été consacrés à la prévention spécialisée, 6,3 M€ au financement des centres sociaux et 1,8 M€ aux subventions au titre du lien social. Enfin, 0,7 M€ a été dédié au fonds d'aide aux jeunes parisiens.

26,6 M€ ont été consacrés aux dépenses de santé et de prévention, en baisse de 31,2 M€ suite à la non reconduction de crédits exceptionnels d'achat d'équipements de protection individuelle (EPI) dans le cadre de la crise sanitaire.

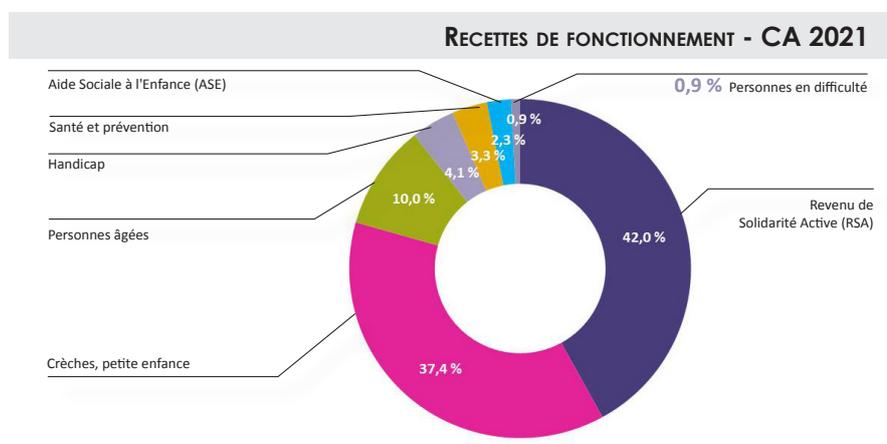
Ces dépenses comprennent néanmoins 4,2 M€ de dépenses spécifiquement liées à la crise sanitaire (achats de masques, centres de vaccination et dépistage, recrutement de médiateurs, etc.).

Ces dépenses incluent également 10,8 M€ au titre de la protection maternelle et infantile (PMI) soit une augmentation de 0,2 M€ par rapport à 2020 qui s'explique essentiellement par la mise en œuvre d'un nettoyage renforcé dans le cadre de la crise sanitaire.

Elles incluent enfin, entre autres, des crédits dédiés aux prophylaxies (2,9 M€), à la lutte contre les toxicomanies (2,5 M€ dont 1,7 M€ au titre de la poursuite du plan de mobilisation sur la problématique du crack), aux laboratoires (1,3 M€) ou encore aux centres de santé (0,9 M€).

1.2 Recettes

Les recettes de fonctionnement liées à l'action sociale et à la santé représentent 629,1 M€, en hausse de 28,6 M€ par rapport au CA 2020.



Les recettes sont principalement liées à la compensation au titre de l'allocation du RSA (264,2 M€) à travers une fraction de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE).

Celle-ci représente une recette de 246,6 M€, stable par rapport au CA 2020. 11,4 M€ ont également été perçus au titre du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI), en hausse de 0,5 M€ par rapport à 2020, et 6,2 M€ au titre des recouvrements d'indus (+1,3 M€ par rapport à 2020).

Les recettes au titre de la petite enfance, qui sont liées à l'offre de places en crèches, sont passées de 228,7 M€ en 2020 à 235,2 M€ en 2021.

Cette hausse s'explique par une activité plus soutenue en 2021 (moins de fermetures liées à la crise sanitaire) qui permet de remonter le niveau des participations familiales de 60,7 M€ en 2020 à 68,6 M€ en 2021, alors que la participation de la caisse d'allocations familiales (CAF) diminue, passant de 168,0 M€ à 166,6 M€. Le dispositif d'aides exceptionnelles mis en place par la CAF en 2020, pour limiter l'impact financier de la crise sanitaire pour les gestionnaires de crèches, a en effet été modifié en 2021 : les critères d'éligibilité à l'aide ont été resserrés.

Les recettes afférentes à l'aide aux personnes âgées s'élèvent à 62,9 M€, en hausse de 5,4 M€ par rapport à 2020.

Cette évolution est principalement liée à l'augmentation de la dotation versée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de l'APA : 22,0 M€ contre 17,4 M€ au CA 2020. Cette augmentation s'explique aussi par l'impact des régularisations sur exercices antérieurs, ainsi que par le remboursement des primes exceptionnelles versées aux agents des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). Les autres recettes sont principalement constituées d'indus et de reversements au titre de l'hébergement des personnes âgées pour 29,3 M€, de la participation de la CNSA à la conférence des financeurs au titre de l'autonomie et la prévention pour 5,4 M€ et des remboursements de CESU.

Les recettes afférentes à l'aide aux personnes handicapées s'élèvent à 26,1 M€, en hausse de 1,7 M€. Elles incluent, à hauteur de 18,2 M€, la dotation versée par la CNSA au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH) (16,3 M€) et de la MDPH (1,9 M€), ainsi que 7,8 M€ au titre de l'hébergement des personnes handicapées et des CESU non utilisés (indus et remboursements).

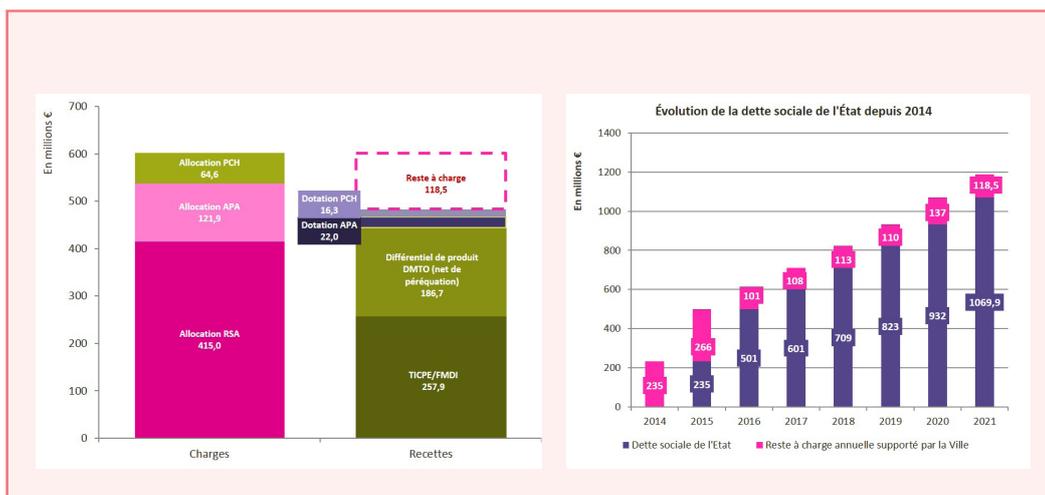
LA DETTE SOCIALE DE L'ÉTAT À L'ÉGARD DE PARIS POURSUIT SON AUGMENTATION EN 2021

Depuis 2002, l'État a transféré aux départements la responsabilité et les charges afférentes à la mise en œuvre des allocations individuelles de solidarité (AIS : APA, PCH, RSA). Concomitamment, il les a dotés de ressources destinées à financer ces dépenses nouvelles. Toutefois, l'évolution de ces compensations est beaucoup moins dynamique que celle des prestations légales désormais à la charge des départements. Il en résulte un déficit croissant qui contraint les finances publiques locales et obère, par voie de conséquence, la libre administration des collectivités territoriales, dans la mesure où elles doivent affecter des crédits à ces dépenses obligatoires. Le compte administratif 2021 illustre cette situation de déséquilibre, qui alimente la dette sociale de l'État à l'égard de la Ville de Paris, chaque année plus prégnante.

En 2021, le reste à charge pour la Ville de Paris s'élève à 118,5 M€, correspondant au différentiel entre :

- d'une part, les recettes affectées à la collectivité au titre du financement des AIS, soit 483,0 M€, constituées du produit supplémentaire de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) obtenu grâce à la hausse du taux de 3,8 % à 4,5 % net des dépenses de péréquation, des fractions de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) transférées à Paris, du montant du fond de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) ainsi que des dotations versées par la CNSA au titre de l'APA et de la PCH ;
- d'autre part, l'intégralité des charges au titre du RSA, de l'APA et de la PCH, à savoir 601,5 M€.

Non compensé, le reste à charge doit être financé par d'autres recettes de la Ville de Paris, et il vient ainsi alimenter la dette sociale de l'État qui, depuis 2014, s'établit à 1 069,9 M€.



Le montant des recettes perçues au titre de la prévention et de l'éducation pour la santé, les établissements sanitaires ainsi que de la PMI atteint 21,0 M€ (+8,8 M€ par rapport à 2020).

Cette augmentation s'explique principalement par une recette exceptionnelle versée par l'agence régionale de santé (ARS) au titre des centres de vaccination (3,1 M€). Il convient également de noter que les nouvelles modalités de financement de la compétence de lutte contre la tuberculose par l'ARS sur le fonds régional d'intervention (FIR) à hauteur de 2,5 M€ se traduisent par ailleurs par un prélèvement de 7,5 M€ opéré par l'État sur les recettes fiscales de la collectivité parisienne. Les autres recettes se composent essentiellement des remboursements des organismes de sécurité sociale pour la prise en charge des usagers de ces centres, et des participations des usagers.

Les recettes liées à l'aide sociale à l'enfance (ASE) s'élèvent à 14,3 M€, en hausse de 4,4 M€.

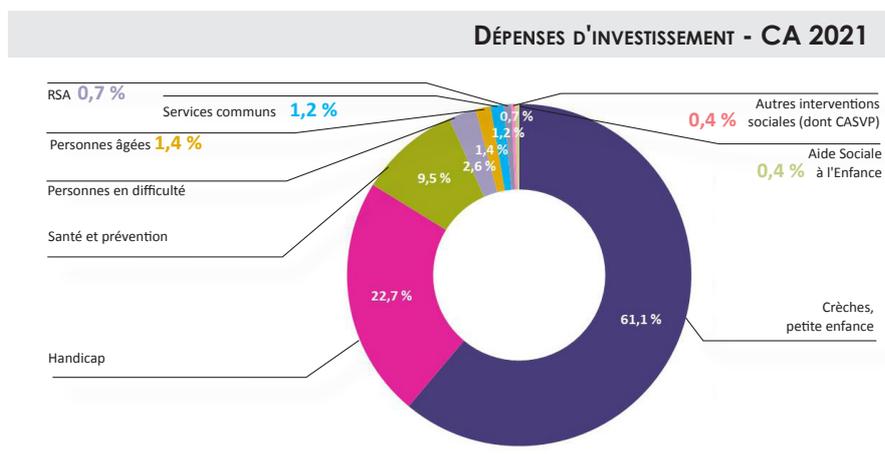
Elles correspondent principalement à la participation de l'État au titre de l'évaluation des mineurs non accompagnés (MNA) pour 6,1 M€, à la récupération d'allocations familiales et de trop-perçus des structures d'accueil (3,4 M€) et au remboursement des desaisissements par les autres départements (1,2 M€). Par ailleurs, une recette exceptionnelle liée à la prise en charge d'un nombre plus important de MNA en 2020 a été versée par l'État à hauteur de 1,0 M€. Les recettes liées aux participations des familles prises en charge à l'hôtel ont augmenté de 0,1 M€ (0,8 M€).

Enfin, les recettes au titre de l'aide aux personnes en difficulté s'élèvent à 5,4 M€, stables par rapport au CA 2020, dont 4,8 M€ au titre de la participation de l'État dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Dépenses

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN MATIÈRE DE SANTÉ ET D'ACTION SOCIALE SE SONT ÉLEVÉES À 44,6 M€ EN 2021, SOIT UNE BAISSE DE 11,0 M€ PAR RAPPORT À 2020 (55,6 M€).



L'action sociale regroupe 90,5 % des dépenses, soit 40,4 M€ investis en 2021, en baisse de 10,2 M€ par rapport à 2020.

La Ville a investi 27,3 M€ en faveur de la petite enfance (crèches, haltes garderies et structures de multi-accueil) en baisse de 7,7 M€ par rapport à 2020.

2021 a vu l'ouverture ou la réouverture de sept équipements en régie, soit une augmentation de capacité de 202 places : Saint-Louis /Grange aux Belles (10^e arrondissement), Pascal (13^e arrondissement), Keller (15^e arrondissement), Évangile (18^e arrondissement, deux équipements), Justice (20^e arrondissement, deux équipements). S'y ajoute la transformation du jardin d'enfants pédagogique Flammarion (18^e arrondissement) en multi-accueil ré-ouvert en 2022.

Le soutien aux associations porteuses de projets a représenté 2,9 M€ en 2021, contre 4,4 M€ en 2020. Trois crèches en gestion associative (boulevard Ney et Jean Cottin dans le 18^e arrondissement, Montparnasse dans le 6^e arrondissement) ont ouvert, augmentant l'offre de 132 places.

De nombreux autres projets sont en cours et permettront de poursuivre les objectifs de création de places. Parallèlement, les dépenses d'entretien et de rénovation ainsi que de renouvellement de matériel au titre notamment des investissements localisés sont passées de 10,8 M€ à 15,1 M€. Cette progression s'explique par le fait qu'en 2020, tous les travaux habituellement réalisés pendant l'été n'avaient pas pu avoir lieu.

9,2 M€ ont été consacrés aux dépenses de mise en accessibilité contre 10,5 M€ en 2020. Les équipements concernés sont les suivants : les bâtiments scolaires (3,2 M€), les espaces verts (1,6 M€), les équipements sportifs (1,3 M€), les bâtiments administratifs (1,2 M€), les mairies d'arrondissement (0,8 M€), les équipements culturels (0,6 M€), les équipements de la petite enfance (0,2 M€), les lignes de bus (0,1 M€) et les équipements sociaux (0,1 M€).

Les dépenses d'investissement au titre de la solidarité se sont élevées à 1,6 M€, en hausse de 0,3 M€ par rapport à 2020. Parmi ces dépenses, 1,1 M€ a été consacré à des actions dans le cadre de la lutte contre l'exclusion (aménagement de haltes d'accueil, de points de distribution alimentaire, etc.), 0,3 M€ a financé des travaux dans les espaces parisiens d'insertion (EPI) et 0,2 M€ a été versé aux centres sociaux pour des travaux d'aménagement, notamment dans le centre social Belleville (19^e arrondissement) et le centre social Relais 59 (12^e arrondissement).

0,9 M€ de subventions a été versé au titre des établissements accueillant des personnes handicapées (0,6 M€ en 2020). Ces subventions ont concerné, entre autres, la rénovation du Foyer Darty 15 (15^e arrondissement) géré par l'association Protection sociale Vaugirard, l'extension du foyer d'accueil médicalisé (FAM) Anne Bergunion (14^e arrondissement) géré par l'association Œuvre d'avenir, ou encore l'aménagement du FAM rue des Écluses (10^e arrondissement) géré par l'association 3F Résidences.

0,6 M€ a été consacré au financement de subventions pour des travaux dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) associatifs, comme par exemple pour la restructuration de l'établissement géré par le Foyer israéliite réfugiés (FIR) dans le 15^e arrondissement.

Les dépenses liées aux services communs de petite enfance et de l'action sociale, c'est-à-dire les dépenses d'entretien et de travaux des bâtiments administratifs, ont représenté une dépense de 0,5 M€ (0,3 M€ en 2020).

Enfin, 0,2 M€ a été dépensé en faveur de la protection de l'enfance (0,6 M€ en 2020). Cette diminution s'explique par l'achèvement des projets portés sur la mandature précédente.

En 2021, les dépenses de santé, dont les PMI, se sont élevées à 4,2 M€ (en baisse de 0,8 M€ par rapport à 2020).

1,0 M€ a été consacré aux dépenses d'entretien et de renouvellement du matériel en PMI, dont 0,5 M€ pour le centre Lefebvre Périchaux (15^e arrondissement). 1,6 M€ a été consacré aux établissements de santé, contre 1,1 M€ en 2020. 1,6 M€ a été consacré aux actions de prévention et d'éducation pour la santé, dont 1,0 M€ sous forme de subventions à l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) et au dispositif « Paris Med », et 0,5 M€ pour la rénovation du centre de santé Richerand (10^e arrondissement).

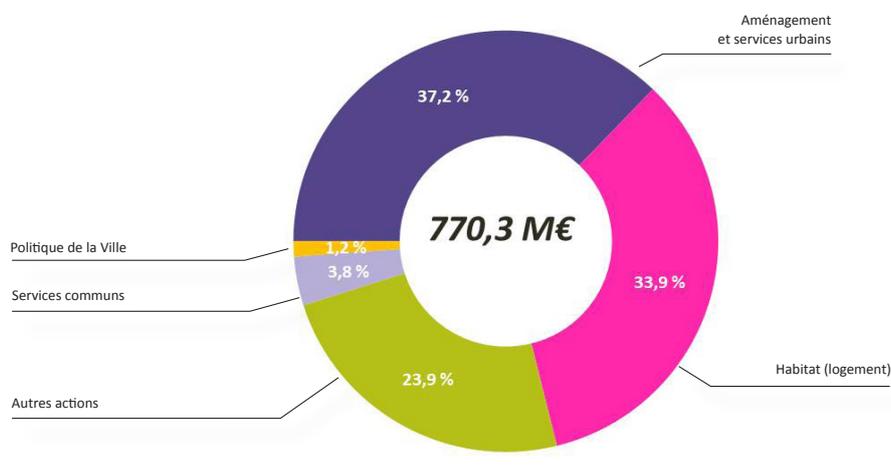
2.2 Recettes

Les recettes d'investissement en faveur de la santé et de l'action sociale se sont élevées à 4,3 M€ en 2021, contre 5,1 M€ en 2020.

Les recettes d'investissement sont issues principalement des subventions versées par la CAF à la suite des travaux de création et de rénovation d'établissements d'accueil du jeune enfant (crèches, etc.). Ce montant est versé en plusieurs fois et le solde l'est à l'ouverture de l'établissement, ce qui explique des variations importantes d'une année sur l'autre. Ainsi, en 2021, 4,2 M€ de recettes ont été perçues pour 4,8 M€ en 2020. La subvention la plus importante (1,1 M€) a été versée pour le projet de reconstruction de la crèche de la rue de l'Évangile (18^e arrondissement).

5/ AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - CA 2021



EN M€	CA 2020	CA 2021
Dépenses de fonctionnement	247,3	251,5
<i>dont masse salariale</i>	<i>159,3</i>	<i>163,4</i>
Dépenses d'investissement	501,0	518,8
Recettes de fonctionnement	214,7	183,4
Recettes d'investissement	218,4	120,4

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Dépenses

POUR L'EXERCICE 2021, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À L'AMÉNAGEMENT ET À L'HABITAT S'ÉLÈVE À 251,5 M€, DONT 163,4 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

► **Au budget primitif (BP) 2021, 25 créations ont été actées sur la fonction « Aménagement des territoires et habitat », dont huit à la direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE), trois à la direction du logement et de l'habitat (DLH), trois à la direction de l'urbanisme (DU) et 11 à la direction de la voirie et des déplacements (DVD).**

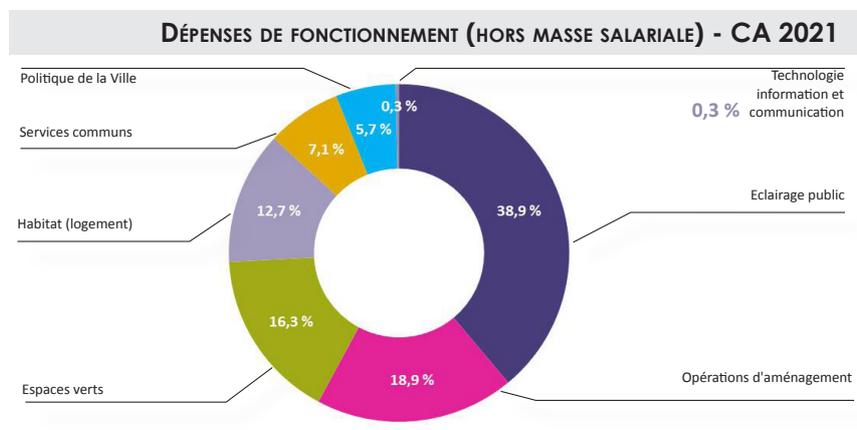
A la **DEVE**, le pilotage des projets locaux de végétalisation et des nouveaux projets d'agriculture s'est traduit par cinq créations de postes. La sécurisation de l'espace public avec le développement de la veille phytosanitaire a justifié la création de trois supports. A la **DLH**, trois créations ont été votées pour développer le service « Partenariats et relations usagers » et renforcer l'expertise technique sur les projets de rénovation énergétique au service du logement et de son financement.

A la **DU**, la préparation du nouveau plan local d'urbanisme (PLU) bioclimatique a nécessité la création, pour trois années, de trois postes de cadres A.

A la **DVD**, onze postes ont été créés : quatre pour l'agence de réalisation des grands projets pour renforcer au sein de la direction la fonction maîtrise d'œuvre, trois pour la mise en œuvre de la partie éclairage public du contrat marché global de performance (MGP) (trois autres créations ont été actées sur la fonction « Transports ») et quatre pour renforcer la mission « Aménagement des pistes cyclables » (MACY) afin de développer le vélo à Paris.

Au total sur l'année 2021, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements réalisés au BP et au budget supplémentaire (BS) s'établit à + 20 emplois budgétaires sur cette fonction.

► **Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement relatives à l'aménagement et à l'habitat s'élèvent à 88,1 M€, stable par rapport au CA 2020.**



70,1 M€ ont été consacrés à l'aménagement des territoires au CA 2021, soit 0,2 M€ de plus qu'au CA 2020. Ces dépenses regroupent les crédits relatifs à l'éclairage, aux espaces verts, aux opérations d'aménagement et à la politique de la ville.

Les dépenses liées à l'éclairage public représentent 34,3 M€ au CA 2021, en hausse de 0,7 M€ par rapport au CA 2020.

Les dépenses relatives aux opérations d'aménagement urbain augmentent de 1,2 M€ par rapport au CA 2020, pour atteindre 16,5 M€. Elles incluent :

- l'entretien des équipements publics et du Forum des Halles, ainsi que les charges de fonctionnement découlant de l'opération de réaménagement du site, pour un montant total de 7,9 M€, en hausse de 1,7 M€ en raison de régularisations de dépenses courantes selon les différentes conventions et de la reddition des comptes afférents ;
- des subventions versées au titre du soutien aux organismes publics d'urbanisme à hauteur de 7,8 M€, en baisse de 0,5 M€ par rapport à l'an passé, dont 5,5 M€ pour l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) (en baisse de 0,4 M€) et 2,2 M€ pour le Pavillon de l'Arsenal (en baisse de 0,2 M€) ;
- des frais d'études et des charges de fonctionnement concernant les appels à projets urbains innovants (APUI) pour 0,8 M€.

Les dépenses relatives aux espaces verts urbains représentent 14,4 M€. Au sein de ce budget, les dépenses d'entretien s'élèvent à 9,5 M€, dont 3,2 M€ consacrés aux dépenses d'arrosage, 3,1 M€ pour les parcs et jardins, 3,1 M€ pour les arbres et les bois et enfin 0,1 M€ de travaux pour comptes de tiers. Les autres dépenses, à hauteur de 4,8 M€, ont été dédiées aux chantiers d'insertion et à l'entretien de matériels.

La politique de la ville a bénéficié de 5,0 M€ en 2021. Le principal poste de dépense correspond au versement de subventions aux associations, acteurs de terrain de la politique de la ville.

Les politiques de l'habitat sont composées essentiellement de la gestion du parc privé de la collectivité et des aides au secteur locatif. Les dépenses qui leur ont été consacrées au CA 2021 s'élèvent à 11,2 M€.

La gestion du parc privé de la collectivité a représenté un budget de 6,3 M€, en hausse de 0,4 M€ par rapport au CA 2020.

Les aides au secteur locatif s'élèvent à 4,2 M€. Ces aides recouvrent un ensemble de subventions aux associations du secteur (1,8 M€) ainsi qu'aux opérations d'amélioration de l'habitat (1,2 M€) et au dispositif éco-Rénovons Paris (1,0 M€). S'y ajoute notamment 0,2 M€ pour les dispositifs « Multiloc » et « Louez solidaire ».

Les aides à l'accession à la propriété ont été exécutées à hauteur de 0,3 M€.

0,3 M€ a été consacré au financement des aires d'accueil des gens du voyage. Cette dépense est composée de contrats de prestations de services pour la gestion des aires d'accueil situées dans le bois de Vincennes et dans le bois de Boulogne.

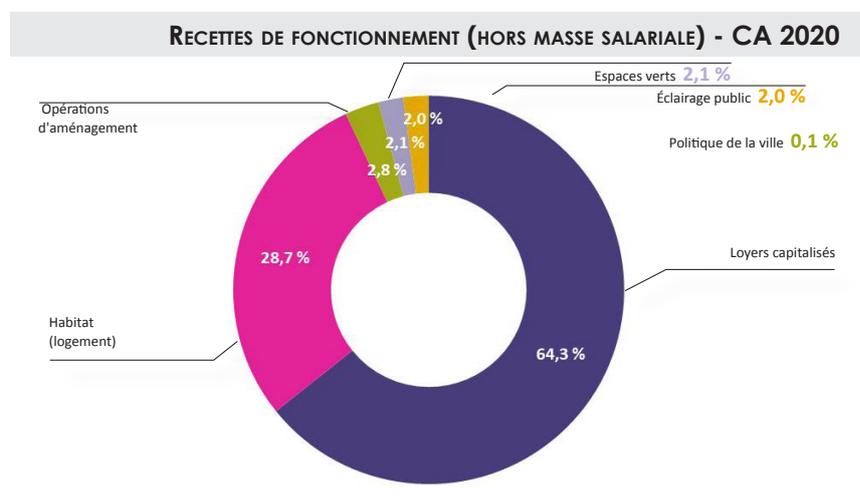
Enfin, l'enveloppe consacrée au logement social en section de fonctionnement s'élève à 0,2 M€ de frais liés à la maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale (mission d'accompagnement des foyers de travailleurs migrants notamment).

Les services communs de la DLH, de la DU et de la DEVE représentent un montant de 6,3 M€ et recouvrent principalement les dépenses de transport pour l'entretien des espaces verts (4,4 M€).

Le budget dédié aux équipements de voie publique s'est élevé à 0,3 M€. Ces dépenses sont consacrées aux locations mobilières pour les journaux électroniques d'information (JEI).

Les crédits d'honoraires liés au compte foncier s'élèvent à 0,2 M€ en 2021.

1.2 Recettes



Les recettes de fonctionnement inscrites au sein de la fonction « Aménagement et habitat » se sont élevées à 183,4 M€ en 2021, en baisse de 31,4 M€ par rapport à 2020.

Les recettes relatives à l'habitat et au logement s'élèvent à 170,6 M€, en repli de 32,7 M€ par rapport au CA 2020. Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution de 26,8 M€ du montant des loyers capitalisés perçus dans le cadre des préemptions et conventionnements réalisés avec les bailleurs sociaux.

Ainsi, le produit des loyers capitalisés, issu principalement du conventionnement du parc libre des bailleurs sociaux, atteint 117,8 M€ en 2021 (y compris la part annuelle s'élevant à 1,8 M€), contre 144,6 M€ au CA 2020. Il se décompose de la façon suivante :

- 48,1 M€ de recettes liées au transfert aux bailleurs, en vue de la réalisation d'opérations de logement social, des immeubles que la Ville préempte sur son territoire à partir du compte foncier logement, soit une baisse de 20,5 M€ par rapport à l'an passé ;
- 69,7 M€ de recettes issues des trois bailleurs sociaux de la Ville (Elogie-SIEMP, RIVP et Paris Habitat) au titre de la campagne de conventionnements de 2020, soit une baisse de 6,3 M€ par rapport au CA 2020.

EN M€		CONVENTIONNEMENT			PRÉEMPTIONS		
BAILLEURS	IMPUTATIONS	Part annuelle	Part capitalisée	Total	Part annuelle	Part capitalisée	Total
Paris Habitat		0,2	12,4	12,6	0,4	23,7	24,1
Régie immobilières de la Ville de Paris		0,4	27,5	27,9	0,2	16,0	16,2
Elogie Siemp		0,4	28,8	29,2	0,1	0,0	0,1
Aximo					0,1	7,6	7,7
ICF Habitat					0,0		0,0
TOTAL		1,0	68,7	69,7	0,8	47,3	48,1

Les recettes de loyers (hors loyers capitalisés) se sont élevées à 51,2 M€ au CA 2021, en baisse de 7,0 M€ par rapport au CA 2020. Cette diminution s'explique par la moindre perception, en 2021, de loyers exceptionnels par rapport à 2020.

Les recettes issues de la gestion du domaine intercalaire s'établissent à 1,1 M€. Elles correspondent essentiellement au recouvrement de trop-versés sur des subventions à des bailleurs pour des opérations de logement social.

Les autres recettes liées à la politique de l'habitat s'élèvent à 0,5 M€ au CA 2021. Il s'agit essentiellement de recettes d'ingénierie versées par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) au titre de sa participation à la prise en charge du coût des opérations d'amélioration de l'habitat, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre.

12,8 M€ de recettes ont été perçues en 2021 au titre de la politique d'aménagement des territoires, en augmentation de 1,4 M€ par rapport à l'année 2020. Cette hausse s'explique notamment par une recette exceptionnelle de 3,7 M€ sur la destination « Éclairage public ».

Les recettes liées aux opérations d'aménagement représentent 4,2 M€ et recouvrent principalement la part départementale de la taxe d'aménagement (3,3 M€). Les excédents des zones d'aménagement concerté (ZAC) perçus par la Ville s'établissent à 0,9 M€ en 2021. Ce montant diminue de 3,6 M€ par rapport au CA 2020, en lien avec le calendrier de clôture des opérations, et

en raison du décalage des excédents des opérations « Evangile » et « Beaugrenelle ».

Les recettes liées aux espaces verts urbains s'élèvent à 3,8 M€ en 2021 contre 2,8 M€ en 2020. Il s'agit du remboursement de travaux pour comptes de tiers (1,8 M€) et de redevances versées par les fermiers et concessionnaires (2,0 M€). La hausse des recettes est une conséquence de la reprise de la fréquentation des parcs.

3,7 M€ ont été perçus au titre de l'éclairage public qui correspondent à une recette exceptionnelle (recouvrement d'un trop-versé sur acompte), conséquence de la rupture du contrat avec le fournisseur d'électricité Hydroption.

Les autres recettes d'aménagement représentent 1,0 M€ au CA 2021, en baisse de 0,7 M€. Il s'agit principalement du remboursement par les associations syndicales libres (ASL) de la quote-part des dépenses liées aux équipements des Halles (+0,3 M€). Il est à noter que les recettes foncières issues d'excédents de frais d'acquisition, des intérêts de consignations et de certaines redevances d'occupation du domaine public sont en baisse de 1,1 M€ par rapport à 2020 compte tenu des moindres cessions de servitudes réalisées en 2021.

Enfin, 0,1 M€ ont été recouvré au titre de la politique de la Ville.

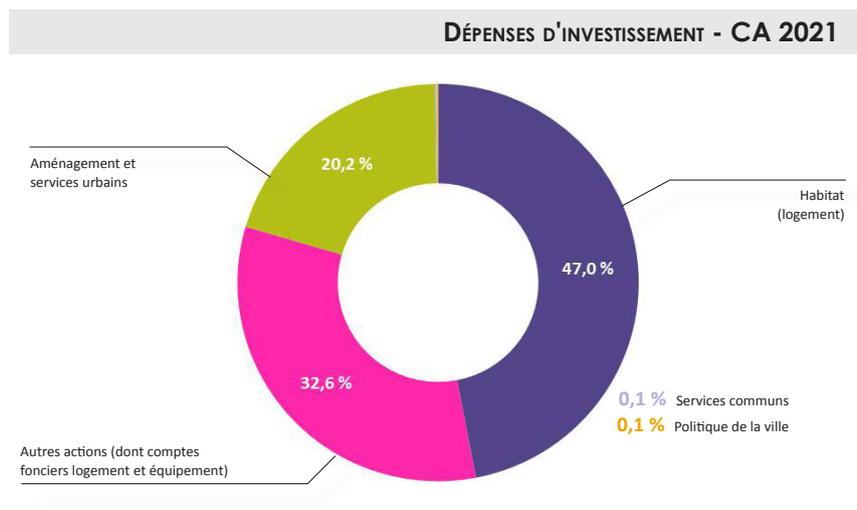
FOCUS SUR L'ÉVALUATION CLIMAT DU COMPTE ADMINISTRATIF AU TITRE DE LA CULTURE, DE LA VIE SOCIALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS ET LOISIRS

La plus grande partie des investissements de la collectivité dont l'effet est positif pour atténuer le changement climatique provient de l'engagement de la Ville à améliorer la performance énergétique de ses équipements. Ainsi, 4,9 M€ ont été attribués à la rénovation énergétique, dont 1,9 M€ pour les piscines. Cependant, les dépenses de carburants fossiles traditionnels restent défavorables. Enfin, la majeure partie de ces dépenses, principalement les subventions de fonctionnement versées à des acteurs des champs culturel et social, n'ont pas d'impact sur les émissions de gaz à effet de serre donc sont classées comme « neutres ».

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Dépenses

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT LIÉES À LA FONCTION « AMÉNAGEMENT ET HABITAT » SE SONT ÉLEVÉES À 518,8 M€ EN 2021, EN AUGMENTATION DE 17,8 M€ PAR RAPPORT À 2020.



Les actions en faveur de l'habitat et du logement ont donné lieu à une dépense s'élevant à 243,7 M€, en augmentation de 2,9 M€ par rapport à l'exécution 2020 (240,8 M€).

224,4 M€ ont ainsi été consacrés au logement social (contre 223,8 M€ en 2020), répartis entre 145,0 M€ de subventions versées aux bailleurs sociaux (financées par la Ville de Paris), en progression de 15,0 M€ par rapport au CA 2020, 75,0 M€ de crédits délégués par l'État (aides à la pierre) en hausse de 14,5 M€, et 4,5 M€ de plan de soutien aux bailleurs sociaux. La diminution des crédits du plan de soutien (28,9 M€), dispositif temporaire mis en place dans le cadre de la crise sanitaire, a ainsi été compensée

par une hausse d'un montant équivalent des subventions de la Ville aux bailleurs sociaux et des aides à la pierre de l'État. Afin de restituer l'effort complet de la collectivité en faveur du logement social, il convient de valoriser également les acquisitions foncières dédiées à ce secteur, qui s'élevaient à 145,1 M€ pour 2021 (contre 144,6 M€ en 2020). Ainsi, les dépenses d'investissement totales relatives au logement social se sont élevées à 369,5 M€, en hausse par rapport à 2020 (368,4 M€).

10,2 M€ ont été consacrés à l'amélioration de l'habitat privé (contre 11,0 M€ en 2020). Il s'agit principalement des aides à l'éradication de l'habitat insalubre, pour 7,0 M€ (contre 4,8 M€ en 2020). Cela correspond à des participations versées à un opérateur, la Société de requalification des quartiers anciens (Soreqa), dont les besoins de financement varient en fonction du nombre d'adresses à traiter et de son niveau de trésorerie. Par ailleurs, 3,2 M€ ont été consacrés à la rénovation de logements privés. Cette dépense se répartit entre 3,0 M€ versés à l'ANAH dans le cadre de la délégation de compétence relative à la gestion des aides municipales pour l'amélioration de l'habitat dégradé et 0,3 M€ pour le plan de transformation de 1 000 « chambres de bonnes ».

5,1 M€ ont été consacrés à l'entretien du parc privé de la collectivité, en baisse de 0,8 M€ par rapport à 2020. Ces dépenses se répartissent principalement entre les travaux dans les immeubles communaux (3,0 M€, contre 5,1 M€ l'an passé) et les travaux dans les presbytères (1,8 M€, contre 0,5 M€ l'an passé).

3,9 M€ ont été consacrés à la rénovation énergétique de l'habitat privé, par l'intermédiaire du dispositif « Eco-rénovons Paris ».

Les acquisitions foncières (sur la ligne « Autres actions ») s'établissent à 168,1 M€, en hausse de 9,9 M€ par rapport à 2020, et réparties entre les acquisitions foncières pour le logement (145,1 M€, voir ci-dessus), le compte foncier équipement (19,9 M€) et les acquisitions de grandes emprises (3,1 M€).

Les dépenses du compte foncier équipement sont en hausse de 6,4 M€ par rapport à 2020, du fait notamment de l'acquisition de la Flèche d'Or (établissement culturel situé dans le 20^e arrondissement) pour 4,1 M€. Les acquisitions de grandes emprises s'élevaient à 3,1 M€ et correspondent à l'acquisition d'emprises foncières appartenant à la SNCF au sein de la ZAC Gare des Mines-Fillettes.

L'aménagement et les services urbains ont mobilisé 100,8 M€ en 2021, contre 98,1 M€ en 2020.

Les opérations d'aménagement sur la voirie ont représenté 27,7 M€ en 2021, contre 33,9 M€ en 2020. Pour partie, ces dépenses concernent l'aménagement de la voirie et l'équilibre des ZAC.

La diminution la plus notable concerne l'aménagement des places, en baisse de 7,1 M€ par rapport à 2020, avec une dépense totale de 1,4 M€ sur l'exercice. Cela s'explique par la livraison en 2021 des places de la Bastille et d'Italie, et le règlement en 2021 du solde des marchés.

Par ailleurs, d'autres diminutions sont constatées du fait du calendrier opérationnel et de l'achèvement des projets, avec 1,5 M€ au titre de la rénovation de l'avenue de Saint-Mandé (12^e arrondissement), 1,2 M€ pour l'aménagement du boulevard de la Chapelle (18^e arrondissement), et 1,2 M€ pour les abords de la Bourse du Commerce (Paris Centre).

Les aménagements urbains et de sécurité de proximité ont représenté 8,1 M€, soit 0,7 M€ de plus qu'en 2020. L'opération de réaménagement de la Porte Maillot a mobilisé 3,1 M€ en 2021, contre 1,3 M€ en 2020. Les travaux d'aménagement du square de la Salamandre, dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Saint-Blaise (20^e arrondissement), ont représenté 2,2 M€. Enfin, les travaux de voirie dans la ZAC Clichy-Batignolles (17^e arrondissement) ont mobilisé 1,7 M€, en hausse de 1,6 M€, ceux de la porte d'Aubervilliers (19^e arrondissement) 1,5 M€ et ceux de la rue d'Aubervilliers (19^e arrondissement) 1,2 M€.

La collectivité a investi 25,7 M€ en matière d'espaces verts, parcs et jardins, notamment pour les opérations suivantes :

- 13,4 M€ pour l'entretien et l'équipement des bois et espaces verts, qui concernent principalement les opérations d'entretien localisées (4,6 M€), l'équipement mécanique (1,3 M€), l'entretien des bois (1,1 M€) ainsi que le remplacement et la plantation d'arbres (4,1 M€) ;
- 12,3 M€ consacrés à la poursuite de projets en cours. L'objectif de livrer 30 hectares supplémentaires d'espaces verts sur la mandature s'est vu consacrer 7,3 M€ en 2021. Dans ce cadre, 5,0 M€ ont notamment été consacrés à la poursuite de l'aménagement du parc Martin Luther King (17^e arrondissement), et 0,5 M€ au jardin de la caserne de Reuilly (12^e arrondissement). En marge de ce programme, 0,9 M€ a été consacré à la végétalisation de 100 hectares de toitures et murs, 0,7 M€ à l'achèvement du nouveau parc Chapelle Charbon (18^e arrondissement) et 0,6 M€ à la végétalisation des quartiers dans le cadre de la politique « Embellir vos quartiers ».

17,8 M€ (contre 7,7 M€ en 2020) ont été consacrés aux participations au bilan de voirie des différentes ZAC, dont 16,6 M€ au titre de la ZAC Paris Rive Gauche (13^e arrondissement) et 1,2 M€ au titre de Paris Nord-Est (19^e arrondissement), pour le triangle Éole-Évangile.

Les opérations d'urbanisme et les participations aux ZAC ont conduit à un montant de dépense de 17,5 M€ en 2021, contre 12,6 M€ en 2020. L'exercice 2021 a en effet été marqué par l'acquisition d'emprises publiques de voiries au sein de la ZAC Paris Rive Gauche (13^e arrondissement) pour 13,0 M€ et par l'opération Goutte d'Or (18^e arrondissement) qui a mobilisé 1,2 M€ en 2021, à l'instar de l'exercice 2020. L'opération des Halles a mobilisé 1,0 M€ contre 2,1 M€ en 2020 du fait de l'achèvement des travaux et de la liquidation du solde du marché.

Par ailleurs, 11,8 M€ ont été consacrés à l'entretien de l'éclairage public, contre 10,3 M€ en 2020. Cette hausse est due au calen-

drier de paiements prévu par le marché de performance énergétique.

Les services communs se sont vus consacrer 5,7 M€, contre 3,3 M€ en 2020.

Les services communs des espaces verts ont mobilisé 4,9 M€ contre 3,1 M€ en 2020. Cette augmentation est due aux travaux menés dans les locaux des espaces verts. La révision du plan local d'urbanisme a également mobilisé 0,7 M€.

0,5 M€ a été consacré à la politique de la ville avec principalement le subventionnement de projets solidaires et culturels.

2.2 Recettes

Hors cessions immobilières, les recettes d'investissement liées à la politique de l'aménagement des territoires et l'habitat se sont élevées à 88,5 M€, soit 10,0 M€ de plus qu'en 2020. En tenant compte des cessions foncières, soit 61,0 M€ (dont 31,9 M€ imputés en fonction 5 « Aménagement » et 29,1 M€ imputés en fonction 01 « Opérations non ventilables »), en baisse de 88,8 M€ par rapport à 2020, le montant des recettes d'investissement s'établit à 149,4 M€, en baisse de 78,9 M€ par rapport à 2020.

La Ville de Paris a perçu 81,1 M€ de crédits de l'État au titre de sa compétence déléguée en matière d'aides à la pierre.

Ce poste est en augmentation de 4,8 M€ par rapport à 2020 en raison du décalage en 2021 d'un versement dû au titre de l'année 2020.

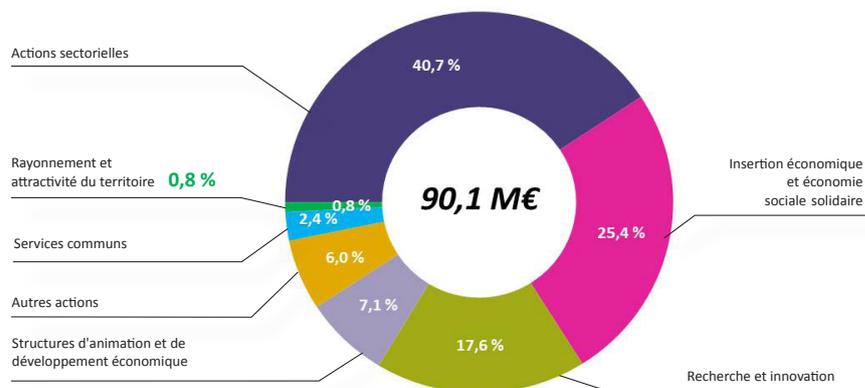
Les produits de cessions foncières sont constitués des ventes parfaites (soit 31,9 M€ imputés en fonction 5 « Aménagement ») et de la part annuelle des ventes avec échéanciers (soit 31,9 M€ imputés en fonction 01 « Opérations non ventilables »).

Ces cessions ont atteint 61,0 M€ en 2021, contre 149,8 M€ en 2020 (dont 139,9 M€ de ventes parfaites et 9,9 M€ de part annuelle de ventes avec échéanciers). L'écart avec 2020 s'explique par le report en 2022 de plusieurs cessions prévues initialement en 2021 : APUI « Inventons la Métropole du Grand Paris » – porte de Saint-Ouen (18^e arrondissement) pour 38,0 M€, APUI « Réinventons Paris 2 » – jardin de l'Atlantique (14^e arrondissement) pour 5,2 M€, ou encore une indemnité versée à la Ville pour l'augmentation d'une surface de plancher d'un bien cédé avenue de la Porte d'Aubervilliers (19^e arrondissement) pour 4,5 M€. Ainsi, les principales cessions réalisées en 2021 étaient : le foncier dans le cadre de la ZAC Paul Bourget (13^e arrondissement) pour 16,3 M€, le 5 quai Malaquais (6^e arrondissement) pour 11,2 M€, l'APUI « Reinventing cities » – porte de Montreuil pour 9,9 M€, et le 96-108 rue des Poissonniers (18^e arrondissement) pour 7,8 M€.

Au titre des aménagements et services urbains, la Ville a perçu 6,4 M€, en augmentation de 4,5 M€ par rapport à 2020, du fait d'une aide exceptionnelle de 3,9 M€ versée par l'État dans le cadre du plan de relance de la construction durable.

6/ ACTION ÉCONOMIQUE

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'ACTION ÉCONOMIQUE - CA 2021



EN M€	CA 2020	CA 2021
Dépenses de fonctionnement	60,3	51,1
<i>dont masse salariale</i>	<i>10,9</i>	<i>10,8</i>
Dépenses d'investissement	64,8	39,0
Recettes de fonctionnement	64,6	37,1
Recettes d'investissement	0,0	0,5

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Dépenses

En 2021, le budget de fonctionnement consacré à l'action économique s'élève à 51,1 M€, dont 10,8 M€ au titre de la masse salariale.

- Au budget primitif (BP) 2021, une création de poste et trois transferts ont été actés sur la fonction « Action économique ».

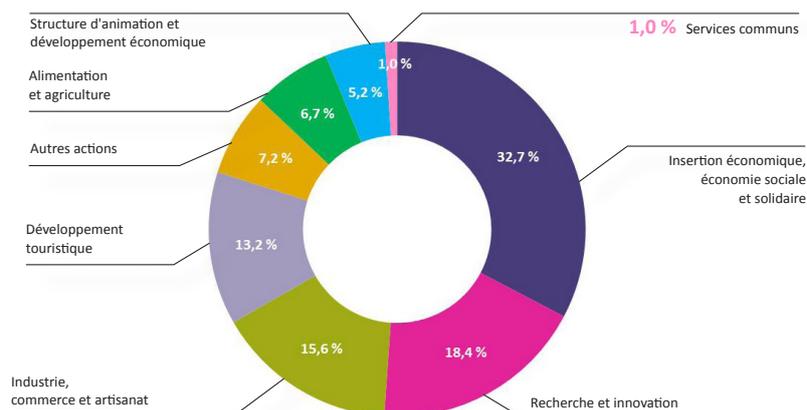
La Ville met en place une politique ambitieuse en matière de développement économique du secteur primaire et de la filière alimentaire. Un poste a été créé à ce titre à la direction de l'action économique (DAE).

Dans le cadre de la reprise par la direction des finances et des achats (DFA) de la gestion des recettes de la DAE, un transfert de trois supports budgétaires au service de la gestion déléguée a été décidé.

Au total sur l'année 2021, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements budgétaires du BP et du budget supplémentaire (BS) s'établit à - 2 emplois budgétaires sur cette fonction.

- Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement consacrées à l'action économique s'élèvent à 40,3 M€, en baisse de 9,1 M€ par rapport au CA 2020 soit -18,4 %.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2021



Les actions sectorielles en faveur de l'industrie, des commerces, de l'artisanat et du développement touristique sont le premier poste de dépenses avec 14,3 M€ de crédits consommés en 2021, en baisse de 5,0 M€ malgré l'investissement de la collectivité en faveur d'actions promouvant une agriculture raisonnée de proximité et une alimentation éthique (+2,7 M€), en raison de l'extinction du plan de soutien destiné aux commerçants et structures de tourisme (-7,7 M€).

6,3 M€ ont été dédiés à l'industrie, au commerce et à l'artisanat, en baisse de 4,3 M€ par rapport à 2020. Ainsi, le soutien aux commerçants est passé de 9,6 M€ en 2020 à 5,6 M€ en 2021 en raison de la fin du plan de soutien mis en œuvre en 2020. Les dépenses relatives au soutien aux métiers d'art s'élèvent à 0,7 M€ en 2021, contre 0,9 M€ en 2020, à la suite également de l'arrêt du plan de soutien.

Les dépenses liées au développement touristique s'élèvent à 5,3 M€ en 2021, soit une diminution de 3,5 M€. Elles sont constituées de la subvention à l'office du tourisme et des congrès de Paris (OTCP) pour un montant de 5,1 M€ et par des subventions de soutien aux structures du tourisme pour 0,2 M€, en baisse respectivement de 3,1 M€ et de 0,4 M€ par rapport à 2020 consécutivement à la fin du plan de relance du tourisme.

Enfin, la Ville de Paris a consacré 2,7 M€ au développement de l'agriculture urbaine et d'une alimentation solidaire et écologique.

L'insertion économique et l'économie sociale et solidaire représentent le deuxième poste de dépenses avec 13,2 M€ de crédits consommés en 2021, en baisse de 1,7 M€ par rapport à 2020.

Les dépenses en faveur de l'emploi s'élèvent à 9,8 M€, en diminution de 0,8 M€. Elles comprennent notamment 3,9 M€ de subventions d'accès à l'emploi, 3,2 M€ de subventions à la mission locale de Paris et 2,7 M€ de crédits dédiés à la formation.

Les dépenses consacrées au soutien à l'économie sociale et solidaire représentent 2,9 M€, soit une baisse de 1,3 M€ en lien avec la fin du plan de soutien mis en place en 2020.

Enfin, 0,5 M€ a été consacré à la formation aux métiers de l'agriculture à travers la mise en place d'un appel à projets.

Les dépenses consacrées à la recherche et à l'innovation atteignent 7,4 M€, soit une baisse de 1,4 M€ par rapport au CA 2020, principalement en raison de la non reconduction du soutien supplémentaire accordé au Forum des Images et à l'école de la création numérique (Tumo) dans le cadre de la crise sanitaire (-1,1 M€, avec une subvention de 5,8 M€ en 2021).

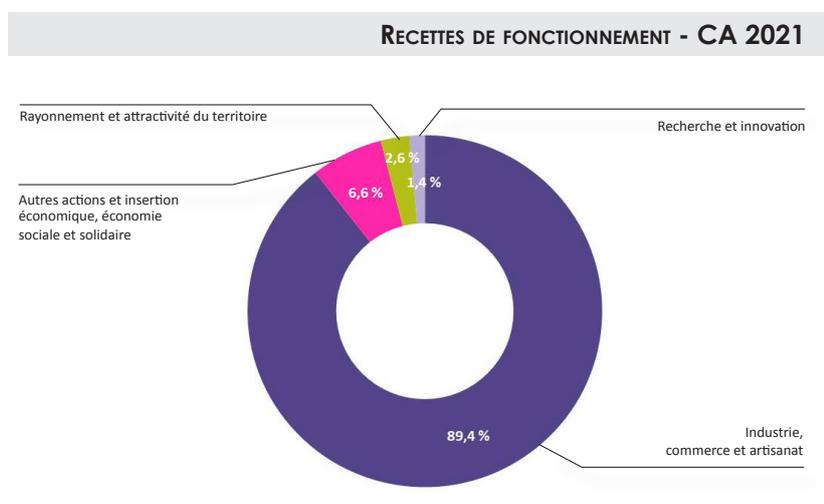
Les autres actions représentent 2,9 M€, soit un montant identique à 2020, et concernent les subventions versées aux unions départementales syndicales.

Les dépenses en faveur des structures d'animation et de développement économique totalisent 2,1 M€ au CA 2021, soit une baisse de 0,3 M€ par rapport à 2020 correspondant à la non reconduction du versement supplémentaire accordé à Paris & Co et à Willa en 2020 au titre du plan de soutien.

Les dépenses consacrées aux services communs se sont établies à 0,4 M€, en baisse de 0,1 M€ par rapport à 2020.

1.2 Recettes

Les recettes de fonctionnement relatives à l'action économique s'élèvent à 37,1 M€ au CA 2021, en baisse de 27,5 M€ par rapport au CA 2020, soit -42,5 %. Cette diminution s'explique principalement par un rattrapage exceptionnel en 2020 sur des recettes perçues au titre d'années antérieures.



Les recettes en lien avec l'industrie, le commerce et l'artisanat s'élèvent à 33,2 M€, en baisse de 26,6 M€ par rapport au CA 2020.

Les recettes perçues dans le cadre des commerces et marchés s'établissent à 21,0 M€, en baisse de 21,2 M€ par rapport à l'an

passé, en raison de la diminution des recettes liées aux activités sur l'espace public (17,9 M€ en 2021 contre 39,1 M€ en 2020). En effet, le CA 2020 comprenait un rattrapage exceptionnel de titres correspondant à des recettes des années 2017 à 2019. En sens inverse, le CA 2021 inclut une recette nouvelle de 7,1 M€ liée à la perception d'une redevance au titre de l'occupation du domaine public et de l'exploitation des mobiliers publicitaires par la société Mediakiiosk. Par ailleurs, les recettes de droits de places sur les marchés baissent de 0,2 M€ pour s'établir à 2,7 M€ et celles relatives aux commerçants augmentent de 0,1 M€ pour s'élever à 0,4 M€.

Les recettes de droits de voirie ont diminué de 6,4 M€ pour atteindre 10,0 M€. Cela s'explique par plusieurs facteurs, en premier lieu la reconduction en 2021 de l'exonération des droits de voirie dus au titre des terrasses installées sur l'espace public, dans le cadre du plan de soutien aux entreprises et associations parisiennes destiné à amortir les effets négatifs de la crise sanitaire. En outre, les exonérations de droits de voirie accordées en 2020 pour les emprises de chantier ont eu un effet budgétaire en 2021, ces droits de voirie étant acquittés lorsque le chantier est terminé. Enfin, des difficultés techniques ont entravé le bon recouvrement d'une partie des recettes prévues au titre de ces mêmes emprises de chantier sur l'exercice 2021.

COMPARAISON DES DROITS DE VOIRIE AUX CA 2020 ET CA 2021

EN M€	CA 2020	CA 2021	ÉVOLUTION 2020/2021
Palissades / échafaudages	10,8	1,8	-9,0
Bannes et marquises	1,0	2,1	1,1
Étalages	0,5	1,1	0,6
Terrasses et accessoires	3,3	4,2	0,9
Chauffages, suppléments	0,7	0,7	0,0
Frais de dossier	0,1	0,1	0,0
TOTAL DROITS DE VOIRIE	16,3	10,0	-6,4

La baisse des droits de voirie au titre des palissades et échafaudages au CA 2021 s'explique par le fait que, contrairement aux droits liés aux terrasses et autres, les palissades et échafaudages sont taxés au titre de l'exercice au cours duquel ils sont installés, et que le recouvrement effectif n'intervient qu'à la fin du chantier. Ainsi, en 2020, les recettes encaissées sont liées au recouvrement des droits dus au titre d'exercices antérieurs, alors que celles titrées en 2021 sont impactées par les exonérations décidées en 2020.

Les recettes au titre des métiers d'art s'élèvent à 2,2 M€ en augmentation de 1,1 M€, en lien avec la fin des exonérations sur les loyers des immeubles qui avaient été mises en œuvre dans le cadre des mesures de soutien pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

Les revenus des immeubles d'activité économique s'élèvent à 2,4 M€, stables par rapport au CA 2020.

Les recettes liées aux grands évènements et aux foires sont en augmentation de 0,1 M€ pour s'établir à 1,0 M€.

Les recettes perçues au titre des activités liées à la recherche et l'innovation reculent de 0,2 M€ pour se fixer à 0,5 M€.

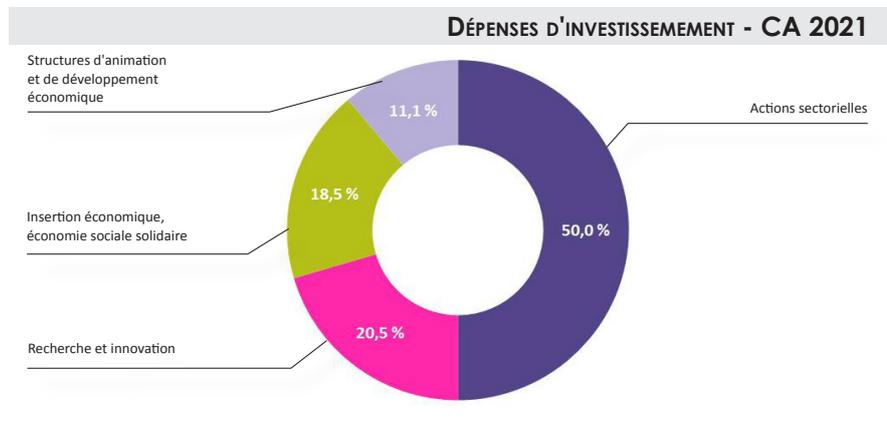
FOCUS SUR L'ÉVALUATION CLIMAT DU COMPTE ADMINISTRATIF AU TITRE DE L'ACTION ÉCONOMIQUE

Cette fonction porte sur le développement de l'économie locale et le soutien aux acteurs de l'innovation. L'essentiel des dépenses est considéré comme « neutre », s'agissant d'aides financières aux commerçants et aux structures de soutien à l'emploi local. Les investissements classés comme favorables concernent tout particulièrement le développement de l'économie verte locale : économie circulaire (2,5 M€), alimentation durable (0,9 M€), etc. Le remplacement de certains kiosques par de nouveaux kiosques présentant une meilleure performance énergétique constitue des dépenses classées comme « plutôt favorables » (7,1 M€). Les dépenses « défavorables » recouvrent en particulier les illuminations de Noël (0,6 M€) pour lesquelles le soutien n'est pas conditionné à une quelconque efficacité énergétique ou part d'énergie renouvelable.

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Dépenses

Les investissements en faveur de l'action économique se sont élevés à 39,0 M€, en diminution de 25,8 M€ par rapport à l'exécution 2020, principalement du fait de la régularisation en 2020 de factures anciennes du marché Mediakiiosk.



19,5 M€ ont été dépensés au titre des actions sectorielles en faveur de l'industrie, des commerces, de l'artisanat et du développement touristique soit une diminution de 18,0 M€ par rapport à 2020 (37,5 M€).

12,3 M€ ont été mobilisés pour les dépenses de modernisation et de développement des commerces et marchés parisiens, contre 34,0 M€ en 2020. Cette diminution s'explique par l'apurement en 2020 de factures de 2017 à 2019 sur le marché passé avec Mediakiosk, pour un montant de 28,3 M€. En 2021, la régularisation s'est poursuivie au titre de la seule année 2020, pour un montant de 7,1 M€. Ces dépenses sont équilibrées par une recette équivalente en fonctionnement, correspondant à la redevance d'occupation de l'espace public.

3,7 M€ ont été versés en 2021 au titre du dispositif « Redémarrer autrement » (2,5 M€ au CA 2020) afin de soutenir les acteurs économiques parisiens pour adapter leurs locaux aux nouveaux enjeux climatiques et sanitaires. Par ailleurs, 0,9 M€ a été versé au titre des participations au contrat de revitalisation artisanale et commerciale (Vital'Quartier), en hausse de 0,1 M€ par rapport à 2020, et 0,6 M€ pour la restructuration et la rénovation des kiosques et marchés, contre 2,3 M€ au CA 2020. Cette baisse s'explique notamment par l'annulation en 2020 d'un titre de recette émis en 2013 à hauteur de 1,0 M€ et par la fin des travaux du marché de Passy dans le 16^{ème} arrondissement (-0,3 M€).

3,0 M€ ont été consacrés aux projets favorisant l'alimentation durable. Une subvention de 1,1 M€ a été versée à la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP) pour contribuer au financement de la réhabilitation d'un hôtel d'entreprise à destination des métiers de l'alimentation durable (20^{ème} arrondissement). Par ailleurs, 1,0 M€ de subventions a été versé à des associations et des entreprises d'insertion afin de soutenir les restaurants et épiceries durables dans le cadre de l'appel à projets « Alimentation durable et solidaire 2021 ». Enfin, 0,6 M€ a été versé au syndicat de la Cité de la gastronomie de Paris-Rungis au titre de la participation financière de la Ville pour l'acquisition du foncier d'assiette de ce projet.

Par ailleurs, 2,0 M€ ont été versés au titre de l'industrie et l'artisanat (1,6 M€ en 2020), dont 1,2 M€ consacré au plan « Librairies, disquaires et galeries » et 0,7 M€ affecté à la rénovation des locaux de la cité artisanale Taillandiers (11^{ème} arrondissement).

1,4 M€ a été consacré au développement touristique (contre 1,9 M€ au CA 2020), dont 0,9 M€ au titre du plan de soutien et de promotion du tourisme et 0,3 M€ versé sous forme de subvention à l'OTCP pour financer la modernisation de ses outils digitaux et de son service informatique.

Enfin, les projets favorisant une agriculture urbaine durable ont mobilisé 0,6 M€, incluant notamment 0,4 M€ de subventions à différents projets d'agriculture urbaine et 0,2 M€ de subventions à des projets relatifs à la sortie du plastique.

8,0 M€ ont été mobilisés pour la recherche et l'innovation, soit une baisse de 1,0 M€ par rapport à 2020.

D'une part, 6,1 M€ ont été versés au titre de la recherche. 3,1 M€ ont été mobilisés dans le cadre du dispositif « Émergence(s) », soit un montant quasi stable par rapport à 2020. 1,8 M€ a été versé sous forme de subventions via le fonds de soutien à la recherche (contre 2,3 M€ au CA 2020 compte tenu de la finalisation en 2021 du projet de réhabilitation et d'extension de l'institut Henry Poincaré). Enfin, 1,2 M€ de subvention a été versé à la RIVP pour la réalisation de logements de chercheurs à la Cité internationale universitaire de Paris (14^{ème} arrondissement).

D'autre part, 1,9 M€ a été versé au titre de l'innovation. 1,6 M€ a été versé sous la forme de subventions dans le cadre du dispositif « Paris intelligente » et 0,3 M€ à l'association Forum des Images pour l'école de création numérique (Tumo).

La collectivité a consacré 7,2 M€ à la politique d'insertion économique et à l'économie sociale et solidaire, soit une hausse de 2,3 M€ par rapport à 2020.

2,5 M€ de subventions ont été versées à la RIVP afin de participer au financement d'une manufacture « circulaire » (13^{ème} arrondissement).

2,0 M€ ont été consacrés au dispositif « Boost emploi » qui permet de poursuivre et d'amplifier la dynamique des actions engagées en faveur de la formation des demandeurs d'emploi parisiens, sur des métiers en tension ou émergents, afin de favoriser

leur insertion professionnelle sur des emplois pérennes.

1,2 M€ a été dédié à la poursuite des travaux de la Maison de l'économie sociale et solidaire au sein de la Maison des canaux (19^e arrondissement). Ces travaux devraient s'achever en 2022.

Par ailleurs, 1,2 M€ a été mobilisé sous forme de prêts d'honneur, notamment via le dispositif « Paris initiative entreprendre », en baisse de 1,4 M€ par rapport à 2020. Cette diminution est due à la fin des versements de subventions liées à la crise sanitaire, notamment au titre du fonds de prêt patient pour les structures de l'économie sociale et solidaire, confié par la Ville à Paris initiatives entreprises (PIE), dans le cadre du plan de relance face à la crise sanitaire.

Enfin, 0,3 M€ a été consacré aux travaux de la Bourse du travail.

4,3 M€ ont été consacrés aux structures d'animation et de développement économique, soit une baisse de 9,0 M€ par rapport à 2020.

Cette diminution s'explique par l'achèvement de projets d'innovation comme l'Arc de l'innovation (-7,2 M€ par rapport à 2020).

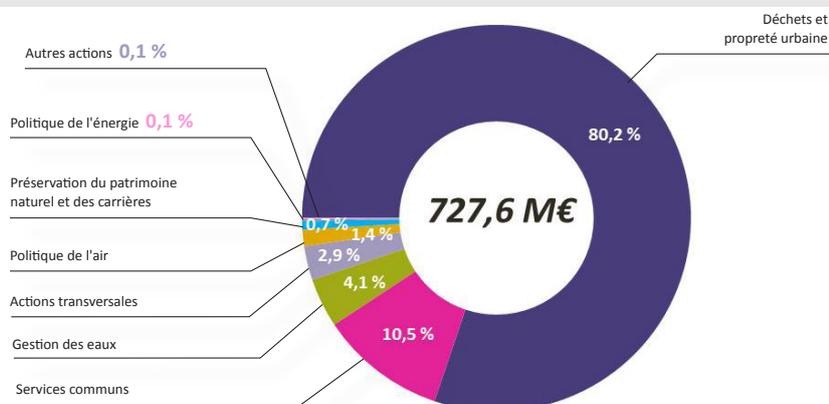
3,5 M€ de subventions ont été versées au titre de l'expérimentation de solutions innovantes telles que, par exemple, le déploiement de nouveaux produits, de nouveaux procédés ou encore de nouvelles organisations sur le territoire francilien. À ce titre, 3,0 M€ ont été versés à des entreprises dans le cadre du fonds « Paris innovation amorçage » (PIA) et 0,5 M€ via le dispositif « Paris Région innovation lab » (PRIL).

Par ailleurs, 0,8 M€ a été versé à des projets collaboratifs d'innovation (1,6 M€ au CA 2020).

2.2 Recettes

En 2021, 0,5 M€ de recettes d'investissement a été perçu, dont 0,3 M€ concerne une annulation de mandat de 2020 et 0,2 M€ provient d'une subvention de l'État au titre de travaux d'isolation et de réhabilitation de la Maison de l'économie sociale et solidaire (19^e arrondissement).

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'ENVIRONNEMENT - CA 2021



EN M€	CA 2020	CA 2021
Dépenses de fonctionnement	676,4	667,7
<i>dont masse salariale</i>	320,2	321,9
Dépenses d'investissement	53,8	59,9
Recettes de fonctionnement	703,2	734,2
Recettes d'investissement	13,0	2,9

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Dépenses

Pour l'exercice 2021, le budget de fonctionnement consacré à l'environnement s'est élevé à 667,7 M€, dont 321,9 M€ au titre de la masse salariale.

► Au budget primitif (BP) 2021, 24 créations ont été actées sur la fonction environnement, dont trois sur le budget annexe de l'assainissement.

Un poste a été créé à la direction de l'environnement et des espaces verts (DEVE) sur la stratégie alimentation durable.

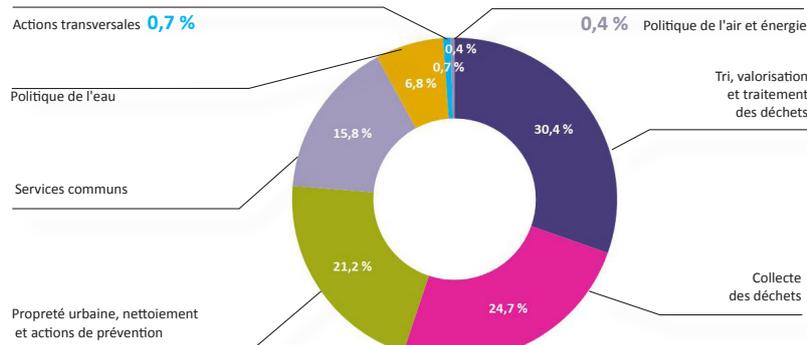
20 postes ont été créés à la direction de la propreté et de l'eau (DPE), dont quatre pour la mise en œuvre du système d'information du nettoyage, un poste pour consolider le travail de police de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) désormais assurée par la Ville par transfert de compétences de la Préfecture de police, et 15 postes en complément des 84 créations du BP 2019 pour le renfort des équipes « urgence propreté ».

Au budget annexe de l'assainissement, trois créations ont été votées : un poste pour la subdivision du contrôle des eaux au titre du contrôle des rejets non domestiques, deux postes pour le suivi des automatismes et pour la maintenance des équipements dans les nouvelles exploitations industrielles.

Au total sur l'année 2021, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements budgétaires du BP et du budget supplémentaire (BS) s'établit à + 24 emplois budgétaires sur cette fonction, y compris les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

► Le budget de fonctionnement hors masse salariale s'est établi à 345,8 M€ au CA 2021, en baisse de 10,4 M€ sur un an (-2,9 %). Cette évolution résulte notamment de la baisse des consommations énergétiques et des tonnages d'ordures ménagères traitées en 2020 pendant la crise sanitaire, qui se sont répercutées sur le calcul du montant des forfaits applicables en 2021.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2021



Le premier poste de dépenses regroupe les actions en matière de déchets et de propreté urbaine qui ont atteint 263,9 M€ en 2021.

Les dépenses de tri, de valorisation et de traitement des déchets se sont élevées à 105,1 M€, en baisse de 0,7 M€ par rapport au CA 2020. Le montant de la contribution annuelle versée au Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) pour le traitement des déchets atteint 96,4 M€, soit 1,6 M€ de moins qu'en 2020. L'impact de la hausse des tarifs à la tonne votée par le syndicat mixte en 2021 est compensé par la baisse du volume des déchets traités en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire, qui a servi de base de calcul à la contribution 2021. Les dépenses liées au fonctionnement des espaces de tri s'établissent à 6,4 M€ (+0,4 M€). Enfin, les charges de fonctionnement liées au déploiement des stations Trilib' (290 stations installées fin 2021) atteignent 2,4 M€ (+0,6 M€).

Les dépenses consacrées aux marchés de collecte des déchets ont représenté 85,5 M€, en baisse de 8,2 M€ par rapport à 2020, dont -6,9 M€ au titre de la collecte privée des ordures ménagères et des multi-matériaux. À l'instar des modalités de calcul de la contribution au SYCTOM, le calcul du forfait des marchés de collecte des ordures ménagères repose sur le tonnage de l'exercice précédent, fortement affecté par la crise sanitaire. Le montant de ce forfait a donc diminué mécaniquement en 2021 pour atteindre 54,5 M€, malgré les révisions de prix contractuelles qui ont limité cette baisse. Les dépenses consacrées aux autres marchés de collecte sont également en repli du fait de la crise sanitaire, avec notamment : -0,8 M€ pour la collecte du verre (10,0 M€ au CA 2021), -0,4 M€ pour la collecte des corbeilles de rue (14,8 M€), -0,2 M€ pour la mise à disposition de bacs de collecte (4,3 M€). À l'inverse, les dépenses liées à la collecte des bio-déchets progressent de 0,2 M€ pour atteindre 1,3 M€, et celles dédiées à la collecte pneumatique restent stables à 0,6 M€ (les prix de ces marchés n'étant pas corrélés aux tonnages collectés en N-1).

Les dépenses relatives aux actions en matière de propreté se sont élevées à 53,9 M€, en hausse de 1,2 M€ par rapport à 2020. Cette augmentation résulte principalement de l'effort consacré à l'enlèvement des graffitis et des affichages sauvages, pour un montant de 6,7 M€ en 2021 (+3,0 M€ par rapport à 2020). À l'inverse, les dépenses consacrées aux sanisettes et au mobilier urbain de propreté diminuent de 2,4 M€ pour atteindre 22,6 M€, notamment sous l'effet de la baisse de consommation de gel hydro-alcoolique (GHA) mis à disposition sur ces mobiliers. Les dépenses de nettoyage mécanique des chaussées s'élèvent à 15,2 M€ (-0,3 M€). Les autres marchés de propreté urbaine et de nettoyage atteignent 6,6 M€ (+0,7 M€) : il s'agit de prestations d'appui dédiées notamment au déblaiement des marchés à la sauvette. Les dépenses consacrées à l'entretien et au nettoyage des sanitaires installés sur les berges de Seine augmentent de 0,3 M€ pour atteindre 1,8 M€. Les marchés de nettoyage assurés par des entreprises d'insertion ont mobilisé 1,0 M€ en 2021 comme en 2020.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses dans le cadre des marchés en matière de déchets et de propreté urbaine entre 2020 et 2021.

VARIATION CA 2021 / CA 2020 DES DÉPENSES DANS LE CADRE DES MARCHÉS DE COLLECTE ET DE PROPRETÉ (€)

LIBELLÉ	CA 2020	CA 2021	ÉVOLUTION
Collecte privée ordures ménagères et multimatériaux	61 394 978	54 479 097	-11,3%
Collecte et entretien corbeilles de rue	15 193 393	14 819 633	-2,5%
Collecte du verre	10 846 903	10 027 235	-7,6%
Mise à disposition de bacs de collecte	4 520 781	4 306 859	-4,7%
Collecte des biodéchets	1 131 621	1 286 196	13,7%
Collecte pneumatique des ordures ménagères	573 366	567 968	-0,9%
Total - Collecte des déchets	93 661 041	85 486 987	-8,7%
Sanisettes	25 052 629	22 617 773	-9,7%
Nettoyement mécanique	15 457 166	15 155 456	-2,0%
Enlèvement des graffitis	3 682 287	6 679 931	81,4%
Prestations de nettoyage et de propreté urbaine	5 948 423	6 607 017	11,1%
Nettoyement des Berges de Seine	1 489 476	1 815 501	21,9%
Régies de quartier	962 323	957 258	-0,5%
Total - Propreté urbaine	52 592 304	53 832 936	2,4%
Déchetterie et objets encombrants	6 002 517	6 361 861	6,0%
Trilib'	1 787 947	2 363 089	32,2%
Total marchés collecte et propreté	154 043 810	148 044 873	-3,9%

19,2 M€ ont été consacrés aux services communs de la propreté (+1,3 M€ par rapport à 2020) : 11,5 M€ pour l'entretien et la maintenance des véhicules et de transport, 6,0 M€ pour l'outillage et les équipements, et 1,7 M€ pour les locaux et terrains. Ces dépenses sont en hausse de 1,3 M€ sur un an, portées notamment par les dépenses de carburant des services en régie.

Enfin, les actions de sensibilisation à la propreté (0,1 M€) sont restées stables.

Le deuxième poste de dépenses correspond aux services communs et consommations énergétiques, pour 54,6 M€, en baisse de 4,2 M€ par rapport au CA 2020.

Les dépenses de fluides des bâtiments administratifs et des équipements de proximité de la Ville s'élèvent à 53,7 M€, en baisse de 3,9 M€ par rapport à 2020, dont -3,1 M€ pour la fourniture d'électricité. Ces prestations étant facturées au forfait, les baisses de consommation observées durant les périodes de confinement en 2020 se sont répercutées sur les factures de régularisation du premier semestre 2021.

Les dépenses consacrées aux fonctions supports reculent de 0,2 M€ pour s'établir à 0,8 M€.

Les actions menées en matière de gestion des eaux ont représenté 23,4 M€ (-0,2 M€ par rapport à 2020).

Ces dépenses incluent la contribution de la Ville au budget de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine-Grands Lacs pour 1,1 M€, au titre du soutien d'étiage. La contribution de 2,3 M€ au titre de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi) est désormais versée à la Métropole du Grand Paris qui exerce, à compter de 2021, cette compétence. La contribution obligatoire du budget général au budget annexe de l'assainissement au titre de la gestion des eaux pluviales demeure stable (20,0 M€).

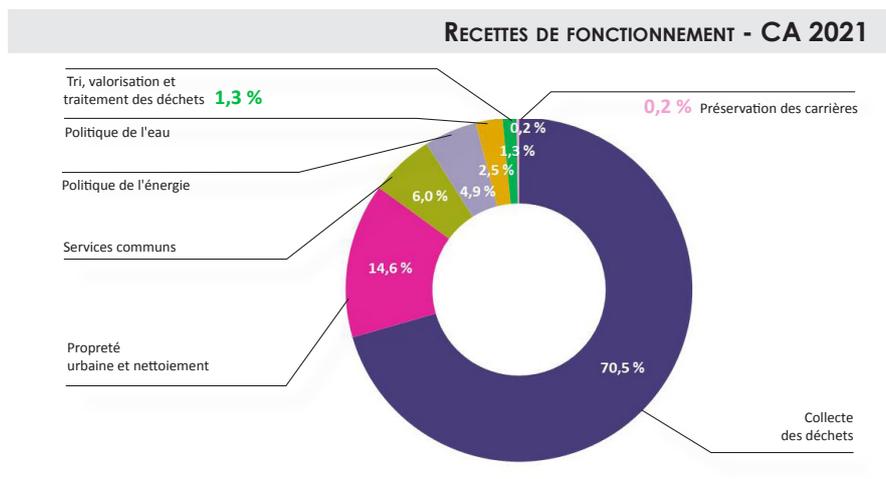
2,6 M€ ont été consacrés aux actions dites « transverses », en hausse de 0,5 M€.

Cette augmentation a notamment permis de renforcer la sensibilisation aux actions de recyclage, de tri et de valorisation des déchets au travers du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), dont le financement atteint 1,1 M€. 1,3 M€ a été dédié aux mesures entrant dans le cadre du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et 0,1 M€ est venu soutenir l'économie circulaire dans les espaces verts.

Enfin, les audits des concessionnaires de réseaux de chaleur et de froid ont mobilisé 0,8 M€ (+0,4 M€ par rapport à 2020, en lien avec les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du contrat de concession de chaleur en 2024) et les subventions au titre des mesures anti-pollution 0,5 M€ (aides financières aux professionnels désirant louer un véhicule utilitaire neuf électrique, hydrogène ou gaz naturel).

1.2 Recettes

Les recettes de fonctionnement constatées au CA 2021 au titre de la fonction « Environnement » s'établissent à 734,2 M€, en hausse de 31,0 M€ par rapport au CA 2020.



Les recettes relatives aux déchets et à la propreté s'élèvent à 633,9 M€, en hausse de 19,8 M€ sur un an.

Les recettes liées à la collecte des déchets représentent 517,6 M€, dont 499,0 M€ au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), en hausse de 5,6 M€ par rapport au CA 2020 (+1,1 %) sous l'effet du dynamisme des bases fiscales. Le produit de la redevance relative aux déchets non ménagers (DNM) s'élève pour sa part à 18,3 M€ (+8,8 M€) et retrouve son niveau de 2019 après une année 2020 marquée par une exonération de six mois votée dans le cadre du plan de soutien aux entreprises et associations parisiennes. S'y ajoutent les recettes relatives aux autres prestations de collecte pour 0,3 M€ (prestations réalisées à la demande de tiers).

La propreté urbaine et le nettoyage représentent 106,6 M€ de recettes, dont 105,8 M€ au titre de la taxe de balayage (+1,7 M€ en raison de régularisations sur exercices antérieurs). Les recettes liées aux autres prestations de propreté urbaine (facturation des frais de remise en état de l'espace public dans le cadre de la lutte contre l'affichage sauvage) s'établissent à 0,8 M€, en hausse de 0,5 M€, en lien avec un nombre de signalements passé de 450 en 2020 à 1 603 en 2021.

La politique de valorisation des déchets a généré 9,6 M€ de recettes en 2021, dont 5,8 M€ versés par le SYCTOM au titre des aides et des trop-perçus sur les acomptes de redevances mensuelles (+3 M€), 2,1 M€ d'aides de l'éco-organisme Éco-Emballages au titre de la performance des collectes sélectives, 1,3 M€ de reversements par les établissements publics territoriaux de la petite couronne au titre de l'accès de leurs habitants aux déchetteries parisiennes, et 0,3 M€ de vente de ferraille.

Enfin, les revenus liés aux terrains mis à disposition du SYCTOM, du syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) et d'Eau de Paris représentent 0,1 M€.

La politique de l'énergie a représenté 36,2 M€ de recettes, en baisse de 4,5 M€ par rapport au CA 2020.

Les redevances et remboursements de frais versés par les concessionnaires de gaz et d'électricité s'élèvent à 28,9 M€ (-2,6 M€, en lien avec les baisses de consommation observées entre 2019 et 2020). Les concessionnaires des réseaux de chaleur et de froid ont versé 7,4 M€ de redevances à la Ville (en baisse de 2,0 M€, également en raison de la diminution des consommations).

Les recettes des services communs et consommations énergétiques ont atteint 43,9 M€, principalement au titre du remboursement par les états spéciaux d'arrondissement des fluides des bâtiments centralisés sur le budget général, qui atteint 30,9 M€ (soit +4,8 M€ par rapport au CA 2020).

Le décalage entre l'évolution des dépenses et des recettes liées aux fluides s'explique par le mécanisme de facturation : les fournisseurs facturent la Ville au forfait, réévalué l'année suivante, alors que la Ville refacture aux mairies d'arrondissement sur la base de leur consommation réelle. Par ailleurs, une recette exceptionnelle de 12,4 M€ a été comptabilisée au titre du préjudice subi par la Ville à la suite de la résiliation du marché conclu avec le fournisseur d'électricité Hydroption. Enfin, les recettes de services communs (contentieux, avoirs, remboursements de frais médicaux) ont atteint 0,5 M€ (+0,2 M€).

Les recettes perçues au titre des actions en matière de gestion des eaux ont représenté 18,4 M€, en baisse de 1,5 M€ par rapport au CA 2020, qui avait bénéficié du reversement exceptionnel d'une partie de l'excédent 2019 du budget annexe de l'eau à hauteur de 2,5 M€.

Le remboursement des frais de structure par les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement reste stables à 7,7 M€. Les autres recettes progressent : +0,9 M€ au titre du remboursement des personnels mis à disposition du SIAAP et de l'EPTB Seine-Grands Lacs (5,1 M€), et +0,1 M€ de redevances versées par Eau de Paris au titre des biens et terrains mis à disposition (5,6 M€).

Les carrières ont généré une recette de 1,6 M€ (+0,1 M€), correspondant aux participations des départements et des communes aux charges de fonctionnement (1,0 M€) et à la facturation de cartes et renseignements (0,5 M€).

Enfin, les cofinancements reçus au titre du contrat d'objectifs « Déchets et économie circulaire » (CODEC) et du projet européen « Life » sur les revêtements de chaussées atteignent 0,2 M€.

FOCUS SUR L'ÉVALUATION CLIMAT DU COMPTE ADMINISTRATIF AU TITRE DE L'ENVIRONNEMENT

La politique de propreté de la Ville tend à réduire le volume de déchets produits et à améliorer le traitement de ces derniers. Les investissements associés sont classés comme « très favorables », en particulier la conversion de la flotte de véhicules de propreté vers des motorisations moins carbonées ou le déploiement d'équipements favorisant la pratique du tri. En revanche, certains véhicules ont encore des motorisations carbonées, ces dépenses restant « défavorables ». Par ailleurs, la qualification des dépenses associées à la gestion des déchets dépend de leur mode de traitement. Ainsi, celles concernant le recyclage et la valorisation matière sont « très favorables », la valorisation énergétique des déchets et l'incinération sont « plutôt favorables », mais les dépenses liées à l'enfouissement sont « défavorables ».

La part de « neutre » est très faible, elle comprend par exemple des prestations de propreté ou des travaux d'entretien n'ayant pas d'impact climatique.

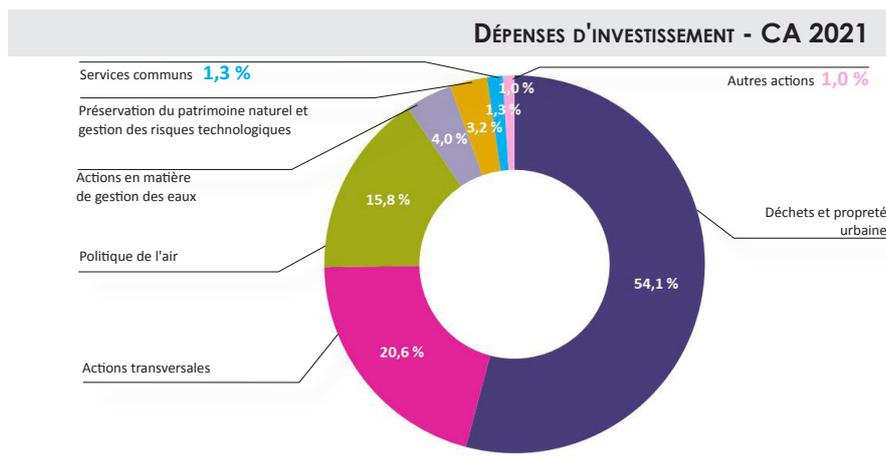
Les subventions au vélo électrique proposées par la Ville (10,0 M€) sont considérées comme très favorables.

Concernant la consommation énergétique des bâtiments de la Ville, la part verte du mix énergétique CPCU (7,0 M€), ainsi que la consommation d'électricité renouvelable et de biogaz sont considérées comme « très favorables », et la part carbonée du mix énergétique de la CPCU (6,7 M€), ainsi que les consommations de gaz (9,2 M€) comme « défavorables ».

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Dépenses

AU TITRE DE LA FONCTION « ENVIRONNEMENT », 59,9 M€ ONT ÉTÉ INVESTIS EN 2021, SOIT UNE AUGMENTATION DE 6,1 M€ PAR RAPPORT À 2020 (53,8 M€).



32,4 M€ ont été investis en 2021 en faveur de la politique de gestion des déchets et de propreté urbaine, soit une augmentation de 2,5 M€ par rapport aux dépenses constatées en 2020.

Ces dépenses d'investissement ont été consacrées principalement aux actions suivantes :

- l'acquisition de véhicules, dont le montant s'élève en 2021 à 13,6 M€, soit une baisse de 2,7 M€ par rapport à 2020. Cette diminution est liée au cycle des commandes et des livraisons de véhicules, le parc total demeurant constant ;
- les travaux de construction et de réhabilitation des garages pour 11,0 M€, en hausse de 2,7 M€ par rapport à 2020. Les principaux projets concernent la conversion au GNV des véhicules du garage de Clichy dans le cadre de la transition écologique pour 4,5 M€, et l'achèvement des travaux du nouveau garage à bennes à Issy les Moulineaux pour 3,2 M€ ;
- les dépenses d'investissement en matière de tri, de valorisation et de traitement des déchets pour 4,6 M€, soit une hausse de 2,4 M€ par rapport à 2020. Cette augmentation est principalement liée à la poursuite du déploiement des stations Trilib' (2,8 M€) avec 290 stations installées à fin 2021, ainsi qu'à l'ouverture du nouvel espace de tri Hyacinthe Vincent dans le 14^e arrondissement (1,6 M€) ;
- les investissements permettant d'améliorer la collecte des déchets s'élèvent à 1,4 M€ en 2021, en baisse de 0,5 M€ par rapport à 2020. Ces dépenses portent principalement sur la mise en place des corbeilles de rues « Cybel », à l'achat et à la pose de cendriers sur ces corbeilles de rues, ainsi qu'au renouvellement des corbeilles usagées, pour un montant de 1,2 M€ ;
- les dépenses consacrées à l'acquisition du matériel, à la rénovation des locaux et à l'entretien des lieux d'appel pour 1,8 M€, soit une augmentation de 0,6 M€, en lien avec le programme de rénovation des locaux des agents chargés de la collecte et de la propreté urbaine.

12,4 M€ ont été consacrés aux actions transversales en faveur du plan climat-air-énergie territorial (PCAET), soit une hausse de 3,3 M€ par rapport à 2020.

Concernant les bâtiments publics, les dépenses relatives au plan climat-air-énergie territorial se sont réparties ainsi :

- 8,7 M€ pour la modernisation des centres thermiques des équipements publics (en hausse de 3,0 M€ par rapport à 2020). Cette augmentation est principalement liée à la reprise des travaux en 2021, après l'impact de la crise sanitaire en 2020 ;
- 1,9 M€ de travaux dans les bâtiments administratifs (en baisse de 0,4 M€ par rapport à 2020) ;
- 1,6 M€ pour la poursuite de la modernisation des ventilations des équipements publics (+0,8 M€ par rapport à 2020). Cette augmentation est également due à une reprise des travaux en 2021 après l'effet de la crise sanitaire en 2020.

Par ailleurs, les dépenses relatives au plan climat-air-énergie territorial dans les espaces verts se sont élevées à 0,2 M€, montant stable par rapport à 2020.

9,4 M€ ont été consacrés à la politique d'amélioration de la qualité de l'air par le biais d'un soutien au développement de véhicules propres, en baisse de 0,6 M€ par rapport à 2020. Ce soutien est opéré sous forme de subventions et d'aides financières au développement de véhicules propres. La diminution constatée s'explique non pas par une baisse du nombre d'aides accordées, mais par le traitement sur l'exercice 2022 des demandes déposées en toute fin d'année 2021.

2,4 M€ ont été consacrés aux actions en matière de gestion de l'eau, soit une hausse de 1,3 M€. Cette dépense comprend en 2021 le versement d'une participation de 1,4 M€ à la société d'étude, de maîtrise d'ouvrage et d'aménagement parisienne (Semapa), dans la perspective de la réalisation d'un réseau d'eau non potable au sein de la ZAC Paris Rive Gauche (13^e arrondissement). Par ailleurs, une subvention de 0,9 M€ a été versée à l'EPTB Seine-Grands Lacs.

1,9 M€ a été dédié à la préservation du patrimoine naturel et à la gestion des risques technologiques, se caractérisant principalement par la mise en œuvre d'opérations de consolidation des sols. Ce montant est stable par rapport à 2020.

Les dépenses relatives aux services communs ont représenté 0,8 M€ en 2021, soit une hausse de 0,2 M€ par rapport à 2020.

Enfin, 0,6 M€ ont été consacrés aux autres actions en faveur de l'environnement, principalement pour les projets d'agriculture urbaine (0,5 M€).

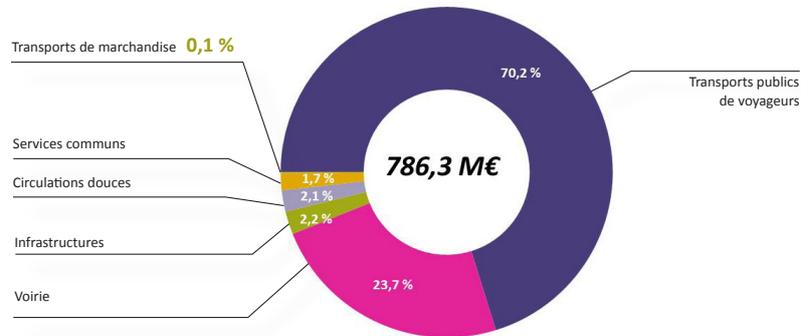
2.2 Recettes

Les recettes d'investissement perçues au titre de la fonction « Environnement » s'élèvent à 2,9 M€, soit une baisse de 10,1 M€ par rapport à 2020.

La baisse constatée s'explique par la perception exceptionnelle en 2020 de 12,6 M€ de recettes de régularisation comptable (pour un montant identique en dépenses), liée à l'opération de construction des locaux de l'unité fonctionnelle de la DPE rue Paul Meurice (20^e arrondissement).

En 2021, 1,5 M€ a été versé par l'État au titre du fonds de soutien à l'investissement public local, afin de financer le raccordement des centres thermiques au système de supervision énergétique des bâtiments publics. Par ailleurs, la Ville de Paris a perçu une subvention de 1,3 M€ de Citéo compte tenu de l'optimisation de la collecte des multi-matériaux, incluant notamment le déploiement des bornes de collecte Trilib'.

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ AUX TRANSPORTS - CA 2021



EN M€	CA 2020	CA 2021
Dépenses de fonctionnement	614,3	620,2
<i>dont masse salariale</i>	69,1	69,2
Dépenses d'investissement	154,5	166,1
Recettes de fonctionnement	263,6	355,7
Recettes d'investissement	8,7	14,4

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Dépenses

Au CA 2021, le budget de fonctionnement consacré aux transports s'est élevé à 620,2 M€, dont 69,2 M€ au titre de la masse salariale.

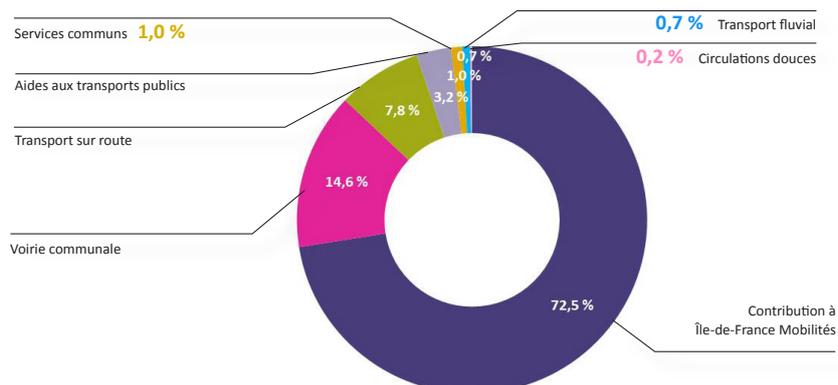
► Au budget primitif (BP) 2021, dix postes ont été créés sur la fonction transports, tous à la direction de la voirie et des déplacements (DVD).

Quatre postes ont été créés pour mettre en œuvre la « politique du quartier » (végétalisation, trame verte, circulation à 30 km/heure, mobilités douces, etc.) ; trois postes pour la mise en œuvre du contrat de marché globale de performance (MGP) sur la partie signalisation (trois postes ayant également été créés au titre de cette mission en fonction 5) ; un poste pour mettre en œuvre la gestion de la maintenance assistée par ordinateur afin d'améliorer l'expertise et le suivi des travaux ; un poste à la délégation aux territoires, avec un renfort à la section territoriale de voirie (STV) du 10^e arrondissement, pour la mise en œuvre de la politique de quartier ; et enfin, un poste pour le plan vélo.

Au total sur l'année 2021, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements budgétaires du BP et du budget supplémentaire (BS) s'établit à + 5 emplois budgétaires sur cette fonction.

► Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement au titre des transports représentent 551,1 M€ au CA 2021, en hausse de 1,1 % sur un an (+ 5,9 M€).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2021



La contribution à Ile-de-France Mobilités (IDFM) demeure le principal poste de dépenses avec un montant de 399,3 M€ (+ 2,8 M€ par rapport au CA 2020, soit +0,7 %). Cette participation correspond à 30,4 % des contributions publiques aux charges d'exploitation des services de transports franciliens.

Les dépenses de voirie communale s'élèvent à 80,6 M€ au CA 2021, en hausse de 1,6 M€.

Au sein de ce montant, les dépenses relatives au stationnement de surface s'élèvent à 37,2 M€, en hausse de 0,3 M€. Les dépenses relatives au traitement des forfaits post-stationnement (FPS) par l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTA) progressent de 6,0 M€ pour atteindre 9,1 M€ à la suite de l'augmentation du volume de FPS traités (dont les FPS minorés, précédemment gérés en régie). Le nombre de FPS payés est ainsi passé de 1,8 millions en 2020 à 2,9 millions en 2021, dynamisant le montant des recettes de stationnement (voir *infra*). A l'inverse, les dépenses liées aux marchés de contrôle du stationnement diminuent de 4,0 M€ pour s'établir à 12,6 M€ après un exercice 2020 marqué par le déploiement du contrôle par lecture automatique des plaques d'immatriculation. Les dépenses de mise en fourrière pour stationnement gênant diminuent de 1,1 M€ pour s'établir à 7,6 M€ suite à une baisse des enlèvements (84 000 en 2021 contre 141 000 en 2020) conjuguée à des économies sur les nouveaux marchés entrés en vigueur en cours d'année. Le montant des dépenses consacrées aux moyens de paiement (maintenance des horodateurs, terminaux à carte bleue, paiement par téléphone mobile) représente 5,0 M€, en baisse de 0,3 M€ par rapport à 2020, dans la continuité de la politique de dédensification du parc d'horodateurs. Enfin, les dépenses dédiées au stationnement des autocars dans les parcs concédés diminuent de 0,3 M€ pour s'établir à 2,8 M€ en cohérence avec la baisse de places de stationnement mises à disposition.

Les dépenses de travaux et d'entretien sur la voirie communale représentent 20,9 M€, en hausse de 2,2 M€ (hors crédits transférées vers d'autres fonctions). Les dépenses consacrées à l'entretien de la voirie progressent notamment de 4,5 M€ pour atteindre 12,4 M€ : 5,7 M€ pour les chaussées-trottoirs (+1,7 M€), 3,5 M€ pour la signalisation (+2,2 M€), et 3,2 M€ pour les réfections effectuées suite à des dégradations causées par des tiers non-identifiés (+0,5 M€). En complément, 3,0 M€ ont été consacrés à la maintenance des tunnels et à l'exploitation du boulevard périphérique (+0,1 M€). Les dépenses liées aux bornes de recharge électrique diminuent de 1,3 M€ pour s'établir à 0,8 M€ suite à la mise en concession du service Belib'. Les crédits consacrés à l'entretien de voirie délégué à des tiers sont stables à 1,4 M€ (hors transfert en fonction « Aménagement » de l'entretien par la SemPariseine du site Bourse Saint-Eustache à hauteur de 1,3 M€). Les autres dépenses (fournitures, voirie des berges, fonctionnement des laboratoires et du centre de maintenance et d'approvisionnement) atteignent 2,7 M€, en baisse de 0,4 M€ (hors transfert du loyer du laboratoire de l'espace public en fonction « Services généraux » pour 1,1 M€). Enfin, l'apurement du stock de travaux pour comptes de tiers en fonctionnement se poursuit (0,5 M€ au CA 2021, en baisse de 0,7 M€).

Les équipements de voirie représentent 11,4 M€ au CA 2021 (+2,6 M€). Les dépenses consacrées à l'entretien de la signalisation lumineuse tricolore dans le cadre du marché de performance énergétique s'élèvent à 11,0 M€, en hausse de 3,5 M€ sous l'effet du versement d'une avance au titre du nouveau marché notifié en mai. Les dépenses d'entretien du mobilier urbain, notamment consacrées aux consignes à vélo micro-collectives sécurisées, atteignent 0,4 M€, en repli de 0,9 M€ après une phase de déploiement du dispositif en 2020.

Enfin, les dépenses liées au stationnement concédé atteignent 11,0 M€. Ce poste en baisse de 1,4 M€ regroupe les crédits afférents à la gestion des parcs de stationnement exploités par des concessionnaires, notamment le paiement des taxes additionnelles sur les surfaces de bureaux et les surfaces de stationnement, ainsi que des taxes foncières, dont un volant de reliquats 2019 avait été soldé en 2020.

Les dépenses relatives aux moyens de transport sur route représentent 42,9 M€, en hausse de 2,6 M€ par rapport à 2020.

La contribution au syndicat Autolib' Vélib' Métropole (SAVM) s'est élevée à 23,4 M€. La part de cette contribution versée au titre du service Vélib' est restée stable à 20,2 M€. La part versée au titre du service Autolib' a diminué de 0,4 M€ pour atteindre 3,2 M€, dont 2,2 M€ de provision constituée dans le cadre du contentieux avec le titulaire du contrat résilié en 2018, et 1,0 M€ pour contribuer au remboursement d'un emprunt dont l'échéance est prévue en 2022.

Les dépenses dédiées aux transports pour les personnes à mobilité réduite (PAM) s'établissent à 13,4 M€, en progression de 2,1 M€ à la suite de l'augmentation du prix de la course (estimée à +8,0 % en moyenne) et de la hausse d'activité du service après les confinements (210 000 courses en 2021 contre 175 000 en 2020).

De même, les dépenses liées au fonctionnement des trois traverses opérées par la RATP (dessertes locales de quartier) augmentent de 1,0 M€ pour atteindre 6,2 M€ et retrouver leur niveau de 2019.

Le coût des mesures mises en œuvre pour favoriser la mobilité des jeunes Parisiennes et Parisiens reste stable à 17,6 M€. Elles concernent le remboursement des forfaits Imagin'R junior à destination des écoliers de 4 à 11 ans, des forfaits Imagin'R des collégiens, lycéens et étudiants boursiers, des forfaits Navigo pour les adultes de moins de 20 ans en situation de handicap, et des abonnements Vélib' mécanique pour les jeunes de 14 à 18 ans.

Les dépenses des services communs s'élèvent à 5,7 M€, en hausse de 0,3 M€. Elles incluent notamment 1,3 M€ au titre des prestations assurées par les transports automobiles municipaux et des dépenses de carburant (-0,7 M€), ainsi que les indemnités amiables de tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (2,1 M€, en hausse de 0,7 M€). Les autres dépenses (information des usagers, charges immobilières, études, subventions) représentent 2,4 M€, en hausse de 0,3 M€.

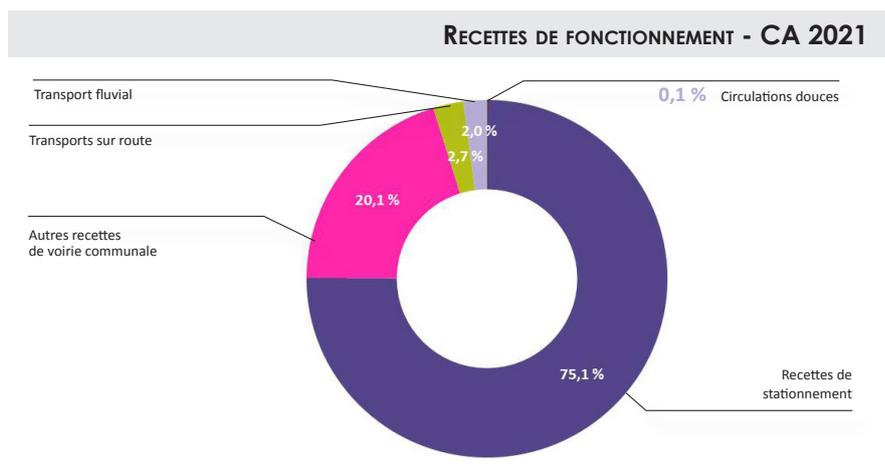
Les dépenses concernant les haltes et infrastructures fluviales représentent 4,0 M€, dont 2,5 M€ pour l'entretien et l'exploitation

des canaux (+0,2 M€), 1,4 M€ pour le paiement des taxes et contributions (-0,8 M€) et 0,2 M€ pour les services communs.

Les **circulations douces** bénéficient de 0,9 M€ en 2021 (dont 0,6 M€ consacré aux opérations « Paris Respire »), et la **viabilité hivernale** de la voirie de 0,2 M€ (essentiellement consacré à l'achat de sel de déneigement et d'information météorologique).

1.2 Recettes

Les recettes de fonctionnement liées aux transports représentent **355,7 M€**, en hausse de 92,1 M€ par rapport au CA 2020 (+34,9 %).



Les recettes de voirie communale s'élevèrent à **338,5 M€**, en progression de 89,1 M€ sur un an.

Les recettes perçues au titre du **stationnement de surface** s'établissent à 266,9 M€, en hausse de 71,2 M€.

Ce montant comprend 249,9 M€ de recettes liées au **stationnement payant**, qui augmentent de 74,9 M€ (+42,8 % sur un an). Si l'année 2020 avait été marquée par une période de gratuité entre les mois de mars et mai à l'occasion du premier confinement, la mise en œuvre en septembre 2021 d'un premier train de mesures décidées suite aux états généraux du stationnement (augmentation des prix des tickets horaires et des forfaits de post-stationnement) a contribué au dynamisme de ces recettes.

Les **recettes de fourrières** perçues par la Ville à la suite de la réforme du statut de Paris diminuent de 3,7 M€ sur un an pour atteindre 17,0 M€, sur la base d'environ 84 000 enlèvements.

Les redevances de **stationnement concédé** atteignent 45,3 M€, en hausse de 10,3 M€ en raison de la fin des exonérations partielles consenties en 2020 et de l'entrée en vigueur de nouveaux contrats plus rémunérateurs.

Enfin, les recettes liées au **patrimoine de voirie** s'élevèrent à 26,2 M€, en hausse de 7,5 M€. Les droits d'occupation du domaine public (15,4 M€) progressent de 7,9 M€ sous l'effet notamment de la revalorisation des tarifs applicables aux transporteurs de fonds et de l'entrée en vigueur du contrat de concession Belib'. Les redevances sur les stations-service s'élevèrent à 5,4 M€ (-0,2 M€). Les recettes perçues au titre des prestations du laboratoire de l'espace public (3,7 M€) augmentent de 0,5 M€. Les autres recettes atteignent 1,7 M€, dont 1,4 M€ au titre de l'apurement du stock de travaux pour comptes de tiers comptabilisés en section de fonctionnement (-0,3 M€).

Les recettes relatives aux transports sur route s'établissent à **9,6 M€ (+1,2 M€)**.

Le produit relatif à l'activité de transport public **PAM** à destination des personnes à mobilité réduite est de 8,9 M€, en hausse de 1,0 M€, en lien avec la reprise du nombre de commandes réalisées par les usagers (210 000 courses en 2021) et de la hausse à due proportion des subventions de la Région Île-de-France et d'IDFM.

Les subventions versées par IDFM pour le financement de l'exploitation des **traverses** atteignent 0,7 M€ (+0,1 M€).

Le **transport fluvial représente 7,3 M€ de recettes** : 5,2 M€ de fourniture d'eau non potable à Eau de Paris et de remboursements de charges (+1,1 M€), et 2,1 M€ de droits de navigation et de redevances d'occupation du domaine public fluvial (+0,4 M€).

Enfin, les autres recettes de la fonction « Transports » atteignent 0,3 M€ : 0,2 M€ de redevance pour la fourniture d'information sur le trafic routier, et 0,1 M€ de dégrèvement de taxes foncières.

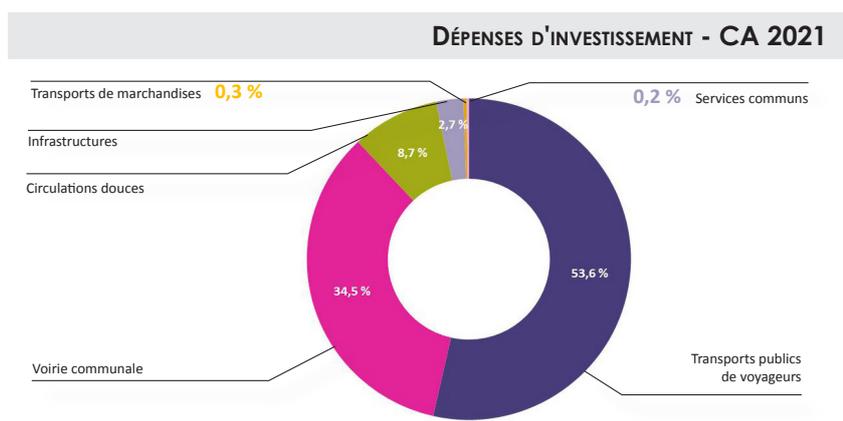
FOCUS SUR L'ÉVALUATION CLIMAT DU COMPTE ADMINISTRATIF AU TITRE DES TRANSPORTS

La politique municipale en matière de transports est essentiellement comptabilisée comme ayant un impact positif sur l'atténuation du changement climatique. En particulier, les programmes d'extension des lignes de métro (11,3 M€ alloués au programme d'allongement de la ligne 14), de tramway (39,2 M€) et de RER (26,5 M€) sont classés « très favorables », tout comme la contribution de la Ville à IDFM pour le développement de transport collectifs (399,3 M€), ou encore les aides de la Ville favorisant leur usage (aides aux jeunes Parisiennes et Parisiens pour 17,6 M€). Les politiques favorisant les mobilités piétonnes et cyclables sont également considérées comme « très favorables », comme par exemple la contribution au service Vélib' de 20,2 M€. Certaines dépenses liées à la consommation de carburants fossiles ou à la présence de voitures en ville, comme le contrôle de stationnement (12,6 M€), sont toutefois classées en défavorables. La poursuite des efforts pour réduire la part de la voiture et favoriser les mobilités décarbonées, a permis de classer 85,7 % des dépenses de cet axe en « favorables » ou « très favorables », soit six points de plus qu'en 2020.

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Dépenses

166,1 M€ de crédits d'investissement ont été dédiés aux transports en 2021, soit une hausse de 11,6 M€ par rapport à l'exercice 2020.



En matière de transports publics de voyageurs, les dépenses d'investissement consacrées aux grands travaux d'extension du réseau et à l'amélioration des équipements existants (gares, bus, métro) se sont élevées à 88,9 M€ au CA 2021, contre 69,6 M€ en 2020.

Les transports ferroviaires ont représenté 86,7 M€ de dépenses d'investissement en 2021, contre 67,5 M€ en 2020.

26,5 M€ ont été versés à la SNCF afin de participer au financement des travaux d'extension du RER E à l'ouest dans le cadre du projet Éole.

Les dépenses liées aux lignes de métro ont représenté un montant de 19,8 M€, contre 49,7 M€ en 2020. Celles-ci concernent principalement le financement du prolongement de la ligne 14 jusqu'à la mairie de Saint-Ouen pour un montant de 11,3 M€, soit une baisse de 28,8 M€ par rapport à 2020, compte-tenu de la mise en service de l'extension en décembre 2020. Par ailleurs, 0,2 M€ a été consacré à l'adaptation des stations existantes, en lien avec l'augmentation attendue du nombre de voyageurs et de la mise en service progressive de rames de huit voitures contre six initialement (contre 1,2 M€ en 2020). Le financement du prolongement de la ligne 11 jusqu'à la gare Rosny-Bois-Pernier s'élève à 8,2 M€ en 2021, un montant quasiment stable par rapport au CA 2020 (8,4 M€). Ces crédits concernent plus particulièrement l'adaptation de la ligne existante et de ses stations sur le territoire parisien, compte tenu de la mise en service future de nouvelles rames de cinq voitures contre quatre actuellement, et la création de nouveaux accès dans les stations existantes.

39,2 M€ ont été dédiés aux tramways en 2021, contre 12,0 M€ en 2020. Cette progression est liée aux travaux de la ligne T3 avec 38,2 M€ mobilisés en 2021, dont 37,4 M€ pour les travaux d'extension entre la porte d'Asnières et la porte Dauphine. 0,9 M€ a également été mobilisé pour l'achèvement des travaux du T9 reliant Paris à Orly, mis en service en 2021.

0,7 M€ a été consacré à la création de lignes à haut niveau de service sur les quais hauts de la Seine.

Concernant les gares, 0,4 M€ a été mobilisé en 2021, contre 1,8 M€ en 2020. Cet écart s'explique par l'achèvement des travaux de

création d'une rocade visant à fluidifier la connexion des gares ferroviaires parisiennes par la mise en place d'un réseau de bus.

Les transports sur route ont fait l'objet d'une dépense de 2,3 M€ en 2021 (contre 2,1 M€ constatés au CA 2020). Ces crédits ont été consacrés à l'entretien des voies de bus et du mobilier urbain lié au réseau de bus.

Les dépenses de voirie ont mobilisé 57,2 M€ en 2021 contre 52,6 M€ en 2020, soit une hausse de 4,6 M€.

Les dépenses relatives au patrimoine de voirie ont représenté un montant de 54,8 M€, contre 41,7 M€ en 2020. Les dépenses d'entretien des chaussées, trottoirs et tapis se sont établies à 25,6 M€, contre 14,0 M€ en 2020. L'entretien et l'exploitation du boulevard périphérique ont mobilisé 4,7 M€ (dont 3,3 M€ pour l'entretien), contre 5,2 M€ en 2020. La mise en conformité des tunnels routiers a conduit à une dépense de 9,7 M€ (contre 9,1 M€ au CA 2020), avec d'importants efforts déployés notamment au niveau des tunnels Courcelles (17^e arrondissement), Lac Supérieur et Butte Mortemart (16^e arrondissement), situés sur le boulevard périphérique. Les travaux pour comptes de tiers réalisés sur la voirie ont mobilisé 6,2 M€. Enfin, l'entretien des ponts et des ouvrages d'art a représenté 7,0 M€ en 2021, contre 3,3 M€ en 2020. Cette hausse s'explique principalement par les opérations de réhabilitation menées sur des passerelles du canal Saint-Martin (4,5 M€ en 2021).

Les dépenses relatives au stationnement de surface ont représenté 2,5 M€ en 2021, contre 10,9 M€ en 2020. Cette baisse est due à l'achèvement d'importants projets : travaux de modernisation des horodateurs et d'amélioration des moyens de paiement dématérialisés (1,4 M€ en 2021, contre 7,4 M€ en 2020), fin des travaux d'extension de la préfourrière Foch dans le 16^e arrondissement (1,9 M€ en 2020), mise en place d'emplacements de stationnement dédiés aux trottinettes (1,1 M€ en 2020). Par ailleurs, la transformation des places de stationnement a mobilisé 0,7 M€ en 2021, notamment pour la mise en place des rues aux écoles Pierre Foncin (20^e arrondissement) et Gustave Zédé (16^e arrondissement).

Les crédits d'investissement mobilisés en faveur des circulations douces se sont élevés à 14,5 M€ en 2021 (contre 25,9 M€ en 2020).

Les dépenses concernant les pistes cyclables s'élèvent à 7,3 M€ en 2021, contre 18,0 M€ en 2020. Cette diminution s'explique par l'installation massive en 2020 de « coronapistes » temporaires. En 2021, les premiers projets de pérennisation de ces pistes cyclables ont été réalisés, par exemple sur le pont de la Concorde, sur l'avenue de la République, sur le quai d'Issy ou encore sur le boulevard des Invalides.

Par ailleurs, 6,2 M€ ont été consacrés aux projets de modération de la vitesse de circulation, avec la création de nouvelles zones limitées à 30 km/heure, ou encore l'aménagement de nouvelles rues aux écoles.

L'installation de mobilier urbain pour le stationnement des vélos s'est vu consacrer 0,7 M€ en 2021, en diminution de 1,2 M€ par rapport à 2020, qui avait vu l'accélération du déploiement de ces équipements dans le contexte de la crise sanitaire.

Enfin, l'amélioration du cheminement des piétons et des personnes à mobilité réduite a mobilisé 0,2 M€.

Les gares et les canaux se sont vus consacrer 4,5 M€ d'investissements, contre 4,1 M€ en 2020.

L'entretien des canaux a mobilisé 3,5 M€ en 2021 (contre 4,0 M€ en 2020). La diminution est liée à la réalisation en 2020 des travaux de mise en sécurité de la voûte du tunnel du canal Saint-Martin pour 0,8 M€. Par ailleurs, 1,0 M€ a été consacré au projet d'amélioration des liaisons entre la gare du Nord et la gare de l'Est avec la requalification de la rue d'Alsace (10^e arrondissement).

Le transport de marchandises a représenté 0,5 M€, principalement pour la mise en œuvre de la charte logistique urbaine. Ces crédits ont notamment été consacrés à la mise en place d'aires de livraison connectées dans Paris Centre.

Les dépenses pour les services communs ont représenté 0,4 M€ en 2021, contre 2,1 M€ en 2020.

Cette baisse est due au paiement en 2020 (non reconduit en 2021) de 1,5 M€ à la RIVP au titre du relogement de deux laboratoires de la DVD dans l'hôtel industriel Berlier (13^e arrondissement).

2.2 Recettes

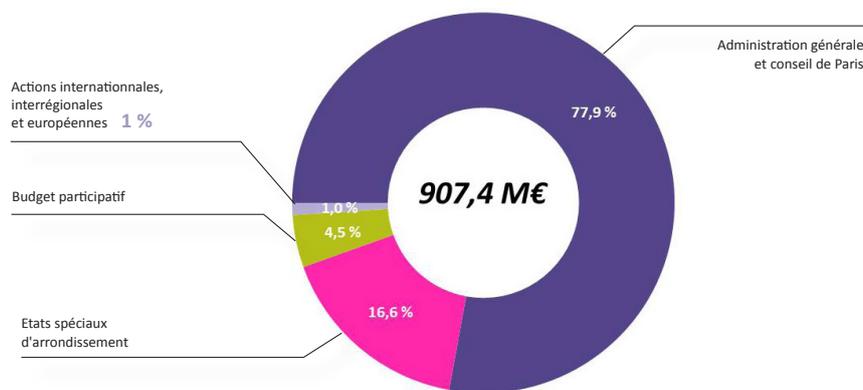
14,4 M€ de recettes d'investissement liées aux transports ont été perçues en 2021, contre 8,7 M€ en 2020.

Les recettes perçues au titre de la voirie représentent 6,5 M€, dont 6,1 M€ proviennent des remboursements pour les opérations de voirie réalisées pour le compte de tiers.

Les recettes relatives aux circulations douces s'établissent à 4,4 M€. Elles comprennent essentiellement 4,1 M€ de subventions perçues pour le financement des travaux d'aménagement des pistes cyclables, dont 3,0 M€ versés par la RIF dans le cadre du plan vélo régional et 1,1 M€ versé par l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Les recettes liées aux transports publics de voyageurs s'élèvent à 3,5 M€. Ainsi, 1,8 M€ a été versé en 2021 par la RATP dans le cadre de l'extension de la ligne de tramway T3 entre la porte d'Asnières et la porte Dauphine. De même, en sa qualité de maître d'ouvrage du projet d'extension du T3 entre la porte de la Chapelle et la porte d'Asnières, la Ville de Paris a perçu 1,1 M€ de la part des autres cofinanceurs du projet (dont 0,9 M€ de la RIF). Enfin, 0,3 M€ a été versé par IDFM pour des aménagements de voirie en faveur des bus et 0,2 M€ par la RIF afin de financer des travaux d'aménagement de sécurité routière.

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ AUX SERVICES GÉNÉRAUX - CA 2021



La présente fiche retrace les crédits de la fonction « Services généraux » ventilables par politique publique, destinés notamment à l'administration générale, à l'assemblée délibérante, aux états spéciaux d'arrondissements, à l'action internationale et à la gestion des fonds européens. Les crédits non ventilables, relatifs à la fiscalité et aux opérations financières, sont décrits dans la partie II du présent rapport.

EN M€	CA 2020	CA 2021
Dépenses de fonctionnement	786,0	776,7
<i>dont masse salariale</i>	<i>401,3</i>	<i>405,8</i>
Dépenses d'investissement	159,1	130,8
Recettes de fonctionnement	182,6	205,7
Recettes d'investissement	2,0	4,3

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Dépenses

Au CA 2021, les dépenses consacrées aux services généraux représentent 776,7 M€, dont 405,8 M€ de masse salariale.

► **38 créations de poste ont été votées sur la fonction « Services généraux » au budget primitif (BP) 2021.**

À la direction de la démocratie, des citoyens et des territoires (DDCT), sept postes ont été créés, dont un poste pour le service de relation à l'usager, deux postes pour la sous-direction de la politique de la ville et quatre postes pour renforcer les moyens administratifs des cabinets d'élus.

Neuf postes ont été créés à la direction des ressources humaines (DRH), avec deux postes de médecin au service médical de prévention, ainsi qu'un poste destiné à l'archivage des dossiers médicaux. Six postes supplémentaires et un transfert permettent à l'agence de mission d'atteindre son effectif cible de 20 postes.

À la direction des constructions publiques et de l'architecture (DCPA), 14 postes ont été créés : cinq postes dans les sections locales d'architecture pour accompagner la montée en puissance des projets de cours oasis ; cinq pour renforcer l'inspection et le suivi des problématiques de sécurité bâtementaire ; deux à la section technique de l'énergie et du génie climatique (STEGC) pour intensifier les opérations de travaux en lien avec les énergies renouvelables et assurer le pilotage du plan de ventilation des locaux sociaux ; un poste pour développer la communication sur la politique de construction et de rénovation des bâtiments ; et un poste de renfort du pôle d'exploitation pour les locaux sociaux.

À la direction des services informatiques et du numérique (DSIN), six postes ont été créés pour le développement des nouvelles applications, la mise en œuvre de nouveaux outils de mobilité et de télétravail et le renforcement des équipes en charge du système d'information sur les ressources humaines (SIRH).

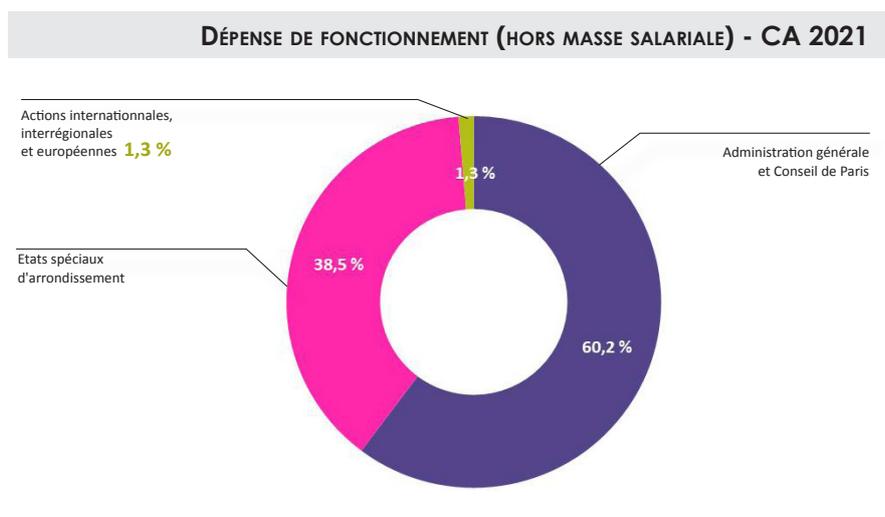
À la direction de l'information et de la communication (DICOM), deux postes ont été créés dont un poste de community manager pour les réseaux sociaux.

Au budget supplémentaire (BS) 2021, six créations de postes ont été actées sur la fonction « Services généraux ». Quatre postes de secrétaire administratif ont ainsi été créés à la DDCT, ainsi qu'un poste d'adjoint administratif pour la reprise du service de

médecine préventive du centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) par la DRH, et un poste de technicien supérieur pour l'assistance informatique de proximité du cabinet de la Maire de Paris.

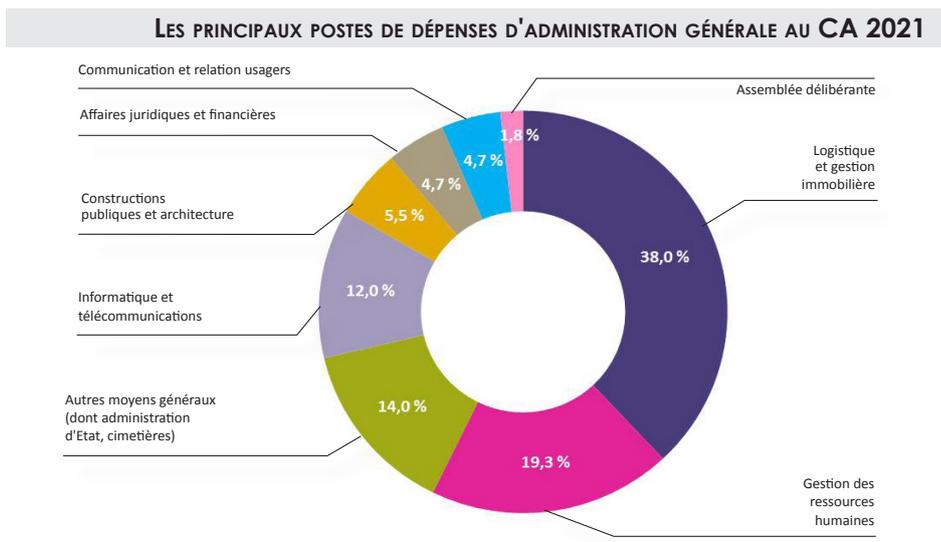
Au total sur l'année 2021, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements budgétaires du BP et du BS s'établit à + 13 emplois budgétaires sur cette fonction.

► **Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement dédiées aux services généraux atteignent 370,9 M€ au CA 2021, en retrait de 13,8 M€ par rapport au CA 2021 : 223,4 M€ pour les dépenses générales de l'administration et le Conseil de Paris, 142,7 M€ pour les états spéciaux d'arrondissement, et 4,8 M€ pour l'action internationale et interrégionale de la collectivité parisienne.**



■ **DÉPENSES GÉNÉRALES DE L'ADMINISTRATION ET DU CONSEIL DE PARIS**

Hors masse salariale et États spéciaux d'arrondissement (ESA), le budget de fonctionnement consacré aux **dépenses générales de l'administration** s'élève à 223,4 M€, en baisse de 13,6 M€ par rapport au CA 2020, soit -5,7 %.



Le premier poste de dépenses concerne la logistique et la gestion immobilière, à hauteur de 84,9 M€, en recul de 22,0 M€ par rapport au CA 2020.

Cette baisse est principalement imputable aux dépenses d'habillement, qui diminuent de 18,5 M€ pour atteindre 8,5 M€, après un exercice 2020 marqué par des dépenses exceptionnelles d'achats d'équipements de protection individuelle pour les agents (masques, blouses, gels...). L'impact de la crise sanitaire a continué en revanche de produire ses effets sur les dépenses de nettoyage des locaux administratifs (utilisation de virucide, location et rechargement de distributeurs de gel...) qui progressent de 0,6 M€ et s'élèvent à 10,0 M€.

Les dépenses consacrées aux loyers, charges et impôts des bâtiments administratifs atteignent 53,5 M€, en baisse de 5,5 M€. Les dépenses de travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments municipaux (3,3 M€) augmentent de 0,4 M€ en raison du report de certaines opérations qui n'ont pu être réalisées en 2020. Les dépenses d'affranchissement (2,6 M€) repartent également à la hausse (+0,4 M€).

Les autres dépenses de logistique progressent de 0,5 M€ et concernent notamment l'offre de services des transports automobiles municipaux pour 5,6 M€ (auto-partage, navettes courrier...), les prestations relevant du réemploi du mobilier, de la reprographie et des élections (1,0 M€), et les dépenses d'aménagement des locaux (0,3 M€).

Les dépenses de gestion des ressources humaines atteignent 43,1 M€, en hausse de 2,9 M€ par rapport à 2020.

Les dépenses consacrées aux œuvres sociales à destination des agents restent stables à 20,6 M€. Elles comprennent 12,4 M€ de subvention à l'association d'action sociale en faveur des personnels de la Ville de Paris et du Département de Paris (ASPP) et 6,7 M€ en faveur de l'association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (Agospap). En complément, 1,5 M€ est consacré aux prestations sociales à destination des agents.

Les dépenses de formation de la collectivité (11,1 M€) augmentent de 1,4 M€ après les nombreux reports ou annulations de sessions constatés en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire. Les dépenses dédiées au financement des congés bonifiés (3,5 M€) progressent également (+2,4 M€) en raison du décalage en 2021 des départs en congés prévus en 2020. Les dépenses de prise en charge des accidents du travail et maladies professionnelles s'établissent à 3,1 M€ (-0,1 M€). Les versements des pensions et rentes s'élèvent à 3,1 M€ (-0,6 M€). Enfin, 1,6 M€ est consacré aux services support, à l'organisation de concours et recrutements, à la communication interne et aux frais de gestion de la convention passée avec Pôle emploi au titre de l'assurance chômage dont bénéficient les agents contractuels de la collectivité parisienne.

Les dépenses relatives à l'informatique et aux télécommunications s'élèvent à 26,9 M€, en baisse de 0,5 M€ sur un an.

Les efforts de rationalisation des dépenses de téléphonie mobile ont permis de diminuer de 0,7 M€ les dépenses de télécommunication (6,2 M€ au CA 2021), permettant d'absorber les dépenses supplémentaires générées par les suites de la crise sanitaire et le déploiement de terminaux pour la police municipale. Dans le détail, les dépenses consacrées aux infrastructures informatiques (entretien et maintenance des réseaux et matériels) atteignent 12,6 M€, les dépenses nécessaires à la maintenance applicative 8,0 M€, et les dépenses consacrées aux services supports de la direction des services informatiques et du numérique (DSIN) 0,1 M€.

Les dépenses allouées à l'entretien et la maintenance des constructions publiques s'élèvent à 12,3 M€, en repli de 0,6 M€.

Ces dépenses recouvrent principalement les maintenances préventive et curative des centres thermiques et des installations techniques (ascenseurs, systèmes de sécurité incendie...) de l'ensemble des équipements recevant du public ainsi que des locaux de travail, les fournitures des ateliers et les moyens de déplacement des équipes techniques. L'augmentation des dépenses destinées aux contrats de maintenance (+1,0 M€) est compensée par des économies sur les déplacements et les fournitures nécessaires aux interventions en régie.

L'ensemble des dépenses afférentes aux affaires juridiques et financières de la collectivité parisienne représente 10,5 M€ (après neutralisation de l'opération relative à la porte de Versailles, équilibrée en dépenses et en recettes), en repli de 2,8 M€ par rapport à 2020.

Les dépenses liées à la passation des marchés publics et la gestion des concessions (2,1 M€ au CA 2021) accusent une baisse de 1,9 M€ en lien notamment avec les régularisations de taxes foncières des établissements concédés réalisées en 2020. Les dépenses d'activités juridiques (2,8 M€) diminuent de 1,6 M€ suite à la baisse des condamnations judiciaires.

À l'inverse, les dépenses consacrées au service public de l'accès au droit (2,4 M€) augmentent de 0,3 M€ suite à un retour à la normale du nombre de permanences de consultations gratuites d'avocats. Les dépenses dédiées à la gestion des finances de la collectivité (honoraires, documentation, primes d'assurances...) atteignent 2,8 M€, en hausse de 0,4 M€ suite à l'entrée en vigueur du marché de certification des comptes.

Enfin, les autres dépenses (documentation, impressions...) s'élèvent à 0,5 M€.

Les charges relatives à la gestion des cimetières atteignent 6,5 M€ au CA 2021, en hausse de 1,8 M€, dont 1,2 M€ versés à la société d'économie mixte locale des pompes funèbres de la Ville de Paris (SAEMPF) au titre de l'indemnité de fin de contrat de délégation de service public du service extérieur des pompes funèbres qui arrivait à échéance au 30 novembre 2019.

Les dépenses courantes liées à cette délégation (sujétions de service public : gratuité pour les personnes dépourvues de ressources, convois sociaux pour les Parisiennes et les Parisiens décédés justifiant de faibles ressources, interventions en cas de crise) ont atteint 2,5 M€ (+0,9 M€ en raison de la hausse de la mortalité liée au covid-19). Les dépenses dédiées à la gestion et l'entretien des cimetières diminuent de 0,3 M€ pour atteindre 2,7 M€.

Les dépenses de communication s'établissent à 5,8 M€, en baisse de 0,1 M€ sur un an.

La reprise progressive des activités protocolaires (0,5 M€ au CA 2021, en hausse de 0,2 M€ par rapport à 2020, mais inférieures de 0,6 M€ à leur niveau de 2019) et des opérations de communication destinées à faire connaître l'action municipale (2,1 M€, en hausse de 0,3 M€ sur un an sous l'effet notamment du renchérissement du coût du papier) a été compensée par une diminution des dépenses consacrées à l'organisation d'événements (2,4 M€, en baisse de 0,7 M€) qui a néanmoins permis le maintien des principaux rendez-vous annuels (Paris Plages, feu d'artifice du 14 Juillet, commémorations du 25 août, animations de Noël), à l'exception du spectacle de fin d'année. Les autres dépenses de communication (expositions à l'Hôtel de Ville, boutique Paris

Rendez-vous, services support) restent stables à 0,8 M€.

Les dépenses relatives aux groupes d'élus et au fonctionnement du Conseil de Paris représentent 4,0 M€, en hausse de 0,1 M€.

Elles comprennent notamment la subvention versée à la caisse de retraite des élus (2,8 M€), les frais de déplacements des élus (0,3 M€) et les dépenses de formation (0,2 M€). Les frais de fonctionnement divers (captation, retranscription, sténotypie, taxe de balayage des mairies d'arrondissement, etc.) représentent 0,5 M€.

Les dépenses relatives aux relations avec les usagers et les associations s'élèvent à 2,4 M€, en baisse de 0,5 M€ sous l'effet notamment du transfert aux états spéciaux d'arrondissement des loyers des maisons de la vie associative et citoyenne (0,4 M€), jusqu'alors pris en charge par le budget général.

Hors loyers, les dépenses consacrées à la vie associative progressent de 0,1 M€ pour atteindre 1,4 M€. Les dépenses dédiées à la concertation des habitants représentent 0,5 M€, de même que les dépenses consacrées à l'accueil des usagers.

Enfin, les autres moyens généraux représentent 27,1 M€ au CA 2021.

Cette rubrique comprend notamment 19,8 M€ de crédits nécessaires aux opérations comptables de régularisation des recettes (créances admises en non-valeur, annulation de titres sur exercices antérieurs, apurement de déficits de régie), en hausse de 8,2 M€ sur un an (dont 2,9 M€ équilibrés en recettes suite à la réémission de titres). La contribution versée à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) au titre des dépenses de retraite des personnels étatisés est en baisse de 0,4 M€, à 1,4 M€. Les frais bancaires liés aux emprunts et aux moyens de paiement (2,1 M€) diminuent de 0,1 M€ sous l'effet de la baisse du montant emprunté en 2021. Les dépenses consacrées à l'assistance à maîtrise d'ouvrage des projets de modernisation des systèmes d'information de la ville représentent 1,3 M€, en baisse de 0,3 M€. Les dépenses consacrées aux fonctions d'administration générale pour le compte de l'État (état civil et élections) demeurent stables à 1,5 M€. Enfin, 0,7 M€ ont été consacrés à la mise en œuvre des démarches « Résilience » et « Ville du quart d'heure ».

■ DOTATIONS AUX ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT (ESA)

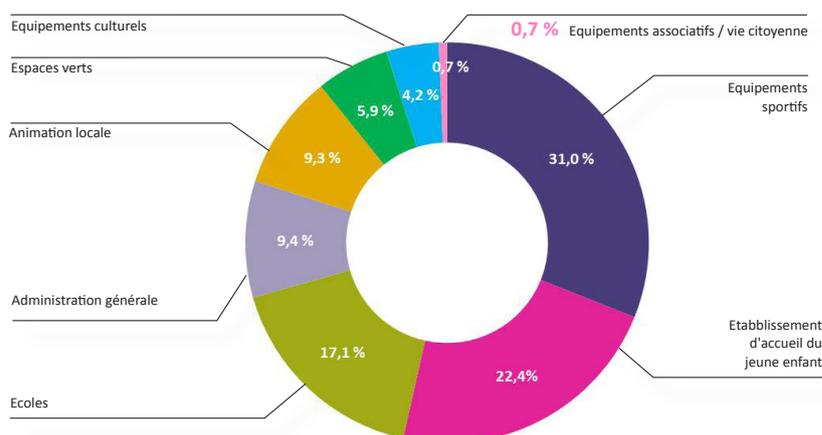
Les dotations de fonctionnement versées par le budget général aux états spéciaux d'arrondissement (ESA) s'élèvent à 142,7 M€ en hausse de 0,1 M€ par rapport au CA 2020 : 129,7 M€ au titre de la dotation de gestion locale et 13,0 M€ au titre de la dotation d'animation locale.

Du point de vue des états spéciaux d'arrondissement, les montants exécutés par les mairies d'arrondissement s'élèvent pour leur part à 146,5 M€, en augmentation de 14,3 M€ par rapport à l'an passé. L'écart entre la dotation de fonctionnement versée par le budget général et les montants exécutés sur les ESA s'explique par la réinscription de droit lors du budget supplémentaire, sur chaque ESA, des reports constatés au compte administratif de l'année précédente. Ces reports sont constitués des crédits engagés mais non exécutés (restes à réaliser) ainsi que des crédits non engagés (reports libres d'emplois).

Ainsi, les dépenses exécutées au titre de la dotation de gestion locale des ESA atteignent 133,3 M€, contre 121,8 M€ en 2020. Les dépenses au titre de la dotation d'animation locale progressent de 20,9 %, soit + 2,8 M€, pour s'établir à 13,2 M€, contre 10,5 M€ en 2020.

Cette évolution à la hausse s'explique notamment par la reprise de l'exécution en début de sortie de crise sanitaire, avec une hausse significative des dépenses relatives à la réouverture au public des équipements scolaires et de petite enfance : les écoles primaires (+2,2 M€ par rapport au CA 2020, soit une hausse de 17,1 %) et maternelles (+1,1 M€, soit une hausse de 14,4 %), ainsi que les crèches (+1,2 M€ soit +3,9 %). Ce retour d'activité concerne également les espaces culturels et sportifs, qu'il s'agisse des conservatoires (+0,5 M€ par rapport au CA 2020), des centres d'animation (+2,7M€) ou encore des salles de sport (+0,2 M€).

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT AU TITRE DES DOTATIONS VERSÉES EN 2021



■ **ACTIONS INTERNATIONALES, INTERRÉGIONALES ET EUROPÉENNES**

Le budget alloué aux relations internationales s'élève à 4,0 M€, en baisse de 0,1 M€ par rapport au CA 2020.

Les dépenses consacrées à l'action diplomatique de Paris atteignent 2 M€ (-0,1 M€). Le montant des subventions internationales s'élève à 1,5 M€ (dont 0,6 M€ pour l'association internationale des maires francophones). Les dépenses dédiées à l'événementiel (cérémonies de nouvel an à l'Hôtel de Ville, fête de l'Europe, initiative de Paris pour les forêts d'Afrique) et au fonctionnement de la délégation générale aux relations internationales (DGRI) représentent 0,5 M€.

Les subventions versées au titre de l'aide publique au développement, essentiellement dans le domaine de la santé et de la lutte contre le sida, s'élèvent à 1,8 M€ (-0,1 M€).

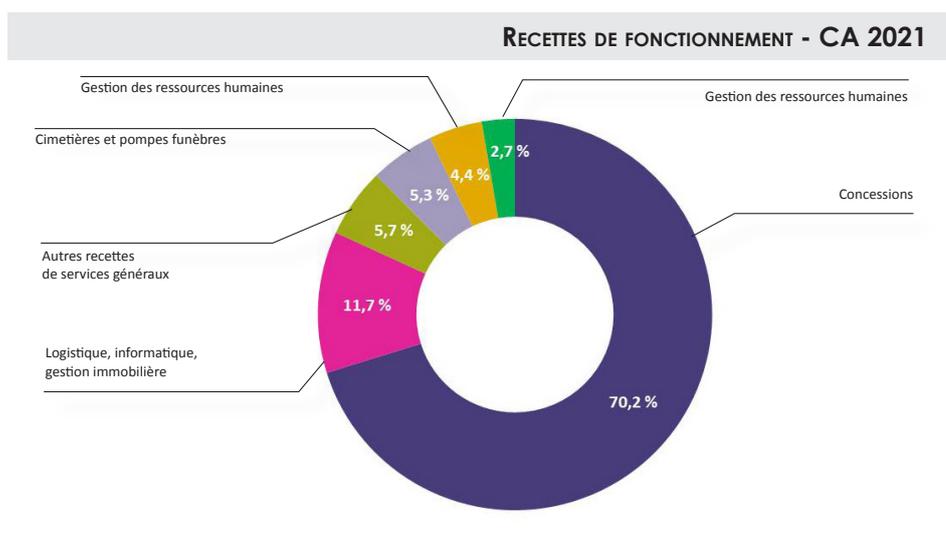
Les subventions relatives aux actions internationales en matière de collecte et de propreté financées par le « 1 % déchets » s'élèvent à 0,2 M€ comme en 2020.

Les dépenses consacrées à l'action métropolitaine en lien avec le Grand Paris sont stables à 0,5 M€ dont 0,2 M€ de contribution au Forum métropolitain et 0,3 M€ de cotisations à des associations d'élus.

Les crédits consacrés aux actions interrégionales avec les villes d'outre-mer (subventions aux associations, commémorations de l'abolition de l'esclavage) atteignent 0,3 M€ (+0,1 M€ pour le retour du carnaval tropical, annulé en 2020).

1.2 Recettes

Les recettes de fonctionnement relatives aux services généraux augmentent de 23,1 M€ au CA 2021 pour atteindre 205,7 M€ : 200,1 M€ de recettes d'administration générale, 5,6 M€ de subvention globale du fonds social européen (FSE), et 0,1 M€ de cofinancements reçus au titre de la coopération décentralisée.



■ **ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ**

Les recettes liées à l'administration générale de la collectivité s'élèvent à 200,1 M€, et progressent de 18,8 M€ par rapport au CA 2020.

Les recettes issues des concessions (établissements, affichage public et réseaux de télécommunications) s'établissent à 144,4 M€, dont 143,4 M€ de redevances, en hausse de 22,5 M€ par rapport à 2020, exercice marqué par l'adoption d'un plan de soutien aux acteurs économiques et qui s'était traduit par 24,0 M€ de moindres recettes (exonérations et réductions des redevances minimales garanties). Ces mesures d'accompagnement se sont poursuivies en 2021 pour certains exploitants particulièrement touchés par la crise, dont le montant des redevances a fait l'objet d'ajustements.

Les recettes issues d'opérations de régularisation comptable (annulations de mandats, apurement des encaissements non titrés, récupération de TVA) représentent 17,1 M€ (+3,8 M€).

Les recettes perçues au titre des cimetières et concessions de pompes funèbres s'élèvent à 11,8 M€, en progression de 1,6 M€ sur un an. Les recettes issues de la gestion des cimetières atteignent 9,5 M€, en hausse de 1,1 M€ malgré la suppression des taxes funéraires (-0,2 M€). Le produit des redevances de concessions funéraires progresse de 1,3 M€, porté par la surmortalité liée au covid-19. Par ailleurs, le montant des recettes issues des concessions des pompes funèbres et chambres funéraires s'élève à 2,3 M€, en hausse de 0,5 M€ (dont 0,3 M€ d'indemnités de résiliation de la concession du crématorium du Père Lachaise au titre des travaux non réalisés).

Les recettes relatives aux activités juridiques et financières s'élèvent à 11,0 M€, en progression de 9,7 M€.

Le produit des décisions de justice favorables à la Ville (10,0 M€) augmente de 9,2 M€, principalement suite à la condamnation d'Airbnb à une amende de 8,1 M€ pour non-respect de l'obligation de publication des numéros d'enregistrement de déclaration préalable à la location. Les droits de stationnement des taxis parisiens perçus au titre de l'exercice précédent s'élèvent à 0,7 M€, en baisse de 0,7 M€ suite à l'exonération partielle de six mois accordée en raison de l'épidémie de covid-19.

Les recettes liées aux ressources humaines représentent 9,0 M€, en hausse de 1,7 M€.

Les remboursements de charges et de personnel mis à disposition augmentent de 1,2 M€ et retrouvent leur niveau de 2019 (6,0 M€). Les remboursements de frais de formation des agents des établissements publics de la ville s'élèvent à 0,5 M€, après une année blanche en 2020. Enfin, les recettes du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) atteignent 2,5 M€.

Les recettes de logistique et gestion immobilière s'élèvent à 1,9 M€, en baisse de 17,5 M€ par rapport à 2020, année durant laquelle un titre de recette de 16,7 M€ avait été émis dans le cadre de la procédure de remboursement partiel par l'État des commandes de masques passées entre le 13 avril et le 1er juin.

Ces recettes se composent pour l'essentiel de loyers facturés à Paris Musées (1,1 M€) et de refacturation de frais d'affranchissements aux établissements publics (0,3 M€).

Les autres recettes d'administration générale représentent 5,0 M€ (-0,8 M€ par rapport à 2020), dont 2,5 M€ de remboursements de frais de télécommunications et de prestations informatiques prises en charge par la Ville pour le compte de ses établissements publics (+0,8 M€), 0,7 M€ liées à la communication et au protocole (location des salons de l'Hôtel de Ville, partenariats, gestion des marques), 0,5 M€ d'indemnités contentieuses relatives à l'exécution de marchés de travaux, 0,4 M€ de recettes issues du fonds des maires, et 0,4 M€ au titre du remboursement par l'État des actions d'administration effectuées pour son compte (recensement et élections).**■ LES RECETTES ISSUES DES FONDS EUROPÉENS****Les produits tirés de la participation du fonds social européen aux actions de solidarité pilotées par la collectivité parisienne s'élèvent à 5,6 M€.**

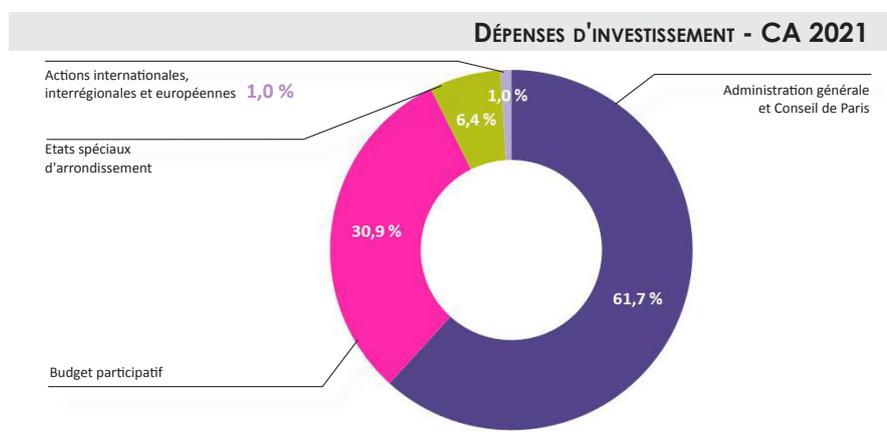
Ils progressent de 5,1 M€ avec l'arrivée à échéance de la programmation 2014-2021 conventionnée avec l'État et l'aboutissement des différents projets portés dans ce cadre.

FOCUS SUR L'ÉVALUATION CLIMAT DU COMPTE ADMINISTRATIF AU TITRE DES TRANSPORTS

Les dépenses sur cette fonction sont de nature variable, essentiellement afférentes aux frais de fonctionnement de la collectivité. Le rachat de la voirie d'un écoquartier pour mettre en œuvre des circulations douces a été classé comme « très favorable » (18,5 M€). Les dépenses de maintenance et d'entretien ou de formation non liées au changement climatique ont été classées comme neutres. En revanche, les dépenses de carburant sont considérées comme « défavorables ». Les dépenses d'entretien des centres thermiques sont catégorisées « favorables » ou « défavorables » selon le type de fluides concernés.

2) SECTION D'INVESTISSEMENT**2.1 Dépenses**

LES DÉPENSES RÉALISÉES AU TITRE DE LA FONCTION « SERVICES GÉNÉRAUX » S'ÉLÈVENT À 130,8 M€, SOIT UNE BAISSÉ DE 28,3 M€ PAR RAPPORT À 2020. CELLE-CI S'EXPLIQUE PRINCIPALEMENT PAR UNE MOINDRE EXÉCUTION DU BUDGET PARTICIPATIF, DU FAIT DU REPORT DE LA CAMPAGNE 2020 ET DE LA CRISE SANITAIRE



80,7 M€ ont été consacrés aux dépenses correspondant à l'administration générale, soit une baisse de 3,9 M€ par rapport à 2020.

Les dépenses d'investissement à ce titre ont concerné notamment :

- **L'informatique et la télécommunication** pour 43,3 M€, en baisse de 11,2 M€ par rapport à 2020 ; 11,4 M€ ont été consacrés au lancement et à la poursuite des projets informatiques avec 3,5 M€ pour les projets dédiés au service des usagers (Paris Sport Vacances, Elections, Sphère scolaire), 2,1 M€ pour le système d'information géographique (outils transverses de cartographie numérique), 2,0 M€ pour les projets liés à la gestion des ressources humaines, 1,7 M€ pour les projets liés à l'espace public (police municipale, gratuité des transports, fiches d'enlèvement), 0,8 M€ pour le système d'information immobilier, 0,6 M€ pour les projets liés à la gestion financière et 0,5 M€ pour l'intégration applicative des projets. Le maintien en condition opérationnelle des infrastructures s'est vu consacrer 13,8 M€, contre 14,2 M€ en 2020. 9,5 M€ (contre 15,2 M€ en 2020) ont été dédiés aux équipements dits d'extrémité. Cette diminution est due à des difficultés d'approvisionnement et au ralentissement du déploiement en raison de la crise sanitaire. 8,0 M€ ont été consacrés à la tierce maintenance applicative. Enfin, les dépenses liées aux data centers et au stockage ont représenté 0,6 M€.
- **L'entretien et la modernisation des locaux de la Ville et du mobilier** pour 19,8 M€ (+4,7 M€ par rapport à 2020, qui avait été marqué par une moindre exécution liée à la crise sanitaire) ; 5,7 M€ ont notamment été consacrés à la modernisation des installations électriques et des équipements de sécurité incendie (en hausse de 2,3 M€ par rapport à 2020). 3,5 M€ ont été consacrés aux études, à l'achat de mobilier, de matériel, d'outillage, pour des travaux de modernisation dans les ateliers de la DCPA, et 3,0 M€ à l'installation de bornes de recharge électrique pour la flotte municipale, dans le cadre du plan de déplacement des administrations parisiennes 2017-2021. 2,9 M€ ont été consacrés aux études et avances versés à la société publique locale (SPL) ParisSeine sur le site de la tour Eiffel dans le cadre du projet de réaménagement et de la modernisation des équipements (soit 2,4 M€ de moins qu'en 2020 du fait du retard de l'opération). La mise aux normes des ascenseurs a représenté une dépense de 2,8 M€ (soit 1,1 M€ de plus qu'en 2020). Enfin, 1,8 M€ a été consacré aux ravalements des façades (en hausse de 1,3 M€ par rapport à 2020).
- **La logistique et la gestion immobilière** pour 8,6 M€ ; 3,4 M€ ont été consacrés au schéma directeur des installations administratives. 3,3 M€ ont été mobilisés pour l'entretien, la sécurité, les aménagements et les travaux dans les bâtiments administratifs. 1,2 M€ a été consacré à des opérations d'aménagement pour le relogement de certains services de la police municipale, et 0,7 M€ aux machines, mobilier et matériel électoral.
- **les cimetières et pompes funèbres** pour 5,4 M€, dont 3,3 M€ consacrés aux travaux dans les cimetières et 0,9 M€ à l'hémicycle du cimetière du Père Lachaise (20ème arrondissement) ;
- **le pilotage de la modernisation de la collectivité** pour 2,2 M€ (prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la modernisation de la collectivité et de ses systèmes d'information) ;
- **les ressources humaines** pour 0,6 M€, notamment pour les centres de restauration et le matériel des agents en situation de handicap ;
- **la communication** pour 0,3 M€ (matériel photographique et audiovisuel, achat de mobilier) ;
- **les finances et les achats** pour 0,3 M€ (frais d'annonces et insertions concernant la commande publique, concessions ou encore achats de matériel et de mobilier) ;
- **la participation citoyenne** pour 0,1 M€, principalement pour la réalisation de travaux dans les maisons de la vie associative et citoyenne.

40,4 M€ ont été consacrés aux projets du budget participatif, soit une diminution de 27,4 M€ par rapport à 2020. Cette baisse s'explique d'une part par le report de la campagne 2020 en raison de la crise sanitaire, et d'autre part par l'achèvement de plusieurs projets lancés lors de campagnes de budget participatif antérieures.

Le budget participatif de Paris (BPP) a mobilisé 12,1 M€, soit 11,8 M€ de moins qu'en 2020, en raison d'une part de la finalisation

de nombreux projets en fin de mandature induisant une exécution dynamique en 2020, et d'autre part du report de la campagne 2020 avec pour conséquence une baisse du nombre de projets votés. Les projets en cours se sont poursuivis, dont notamment 1,2 M€ pour le projet « En piste, encore plus d'aménagements cyclables », 1,1 M€ au titre de « Coups de culture » et 0,9 M€ pour « Plus de nature en ville ». Il est à noter que plusieurs projets comme « Plus de commerces dans les quartiers populaires » (0,7 M€ en 2020 mais aucune dépense en 2021), « Tous récup » (0,1 M€ en 2021, soit 1,0 M€ de moins qu'en 2020) ou encore « Une voirie pour toutes les mobilités » (0,1 M€ en 2021, soit 2,3 M€ de moins qu'en 2020) se sont achevés en 2021.

Le budget participatif d'arrondissement (BPA) a mobilisé 27,4 M€, en diminution de 12,7 M€. Ainsi, 8,4 M€ ont porté sur des projets liés aux travaux de voirie (contre 11,8 M€ en 2020), 5,2 M€ sur des projets liés à la jeunesse et au sport (contre 7,9 M€ en 2020), 4,9 M€ sur des projets liés aux affaires scolaires (contre 5,1 M€ en 2021), 3,8 M€ sur des projets liés à l'environnement (contre 8,2 M€ en 2020), et 2,5 M€ sur des projets liés à la culture (contre 2,8 M€ en 2020).

Le budget participatif des écoles (BPE) a mobilisé 0,9 M€ en 2021 (contre 3,8 M€ en 2020), notamment pour les projets suivants : l'« école de l'expérimentation » (projets culture et cinéma), l'« école 2.0 » (création de tec-lab), l'« école sportive » (création de mini cours oasis) ou encore l'« école agréable » (livraison de cinq fresques dans les écoles et élaboration d'espaces sensoriels). Plusieurs projets se sont achevés en 2021 : classe robotique, fresques, mini cours oasis.

8,3 M€ ont été alloués aux états spéciaux d'arrondissement (ESA) au titre de la dotation d'investissement (contre 5,5 M€ en 2020).

Cette augmentation est la conséquence de transferts de crédits depuis la dotation de gestion locale (en fonctionnement) vers la dotation d'investissement décidés pour les 5^e, 8^e, 13^e, 16^e et 19^e arrondissements, afin d'employer des crédits de fonctionnement non exécutés en 2020 (du fait de la crise sanitaire) à des travaux non programmés en investissement.

Enfin, 1,3 M€ a été consacré à la coopération décentralisée et aux actions interrégionales, européennes et internationales.

Ce poste de dépense est principalement constitué d'une subvention de 1,1 M€ versée à l'association internationale des maires francophones et d'une subvention de 0,2 M€ pour la ville de Bethléem.

2.2 Recettes

Les recettes d'investissement au titre des services généraux se sont élevées à 4,3 M€ en 2021, soit 2,3 M€ de plus qu'en 2020.

3,6 M€ de recettes ont été perçus au titre de l'administration générale, notamment du fait de la cession de titres financiers issus de différents legs dont la Ville de Paris est bénéficiaire (2,7 M€), du remboursement par Paris Musées et d'autres partenaires des frais informatiques et de téléphonie (0,4 M€) et d'une subvention de la Région Ile-de-France (RIF) pour les data centers (0,2 M€) ;

0,7 M€ a été perçu dans le cadre de projets du budget participatif, dont notamment deux subventions de la RIF pour le projet « En piste, encore plus d'aménagements cyclables » (0,3 M€) et le projet « Reconquête de la petite ceinture » (0,1 M€), ou encore 0,1 M€ de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour le projet de rénovation du square de la Salamandre (20^e arrondissement).

IV/ INSCRIPTIONS À CARACTÈRE TECHNIQUE

1 / DÉTAIL DES OPÉRATIONS ÉQUILIBRÉES

Les parties I, II et III du présent rapport présentent le budget réel de la Ville de Paris, net des opérations équilibrées en dépenses et en recettes, ceci afin de retranscrire l'effort financier concret de la collectivité en faveur des différentes politiques menées. La présente partie traite des autres inscriptions figurant au compte administratif 2021.

En fonctionnement, les opérations équilibrées correspondent aux opérations inscrites en dépenses et en recettes sur le budget de la collectivité, telles que la perception et le reversement de la part régionale de la taxe de séjour à la Société du Grand Paris (SGP) (3,5 M€ en 2021), ainsi que les charges et produits exceptionnels exécutés en lien avec l'opération de gestion du Parc des expositions de la porte de Versailles (15^e arrondissement) (11,7 M€). Par ailleurs, 104,0 M€ de recettes ont été titrées au CA 2021, correspondant à des décisions de justice à l'encontre des auteurs du vol et du recel des tableaux du Musée d'art moderne de la Ville de Paris, pour permettre le déclenchement des démarches et tentatives de recouvrement. Les condamnés étant non solvables et la somme jugée pour l'essentiel non recouvrable, un mandat de 103,9 M€ a été émis au titre de l'admission en non-valeur de cette créance. Cette opération est neutralisée en analyse financière en dépenses et en recettes à hauteur du montant mandaté (soit 103,9 M€).

Il est à noter également que, par rapport aux recettes réelles de fonctionnement, le compte administratif comptabilise 50,9 M€ au titre des produits de cessions (sur le compte 775), montant constaté en fonctionnement, mais immédiatement réintégré à la section d'investissement par mouvement d'ordre : ce montant est donc présenté au sein des recettes d'investissement. Il en va de même s'agissant du produit des compléments de prix, soit 2,2 M€ au CA 2021 (sur le compte 75888).

En sens inverse, le compte administratif 2021 comptabilise 116,0 M€ au titre du produit des loyers dits capitalisés (compte 16878), montant constaté en investissement, mais réintégré à la section de fonctionnement, conformément à la dérogation accordée à la Ville de Paris : ce montant est donc présenté au sein des recettes de fonctionnement.

S'y ajoutent 555,8 M€ de dépenses d'ordre et 204,8 M€ de recettes d'ordre de fonctionnement, correspondant à des transferts entre sections, équilibrées par des recettes et dépenses d'ordre équivalentes en investissement, détaillées dans le paragraphe 3 ci-après.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - CA 2021

VISION ANALYSE FINANCIÈRE PAR FONCTION (EN M€)	
Sécurité	396,7
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	733,8
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	557,4
Santé et action sociale	2 324,2
Aménagement des territoires et habitat	251,5
Action économique	51,1
Environnement	667,7
Transport	620,2
Services généraux	776,7
Opérations non ventilées	1 802,2
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (A)	8 181,5

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous :

NEUTRALISATIONS (B)	
Reversement par la Ville à la SGP de la part régionale de la taxe de séjour	3,5
Charges constatées d'avance bail emphytéotique Parc des expositions	11,7
Indemnités vols de tableaux Musée d'art moderne	103,9
Dépenses d'ordre de transfert entre sections (chapitre 946)	555,8
TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B)	8 856,4

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - CA 2021

VISION ANALYSE FINANCIÈRE PAR FONCTION (EN M€)	
Sécurité	1,6
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	78,2
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	72,6
Santé et action sociale	629,1
Aménagement des territoires et habitat	183,4
Action économique	37,1
Environnement	734,2

⁽¹⁾ Lors d'une cession, la section d'investissement doit enregistrer sur des comptes distincts la sortie du patrimoine du bien vendu à sa valeur d'acquisition initiale d'une part, et la plus ou moins-value réalisée d'autre part. Le compte 775 de la section de fonctionnement fait office de compte-pivot pour percevoir le montant de la recette brute (sans cette décomposition). La réaffectation à la section d'investissement est effectuée par opération d'ordre, telle que présentée p. 87 du présent rapport : les valeurs initiales d'acquisitions (22,2 M€) et les plus-values (30,7 M€), minorées des moins-values (2,0 M€), correspondent au produit titré (50,9 M€).

Transport	355,7
Services généraux	205,7
Opérations non ventilées	6 342,5
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (A)	8 639,9

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces recettes les flux retracés ci-dessous :

NEUTRALISATIONS (B)	261,0
Reversement par la Ville à la SGP de la part régionale de la taxe de séjour	3,5
Produits constatés d'avance bail emphytéotique Parc des expositions	11,7
Indemnisation vol de tableaux Musée d'art moderne	103,9
Réimputation des produits de cession en section d'investissement (compte 775)	50,9
Réimputation des compléments de prix en section d'investissement (compte 75888)	2,2
Perception des loyers capitalisés en fonctionnement (par dérogation) (compte 777)	-116,0
Recettes d'ordre de transfert entre sections (chapitre 946)	204,8
TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B)	8 900,9

Aux dépenses réelles d'investissement de la collectivité (1 408,8 M€ hors remboursements d'emprunt) s'ajoutent les écritures suivantes dans le compte administratif :

- 268,0 M€ d'amortissements de la dette (annuité / remboursement du capital) ;
- 47,8 M€ correspondant à des écritures équilibrées en dépenses et recettes sur les opérations d'aménagement et le compte foncier notamment ;
- 204,8 M€ d'opérations d'ordre entre sections, décrites ci-après ;
- 70,2 M€ d'opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, dédiées aux opérations patrimoniales sur le chapitre fonctionnel 925, et décrites ci-après.

Aux recettes réelles d'investissement (345,5 M€) s'ajoutent les écritures suivantes dans le compte administratif :

- 841,9 M€ de nouveaux emprunts (dont 3,5 M€ de primes d'émission versées) ;
- 47,8 M€ correspondant, en miroir des dépenses, aux écritures équilibrées sur les opérations d'aménagement et les ventes avec échéancier notamment ;
- 555,8 M€ d'opérations d'ordre entre sections, décrites ci-après ;
- 70,2 M€ d'opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, dédiées aux opérations patrimoniales sur le chapitre 925, et décrites ci-après.
- 116,0 M€ de loyers capitalisés titrés en investissement et transférés en section de fonctionnement par dérogation interministérielle.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2021

VISION ANALYSE FINANCIÈRE PAR FONCTION (EN M€)	
Sécurité	24,7
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	130,1
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	165,7
Santé et action sociale	44,6
Aménagement des territoires et habitat	518,8
Action économique	39,0
Environnement	59,9
Transport	166,1
Services généraux	130,8
Opérations non ventilées	129,0
TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (A)	1 408,8

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous :

NEUTRALISATIONS (B)	590,8
Remboursements d'emprunt	268,0
Opérations équilibrées neutralisées	47,8
Dépenses d'ordre de transfert entre sections (chapitre 926 hors 1068)	204,8
Opérations patrimoniales (chapitre 925)	70,2
TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B)	1 999,6

RECETTES D'INVESTISSEMENT - CA 2021

VISION ANALYSE FINANCIÈRE PAR FONCTION (EN M€)	
Sécurité	0,1
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	28,2
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	22,3
Santé et action sociale	4,3
Aménagement des territoires et habitat	120,4
Action économique	0,5
Environnement	2,9
Transport	14,4
Services généraux	4,3
Opérations non ventilées	148,1
TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (A)	345,5

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces recettes les flux retracés ci-dessous :

NEUTRALISATIONS (B)		1 575,1
Nouveaux emprunts (natures 16311 et 1641)		841,9
Prime d'émissions versées (compte 169)		-3,5
Opérations équilibrées neutralisées		47,8
Recettes d'ordre de transfert entre sections (chapitre 926)		555,8
Opérations patrimoniales (chapitre 925)		70,2
Loyers capitalisés comptabilisés en section de fonctionnement		116,0
Produits des cessions exécutés en section de fonctionnement (compte 775)		-50,9
Produits de compléments de prix exécutés en section de fonctionnement (compte 75888)		-2,2
Affectation du résultat de fonctionnement 2020		0,0
TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B)		1 920,6

2 / LES OPÉRATIONS LIÉES À LA DETTE

En 2021, la Ville de Paris a continué à se financer dans des conditions favorables, en tirant bénéfice de la qualité reconnue de sa signature, d'un environnement de taux faibles, et d'un appétit marqué des investisseurs pour des placements de long terme.

Huit opérations d'emprunt ont été contractées en 2021, principalement sous la forme d'émissions obligataires publiques ou privées (dont une obligation dite « sustainable », qui contribue au financement de projets d'investissement liés au développement durable) et d'un seul emprunt bancaire contracté auprès de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB). Le montant total de ces opérations s'élève à 841,9 M€.

L'objectif de lissage de la charge d'amortissement et l'environnement de taux favorable se traduisent par le recours à des emprunts de maturité longue. Ainsi, la durée de vie moyenne de l'encours progresse sensiblement pour atteindre 14 ans.

Le taux moyen jusqu'à extinction diminue quant à lui à 1,32 %.

Le tableau suivant présente le détail des opérations d'emprunt souscrites en 2021 :

DATE DE L'OPÉRATION	FORMAT	MONTANT (EN MILLIONS D'EUROS)	DURÉE (EN ANNÉES)	TAUX (%)	SPREAD VS OAT (EN BP=0,01%)	PRÊTEUR/ARRANGEUR
23/02/2021	Obligataire privé	200,0	35,0	0,831	17,0	Deutsche Bank
09/06/2021	Obligataire privé	100,0	32,0	1,165	16,5	Deutsche Bank
03/08/2021	Obligataire privé	35,0	32,0	0,924	18,0	NordLB
04/08/2021	Obligataire privé	25,0	30,0	0,882	18,0	Natwest
23/08/2021	Obligataire privé	50,0	35,0	0,889	19,0	JPMorgan
30/11/2021	Obligataire public	300,0	20,0	0,793	22,0	Natixis-Société générale
06/12/2021	Emprunt bancaire	31,9	6,0	0,000	30,0	CEB
06/12/2021	Obligataire privé	100,0	30,0	0,963	20,0	Natwest
TOTAL 2021		841,9	27,3	0,850	19,8	

3 / LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre correspondent à des écritures sans flux financiers réels (encaissements / décaissements). Elles doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes. Celles qui se traduisent par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement contribuent à dégager de l'autofinancement. Celles qui se traduisent par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement ont pour effet de réduire l'autofinancement.

Il existe trois types d'opérations d'ordre budgétaires qui sont regroupés dans des chapitres globalisés particuliers :

- les opérations d'ordre de transfert entre les sections de fonctionnement et d'investissement (chapitres 926 en investissement et 946 en fonctionnement) ;
- les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement dites « patrimoniales » (chapitre 925) ;
- le virement de la section de fonctionnement (chapitre 951) à la section d'investissement (chapitre 953).

Les montants des opérations d'ordre budgétaires intervenues en 2021 sont les suivants :

Chapitre	en millions d'euros	LIBELLÉS	INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
			DÉPENSES		RECETTES		DÉPENSES		RECETTES	
			INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES	RÉALISATIONS						
926		Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	225,8	204,8	505,9	555,8	0	0	0	0
946		Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	0	0	0	0	505,9	555,8	225,8	204,8
925		Opérations patrimoniales	122,0	70,2	122,0	70,2	0	0	0	0
951		Virement de la section de fonctionnement	0	0	2,5	0	0	0	0	0
953		Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	2,5	0	0	0
		TOTAL	347,8	275,0	630,44	626,0	508,4	555,8	225,8	204,8

Le solde des opérations de transfert entre sections, qui représente l'autofinancement dégagé par la collectivité, s'élève à 351,0 M€⁶.

A - LES MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGÉTAIRES INTERVENUS ENTRE SECTIONS EN 2021 (CHAPITRES 926 ET 946)

Chapitre	en millions d'euros	LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
			DÉPENSES réalisées	RECETTES réalisées	DÉPENSES réalisées	RECETTES réalisées
926		Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	204,8	555,8	0,00	0,00
946		Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	0,00	0,00	555,8	204,8

Les opérations de transfert entre sections comptabilisent des opérations de transfert depuis la section de fonctionnement vers la section d'investissement, la sortie des biens du patrimoine et les différences sur réalisation constatées lors de cessions d'immobilisations, et enfin des opérations de transfert depuis la section d'investissement vers la section de fonctionnement.

1. LES TRANSFERTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (DÉPENSES EN CHAPITRE 946) À LA SECTION D'INVESTISSEMENT (RECETTES EN CHAPITRE 926) ET LEURS REPRISES.

a. Les dotations aux amortissements

Les amortissements des immobilisations sont imputés sur les comptes 68 (dotations aux amortissements et provisions) en dépenses de fonctionnement et 28 (amortissement des immobilisations) en recettes d'investissement.

En 2021, il a été procédé à l'amortissement des biens acquis depuis 1997 et des subventions d'équipement versées depuis 1997 pour un montant total de 447,5 M€. Les reprises d'amortissements liées à des demandes de remboursement de trop-perçus sur subventions versées se sont élevées à 0,1 M€ (dépenses d'investissement en 28 et recettes de fonctionnement en 78).

Par ailleurs, l'amortissement des primes d'émission des obligations imputé sur les comptes 68 en dépenses de fonctionnement et 16 en recettes d'investissement correspond à la part annuelle, compte tenu de la durée de vie des titres, de la différence entre la valeur faciale de l'obligation et le montant auquel elle a été lancée (obligation émise « au-dessous du pair »), qui matérialise le différentiel entre le taux d'intérêt à la souscription et le coupon servi aux investisseurs. 26 émissions obligataires lancées depuis 2008 justifient ainsi une dépense de fonctionnement de 1,9 M€ en 2021. Quatre émissions obligataires justifient une reprise de 0,4 M€ en 2021 (dépense d'investissement en 16 et recette de fonctionnement en 78), pour des obligations émises « au-dessus du pair ».

⁽⁶⁾ L'autofinancement au sens comptable est couvert par l'excédent de recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement. Le surplus non consacré à l'autofinancement constitue le résultat de l'exercice.

b. L'étalement des charges

Le dispositif d'étalement sur cinq ans des charges liées à la crise sanitaire (100,0 M€) a fait l'objet d'une reprise de la quote-part annuelle au compte de résultat pour 20,0 M€ (dépenses de fonctionnement en 68 et recettes d'investissement en 48).

c. Les provisions pour risques et charges et les dépréciations

Les provisions et les dépréciations sont comptabilisées sur les comptes 68 en dépenses de fonctionnement et 49, 15 et 29 en recettes d'investissement afin de couvrir des risques identifiés et de constater des pertes de valeurs.

Conformément aux délibérations relatives à leurs modalités de constitution et de reprise, les provisions et dépréciations ont été portées de 148,8 M€ à 166,5 M€ soit une augmentation de 17,7 M€ en 2021 :

Les provisions pour risques et charges ont fait l'objet d'une provision complémentaire à hauteur de 17,1 M€ et d'une reprise à hauteur de 10,0 M€. Les provisions constituées sont ainsi portées de 32,1 M€ à 39,2 M€.

Les dépréciations des comptes de redevables ont fait l'objet d'une provision complémentaire à hauteur de 14,2 M€. Ce mouvement permet d'ajuster les provisions en lien avec le suivi des créances douteuses effectué par la direction régionale des finances publiques (DRFIP). Les provisions constituées sont ainsi portées de 94,3 M€ à 108,4 M€.

Les dépréciations des titres de participations et des autres formes de participation ont fait l'objet d'une provision complémentaire à hauteur de 0,1 M€ et d'une reprise à hauteur de 3,6 M€ ; les provisions constituées ont ainsi été revues à la baisse de 22,5 M€ à 18,9 M€.

2. LES TRANSFERTS ENTRE SECTIONS RETRAÇANT LA SORTIE DES BIENS DU PATRIMOINE ET LES DIFFÉRENCES SUR RÉALISATION CONSTATÉES LORS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS (CHAPITRE 926 ET 946)

Les cessions des immobilisations font l'objet d'inscriptions budgétaires uniquement en recettes de la section d'investissement (chapitre 954) mais sont exécutées en sections de fonctionnement et d'investissement. La sortie des biens du patrimoine et les différences sur réalisation (plus ou moins-values) sont constatées par des écritures d'ordre.

a. Produit des cessions d'actifs

Ils se sont élevés à 50,9 M€ en 2021.

Les cessions dont le montant est constaté en recettes réelles de la section de fonctionnement (compte 775) donnent lieu, simultanément, à des opérations pour ordre permettant d'enregistrer :

- d'une part, la sortie des biens du patrimoine à hauteur de leur valeur nette comptable (22,2 M€), qui se traduit par une dépense d'ordre en fonctionnement (compte 675) et une recette d'ordre en investissement (comptes 21 et 27) ;
- d'autre part, les plus-values réalisées (30,7 M€), qui se traduisent par une dépense d'ordre en fonctionnement (compte 6761) et une recette d'ordre en investissement (compte 192), ainsi que les moins-values réalisées (2,0 M€), qui se traduisent par une recette d'ordre en fonctionnement (compte 7761) et une dépenses d'ordre en investissement (compte 192).

Ces opérations pour ordre ont pour effet de réaffecter à la section d'investissement la valeur nette comptable des biens cédés majorée des plus-values et minorée des moins-values (ce qui correspond au produit titré : 50,9 M€).

Les principales cessions d'immobilisations foncières réalisées en 2021 concernent :

- quatre lots de l'immeuble 5 quai Malaquais (6ème arrondissement) pour 11,1 M€ ;
- deux emprises situées porte de Montreuil (20ème arrondissement) (projet « Reinventing Cities ») pour 9,9 M€ ;
- un terrain situé au 81 avenue du docteur Arnold Netter (12ème arrondissement) pour 1,5 M€ ;
- un volume en sous-sol du parking Grenier Saint-Lazare (3ème arrondissement) (projet « Réinventer Paris ») pour 1,3 M€ ;
- le site de la station-service située porte de Champerret côté extérieur (17ème arrondissement) (projet « Réinventer Paris ») pour 1,0 M€ ;
- le site de la station-service située porte de Champerret côté intérieur (17ème arrondissement) (projet « Réinventer Paris ») pour 1,0 M€.

Deux cessions avec un échéancier de paiement fixé en 2021 concernent :

- sept volumes communaux situés 94-96 rue des Poissonniers (10ème arrondissement) pour 9,7 M€ ;
- 147,85 ha de parcelles de terrain situées dans la plaine d'Achères (département 78) pour 8,6 M€.

Une cession d'immobilisations financières relevant du legs Houlnick a été également réalisée pour 2,2 M€.

b. Complément de prix

Un complément de prix de 2,2 M€ relatif à la cession de quatre parcelles situées sur la commune de la Celle-Saint-Cloud a été enregistré sur l'exercice.

3. LES TRANSFERTS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (DÉPENSES AU CHAPITRE 926) À LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES AU CHAPITRE 946)

a. Le transfert au compte de résultat d'excédents de fonctionnement capitalisés

Une dérogation interministérielle a permis de transférer au compte de résultat 116,0 M€ de loyers capitalisés issus des baux emphytéotiques signés en 2021 (dépense d'investissement au compte 1068 et recette de fonctionnement au compte 777).

b. Les subventions d'investissement reçues rattachées à des actifs amortissables

Les subventions d'investissement reçues rattachées à des actifs amortissables font l'objet chaque année d'une reprise en section de fonctionnement (recette de fonctionnement au en 77 et dépense d'investissement en 13). Cette reprise s'est élevée à 70,9 M€ en 2021 et a concerné principalement :

- la reprise des subventions d'équipement reçues de l'État dans le cadre de la délégation de compétence en matière de logement social à hauteur de 64,1 M€. La reprise au compte de résultat s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des subventions versées au compte 204. Depuis l'exercice 2019, le solde des subventions d'investissement diminue ainsi progressivement sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des biens financés ;
- conformément à l'instruction budgétaire et comptable et par exception, la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) reçue au cours de l'exercice précédent (5,8 M€) fait l'objet chaque année d'une reprise totale en section de fonctionnement pour un montant au plus égal à la dotation aux amortissements des bâtiments scolaires de l'année (5,8 M€) ;
- enfin les plans de reprise de subventions sur cinq ans débutés entre 2015 et 2018 ont fait l'objet d'une comptabilisation à hauteur de de 1,1 M€.

c. Les travaux en régie

L'opération consiste à transférer en section d'investissement aux comptes 21 ou 23 (en dépenses) les achats de matériaux et les charges de personnel qui ont permis aux agents municipaux de transformer des matières premières en biens immobilisés (recettes au 722). Elle s'est élevée à 1,7 M€ en 2021.

B - LES OPÉRATIONS PATRIMONIALES : ÉCRITURES D'ORDRE INTERNES À LA SECTION D'INVESTISSEMENT (CHAPITRE 925)

Chapitre	en millions d'euros LIBELLÉ	INVESTISSEMENT	
		DÉPENSES réalisées	RECETTES réalisées
925	Opérations patrimoniales	70,2	70,2

Ces mouvements totalisant 70,2 M€ correspondent à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes au sein de la section d'investissement. Elles concernent principalement :

- **l'intégration des frais d'études et des frais d'insertion aux dépenses de travaux pour 32,2 M€** (dépenses en 21 et 23 ; recettes en 20). En 2021, il a été procédé au transfert des frais d'études et d'insertion suivis de travaux au titre de 2019 à 2020. Ces mouvements permettent d'intégrer ces frais aux dépenses éligibles au FCTVA ;
- **la réintégration de la part annuelle des loyers capitalisés pour 19,5 M€** (dépenses en 16 ; recettes en 1068). L'annuité 2021 des loyers capitalisés perçus en 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 a été réintégrée respectivement pour 6,7 M€, 4,5 M€, 3,6 M€, 2,4 M€ et 2,3 M€ ;
- **le remboursement des avances** dans le cadre de délégations de maîtrise d'ouvrage ou de marchés publics pour **8,5 M€** (dépenses en 21 ; recettes en 237 et 238) ;
- **l'intégration aux immobilisations des dépenses financées par la dotation d'investissement des états spéciaux d'arrondissement (ESA) pour 5,4 M€** (dépenses en 21 ; recettes en 238) ;
- **la réintégration des primes d'émission d'obligations** à hauteur de **3,5 M€** (dépense au 169 et recette au 163). Les emprunts obligataires dont l'émission est assortie de primes sont comptabilisés pour leur valeur totale au compte d'emprunt. La contrepartie de ces primes est enregistrée sur un compte spécifique ;
- **l'acquisition d'emprises foncières à titre gratuit valorisées à hauteur d'1,0 M€** (dépenses en 13 ; recettes en 21). La principale acquisition reçue à titre gratuit concerne des emprises situés au sein de la ZAC Plaisance-Vandamme (14ème arrondissement) d'une valeur de 0,9 M€. En sens inverse, aucune cession de bien à titre gratuit n'est intervenue en 2021 ;
- **l'intégration au patrimoine de dons et legs de biens pour 0,1 M€.**

C - LE VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT (CHAPITRES 953 ET 951)

Chapitre	en millions d'euros LIBELLÉ	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
		RECETTES	DEPENSES
		INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	INSCRIPTIONS BUDGETAIRES
951	Virement de la section de fonctionnement	2,5	0,00
953	Virement à la section d'investissement	0,00	2,5

La **prévision budgétaire pour 2021** au titre du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement était de 2,5 M€. Ce transfert correspond à l'épargne volontaire dégagée au titre de l'exercice considéré qui vient s'ajouter à l'épargne réglementaire pour permettre l'autofinancement d'une partie des investissements ainsi que le remboursement des annuités de la dette en capital. Ces inscriptions budgétaires ne font l'objet d'aucune exécution budgétaire.

4 / LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)

Au 31 décembre 2021, compte tenu du montant des autorisations de programme (AP) votées en 2021 (2,2 Md€) et du montant des AP terminées, correspondant à des opérations achevées, constaté au compte administratif (0,4 Md€), le solde d'AP s'établit à 5,2 Md€.

Ce montant tient compte des mandatements sur autorisation de programme (crédits réels) intervenus en 2021, soit 1,5 Md€, portant le total des mandatements cumulés sur les AP en cours à fin 2021 à 8,2 Md€.

STOCK BRUT AU 31/12/2020	AP VOTÉES EN 2021	TERME D'AP CONSTATÉ	SOLDE AP BRUT AU 31/12/2021	MANDATS PLURIANNUELS SUR AP CUMULÉS A FIN 2021	DONT MANDATS ÉMIS EN 2021	STOCK NET AU 31/12/2021
11 694 309 140,17	2 203 336 725,86	444 701 148,20	13 452 944 717,83	8 219 056 298,68	1 465 595 222,17	5 233 888 275,30

V/ PRÉSENTATION PAR CHAPITRE COMPTABLE

RÉSULTATS ET RATIOS FINANCIERS

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA VILLE DE PARIS EN EUROS

EQUILIBRE FINANCIER

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
OPÉRATIONS RÉELLES		OPÉRATIONS RÉELLES	
Chapitres 011, 012, 65, 6586, 014, 016, 017	8 149 009 665,05	Comptes 70 à 75 + 013, 016, 017	8 617 189 002,08
66 Charges financières	139 107 211,62	76 Produits financiers	25 296 924,54
67 Charges spécifiques	12 496 460,11	77 Produits spécifiques	53 690 385,38
Total dépenses réelles	8 300 613 336,78	Total recettes réelles et mixtes	8 696 176 312,00
Solde des opérations réelles		395 562 975,22	
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION		OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	
Total dépenses d'ordre	555 804 569,70	Total recettes d'ordre	204 754 592,35
TOTAL (OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE)	8 856 417 906,48	TOTAL (OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE)	8 900 930 904,35
RÉSULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT		EXCÉDENT	
002 Déficit antérieur reporté	41 953 194,72	002 Excédent antérieur reporté	0
RÉSULTAT CUMULÉ EN FONCTIONNEMENT	(AVANT AFFECTATION)	EXCÉDENT	2 559 803,15

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
OPÉRATIONS RÉELLES		OPÉRATIONS RÉELLES	
Dépenses financières		Ressources propres d'origine externe	
10 Dotations et fonds divers	4 247 031,18	10 Dotations et fonds divers (sauf 1068)	112 469 481,90
13 Subventions	452 633,28	138 Subventions d'investissement non affectées	0,00
16 Remboursement d'emprunt et autres dettes	280 357 506,93	27 Remboursements de prêts	61 897 466,30
16449 Crédit revolving	0,00	Autres ressources externes définitives	
26 Participations	75 319 278,25	20 Immobilisations incorporelles	13 062,06
27 Autres immobilisations financières	55 446 433,69	204 subventions d'équipement	507 281,21
Dépenses d'équipement		21 Immobilisations corporelles	764 593,54
20 Immobilisations incorporelles	45 344 874,87	23 Immobilisations en cours	1 351 055,72
204 Subventions d'équipements versées	397 156 865,98	26 Cessions de participations et créances rattachées	0,00
21 Immobilisations corporelles	294 467 102,82	13 (sauf 138) Subventions d'investissement	150 664 142,79
22 Immobilisations reçues en affectation	1 880 592,51	Autres ressources externes non définitives	
23 Immobilisations en cours	556 761 372,75	163 Emprunts obligataires	806 545 000,15
018 RSA	292 287,52	164 Emprunts auprès d'établissement de crédits (hors C. revolving)	31 850 000,00
45 Opérations pour compte de tiers	12 870 580,07	16449 Crédit revolving	0,00
Total dépenses réelles	1 724 596 559,85	165 Dépôts et cautionnements reçus	20 946,25
		168 Autres emprunts et dettes assimilées	115 970 685,31
		45 Opérations pour compte de tiers	12 557 897,50
		Total recettes réelles	1 294 611 612,73
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT (DÉPENSES - RECETTES)		429 984 947,12	
OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION		OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION	
Total	70 207 480,90	Total	70 207 480,90
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION		OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	
Total	204 754 592,35	Total	555 804 569,70
Total (opérations réelles et d'ordre)	1 999 558 633,10	Total (opérations réelles et d'ordre)	1 920 623 663,33
		R1068 Affectation n-1	0,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 999 558 633,10	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 920 623 663,33
RÉSULTAT DE L'EXERCICE EN INVESTISSEMENT		DÉFICIT	
D001 Déficit antérieur reporté	0,00	001 Excédent antérieur reporté	93 479 711,76
RÉSULTAT CUMULÉ EN INVESTISSEMENT		DÉFICIT	14 544 741,99

SOLDES FINANCIERS CONSOLIDÉS 2014-2021 VILLE DE PARIS DU CA 2014 AU CA 2021

EN MILLIONS D'EUROS

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 2020/2021
Recettes courantes de fonctionnement	8 076	7 889	8 237	8 377	8 465	8 572	8 228	8 615	4,7%
Charges de gestion courante	7 398	7 529	7 551	7 630	7 717	7 790	8 089	8 042	-0,6%
ÉPARGNE DE GESTION	678	360	686	747	748	782	139	573	312,2%
Solde financier	-97	-99	-105	-112	-117	-111	-119	-114	-4,2%
Total des recettes réelles de fonctionnement	8 107	7 914	8 264	8 399	8 486	8 601	8 251	8 640	4,7%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 527	7 653	7 683	7 764	7 855	7 930	8 231	8 182	-0,6%
ÉPARGNE BRUTE	581	261	581	635	631	671	20	458	2183,4,0%
Remboursements d'emprunt (avec crédits revolving)	197	200	200	197	199	223	228	268	17,7%
ÉPARGNE NETTE	384	61	381	438	432	478	-208	190	N.A
Recettes réelles d'investissement	686	621	538	466	613	515	420	346	-17,8%
CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	1 266	882	1 118	1 101	1 244	1 185	440	804	82,6%
Dépenses réelles d'investissement	1 529	1 397	1 629	1 408	1 346	1 568	1 365	1 409	3,2%
Besoin de financement	460	715	710	504	301	606	1 153	873	-24,3%
Nouveaux emprunts (dont prime d'émission)	510	741	681	793	375	250	974	842	-13,6%
Fonds de roulement au 1/1	163	213	233	202	485	586	228	52	-77,4%
Variation du fonds de roulement	50	20	-30	283	100	-358	-176	-34	-80,5%
Fonds de roulement au 31/12	213	233	202	485	586	228	52	17	-66,8%
Encours de dette au 1/1	3 655	4 120	4 640	5 159	5 721	5 922	5 882	6 622	12,6%
Encours de dette au 31/12	4 120	4 640	5 159	5 721	5 922	5 882	6 622	7 183	8,5%
Variation de l'encours de dette	466	520	518	562	201	-39	740	562	-24,1%
Capacité de financement	82,8%	63,1%	68,7%	78,2%	92,4%	75,6%	32,3%	57,1%	+24,8

PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
1. TAUX D'ÉPARGNE NETTE								
Épargne nette / Recettes réelles de fonctionnement	4,7%	0,8%	4,6%	5,2%	5,1%	5,2%	-2,5%	2,2%
<i>mesure la capacité de la commune à dégager une épargne nette positive.</i>								
2. INDICATEURS D'ENDETTEMENT								
Encours de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	50,8%	58,6%	62,4%	68,1%	69,8%	68,4%	80,3%	83,1%
Encours de la dette en capital/Épargne Brute	7,1	17,8	8,9	9,0	9,4	8,8	329,8	15,7
<i>nombre d'années nécessaire au remboursement du capital de la dette.</i>								
Encours de dette/Population (en euros)	1 811	2 040	2 288	2 537	2 639	2 668	3 020	3 292
3. INDICATEUR DE RIGIDITÉ DES CHARGES DE STRUCTURE								
Charges de personnel / Recettes réelles de fonctionnement	27,2%	28,1%	27,3%	29,9%	28,2%	28,2%	29,7%	28,7%
<i>mesure la marge de manœuvre en terme de réduction des dépenses.</i>								
4. COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL (VILLE UNIQUEMENT)								
Produit des contributions directes 4 taxes (TH, TFB, TFNB, CVAE) / Potentiel fiscal 4 taxes	53,3%	52,4%	53,8%	43,5%	44,6%	44,4%	44,8%	45,2%
<i>mesure la marge de manœuvre fiscale (possibilité d'augmenter les taux et donc le produit).</i>								
5. EFFORT FISCAL (VILLE UNIQUEMENT)								
Produit des contributions directes 3 taxes (TH, TFB, TFNB) / Potentiel fiscal 3 taxes	44,9%	44,8%	44,8%	44,7%	45,5%	45,4%	45,5%	45,6%
<i>mesure la marge de manœuvre fiscale sur les impôts ménages (possibilité d'augmenter les taux et donc le produit).</i>								

⁽²⁾ Pour 2017 le coefficient de mobilisation de potentiel fiscal est modifié en application de l'article R 2313-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en raison de la création de la métropole du grand Paris en 2016.

LEXIQUE D'ANALYSE FINANCIÈRE

RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT :

Total des recettes réelles de fonctionnement hors produits financiers. Elles comprennent notamment les impôts et taxes, les dotations et participations versées par l'Etat et les autres collectivités locales, les redevances et les prestations de service.

CHARGES DE GESTION COURANTE :

Total des dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières. Elles sont notamment composées des charges de personnel, des charges à caractère général, des subventions et des participations.

EPARGNE DE GESTION :

Différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les charges de gestion courante.

EPARGNE BRUTE :

Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle prend en compte le solde financier. L'épargne brute représente les ressources disponibles pour financer les dépenses de la section d'investissement une fois payé l'ensemble des charges de fonctionnement de la collectivité. Elle est affectée prioritairement au remboursement du capital de la dette.

REMBOURSEMENTS D'EMPRUNT :

Montant de l'annuité de remboursements d'emprunt, comprenant éventuellement une baisse du plafond d'emprunts crédit revolving.

EPARGNE NETTE :

Différence entre l'épargne brute et les remboursements d'emprunt. Une épargne nette positive indique que la collectivité est à même de rembourser le capital de sa dette exclusivement par l'excédent de ses recettes de fonctionnement sur ses dépenses de fonctionnement. Une épargne nette négative indique que la collectivité doit affecter une partie de ses recettes d'investissement au remboursement de la dette, au détriment du financement des investissements.

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Total des recettes d'investissement hors mouvements d'ordre, emprunt et crédit revolving. Elles sont notamment composées du FCTVA, du produit des cessions du patrimoine et des remboursements des prêts accordés par la collectivité.

CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :

Somme de l'épargne brute et des recettes réelles d'investissement.

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Total des dépenses d'investissement, c'est-à-dire des crédits de paiement mandatés, hors mouvements d'ordre et hors remboursements d'emprunt. Elles comprennent notamment les dépenses liées aux acquisitions, les charges de travaux, et les prêts accordés par la collectivité.

BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :

Différence entre les dépenses réelles d'investissement et la capacité de financement des investissements. Il correspond au solde des dépenses réelles d'investissement qui ne peut être financé que par l'emprunt et le fonds de roulement. Au budget primitif, le besoin de financement des investissements est financé exclusivement par l'emprunt, sauf reprise par anticipation du fonds de roulement n-1.

FONDS DE ROULEMENT :

Total de l'excédent de fonctionnement capitalisé, du solde de la section de fonctionnement n-1 et du solde de la section d'investissement n-1. Il est égal au solde des résultats des exercices antérieurs.

FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA) :

Le FCTVA est une recette versée par l'Etat aux collectivités territoriales, en compensation des dépenses de TVA supportées sur leurs dépenses d'investissement, et alors qu'elles ne peuvent en récupérer une partie par la voie fiscale.

Le FCTVA de l'année n correspond aux dépenses réelles d'investissement de l'année n-1.

COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL ET EFFORT FISCAL :

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est égal au rapport entre le produit fiscal voté et le produit fiscal théorique (c'est-à-dire l'application aux bases parisiennes des taux d'imposition moyens nationaux).

L'effort fiscal d'une commune est égal au rapport entre le produit de la taxe d'habitation, des deux taxes foncières, de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, de la taxe ou redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères, et le potentiel fiscal correspondant aux trois premières taxes précitées majoré des produits de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Ce coefficient mesure la pression fiscale pesant sur les ménages.

Les ratios (du rapport financier de l'année n) portent sur les données de l'année n-1, dernières données disponibles.

MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR

*Prix d'un appel local à partir d'un poste
fixe sauf tarif propre à votre opérateur